Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget

signé le 18 janvier 2023

SOMMAIRE

EDITORIAL 4

LOCALISATION DU BASSIN VERSANT DU LAC DU BOURGET 5

A) PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DU PORTEUR DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT 6

A1 Le territoire 6
A1-1 Les entités géographiques 6
A1-2 Le découpage administratif 6
A1-3 Le réseau hydrographique 7

A2 Le porteur du contrat : le CISALB 8
A2-1 Les statuts du CISALB depuis sa création 8
A2-2 Les principales démarches engagées 9
A2-3 Les moyens techniques et financiers 9
A2-4 L'expérience du CISALB en matière de travaux 10

B) BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU CONTRAT 2019-2022 11

B1 Rappel du contenu technique et financier du contrat 11

B2 Bilan technique et financier par axe d'intervention 12
B2-1 Petit cycle de l'eau 12
B2-2 Opération collective 14
B2-3 Désimperméabilisation 16
B2-4 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations 17
B2-5 Plan de gestion de la ressource en eau 19
B2-6 Suivis environnementaux 20
B2-7 Sensibilisation 20
B2-8 Bilan financier 21

B3 Bilan de l'animation et du pilotage des actions du contrat 22

B4 Bilan de la gouvernance du contrat 23

C) PROGRAMME D'ACTIONS 2023-2024 24

C1 Les objectifs poursuivis 24
C1-1 Pollutions urbaines 24
C1-2 Pollutions agricoles (nutriments et pesticides) 25
C1-3 Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) 25
C1-4 Gestion quantitative de la ressource en eau 25
C1-5 Morphologie des cours d'eau, zones humides et continuité 27

C2 Les fiches actions du contrat 28
C2-1 L'animation du Contrat 28
C2-2 Les actions GEMAPI 28
C2-3 Les actions PGRE 30
C2-4 Les actions transversales 31
C2-5 Les actions du petit cycle de l'eau 31

C3 La stratégie de communication et de sensibilisation 33

C3-1 Les actions de communication générale 33
C3-2 La communication sur les travaux de restauration 34
C3-3 La communication spécifique de « EAU Climat, on agit ! » 34
C3-4 Les actions de sensibilisation des publics 35

C4 Les attendus du Contrat et sa cohérence avec le SDAGE 2022-2027 36
C4-1 Les orientations fondamentales du SDAGE 36
C4-2 Les objectifs environnementaux du SDAGE 37
C4-3 Le programme de mesures sur le bassin versant du lac du Bourget 37
C4-4 Les résultats attendus du Contrat 2023-2024 40

D) GOUVERNANCE DU CONTRAT 43

D1 Le comité syndical du CISALB 43
D2 Le Comité de bassin versant du lac du Bourget 43
D3 Les COTECH et COPIL d'opérations spéficiques 43
D4 Le Conseil scientifique 44

E) ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES 45

E1 Engagement des maitres d'ouvrages 45
E2 Engagement du CISALB, animateur du contrat 45
E3 Engagement de l'Etat 46
E4 Engagement de l'agence de l'eau RMC 46

F) SUIVI DU CONTRAT 49

F1 Suivi du contrat 49
F2 Modalités de révision du contrat 49
F3 Résiliation du contrat 49

G) SIGNATAIRES DU CONTRAT 2023-2024 50

Annexe 1 : Fiches actions du Contrat 2023-2024
Annexe 2 : Délibérations des maîtres d'ouvrage

Editorial

Les événements climatiques extrêmes ont un mérite : celui de nous rappeler notre vulnérabilité et de nous inciter à agir.

La sécheresse exceptionnelle de 2022, à l'instar de celles de 1976, 1989 et 2003, a été très contraignante pour les usagers de l'eau et dévastatrice pour les milieux aquatiques. Pouvions-nous imaginer un jour de parler de pénurie d'eau potable sur notre territoire, alors qu'il dispose de sources, de nappes phréatiques et qu'il est situé au bord d'une réserve d'eau douce de 3,6 milliards de mètres cubes !

Mais en 2022, les sources gravitaires se sont taries progressivement entre juin et août. Puis, une espèce invasive, la moule quagga, a mis à mal l'approvisionnement en eau potable par le lac. Seules, les nappes phréatiques de l'Hyères, de la Leysse, de l'Isère, du Sierroz et du Rhône ont permis d'approvisionner en eau les 200 000 habitants du territoire, ainsi que les entreprises et les exploitations agricoles.

La Leysse, l'Hyères et le Sierroz (et leurs affluents) ont été asséchés sur plusieurs kilomètres : le peu d'eau arrivant de l'amont s'infiltrait, alimentant ainsi les nappes dans lesquelles les services des eaux puisaient l'essentiel de l'eau potable.

A cet instant, notre territoire était à la merci d'une pollution d'une de ses nappes phréatiques.

La politique menée par le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac, depuis plus de 20 ans, a été de se préparer au changement climatique, en réduisant toutes les formes de pollutions, en sécurisant l'approvisionnement en eau potable par des interconnexions de réseaux, et en restaurant tous les « poumons aquatiques » que sont nos rivières et nos zones humides.

En renaturant les rivières, nous renforçons leur résilience aux sécheresses, en maintenant en eau des habitats et en installant une végétation diversifiée et ombragée.

En restaurant les zones humides, nous garantissons l'écrêtement des crues et la restitution de l'eau en période de sécheresse.

Ce nouveau Contrat de 2 ans (2023 et 2024) comprend plus de **11 millions d'euros** de travaux pour restaurer 5,3 km de rivières et 15 ha de zones humides.

Ce contrat confirme aussi l'engagement des EPCI et des communes dans le Plan de gestion de la ressource en eau. Il s'agit pour Grand Chambéry et Grand Lac de parfaire la sécurisation de l'eau potable, en maintenant des débits suffisants dans les rivières. L'opération « EAU Climat, on agit ! », lancée en juin 2022, devra monter en puissance pour amener les communes à être encore plus vertueuses en matière d'usage de l'eau.

Malgré deux ans de crise sanitaire, les maîtres d'ouvrage du contrat 2019-2022 ont réalisé plus de 70% du programme d'actions prévu et engagé 77% de l'enveloppe financière inscrite. Gageons que ce nouveau contrat de 2 ans, d'un montant de **20 millions d'euros**, atteigne un même taux de réalisation.

Marie Claire BARBIER

Présidente du CISALB

Localisation du bassin versant du lac du Bourget

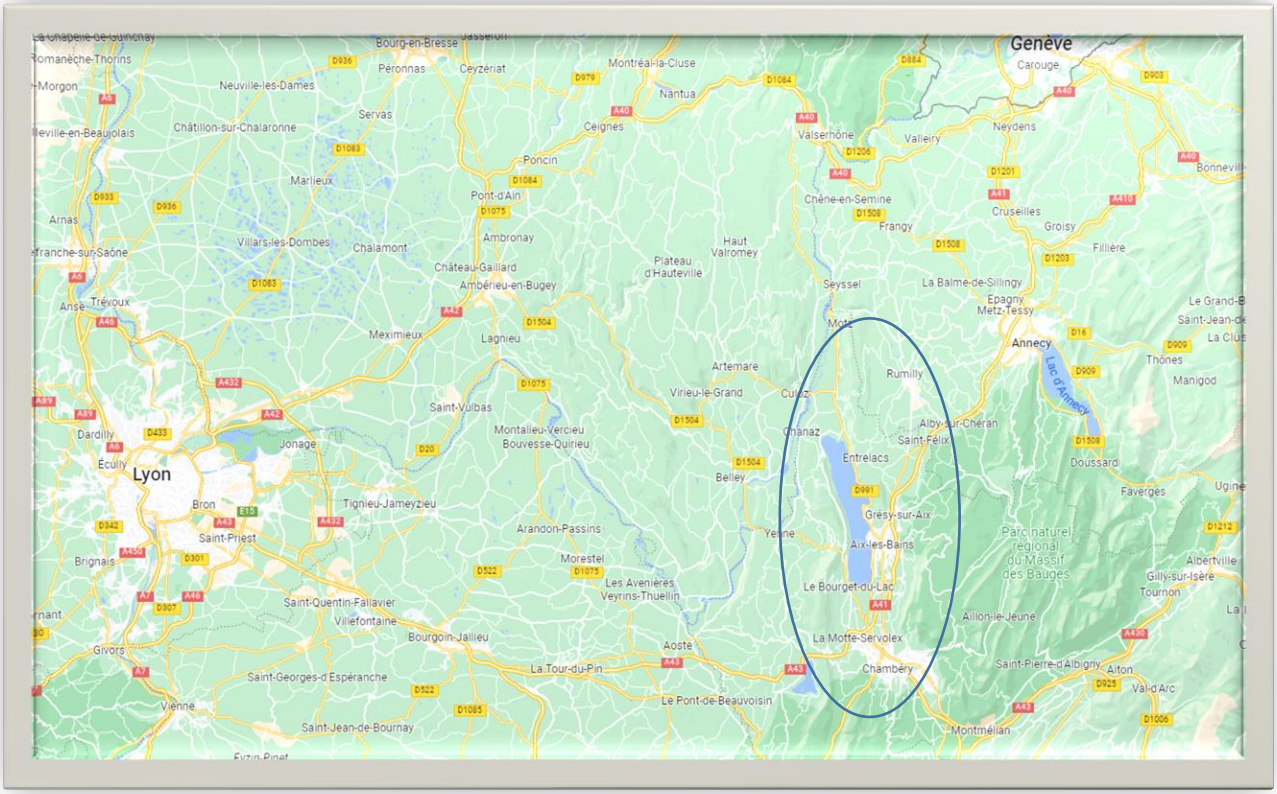

A) Présentation du territoire et du porteur du Contrat de bassin versant

A1 Le territoire

A1-1 Les entités géographiques

Le bassin versant du lac du Bourget se situe principalement en Savoie.

Le bassin versant du lac du Bourget se caractérise par sept entités géographiques bien spécifiques :

- La Chautagne (nord),
- L'Albanais (nord-est),
- L'agglomération aixoise (centre et est),
- Le plateau de la Leysse, inclus dans le Parc Naturel Régional du massif des Bauges (sud-est),
- L'agglomération chambérienne (sud),
- La vallée de Couz, incluse dans le PNR de Chartreuse (sud-ouest),
- Le massif de l'Epine (ouest).

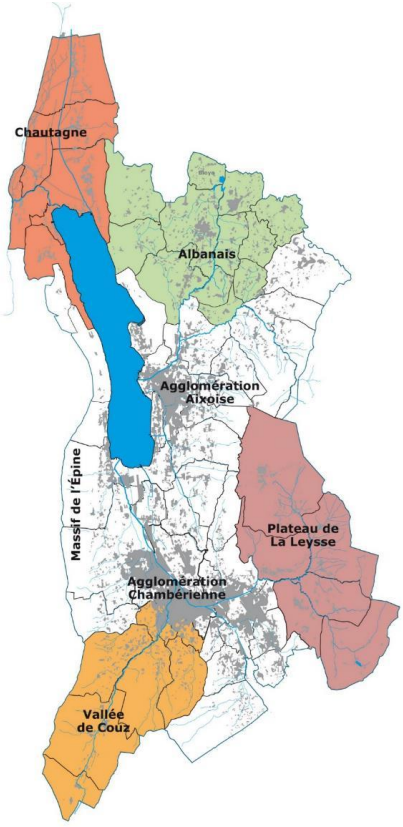

A1-2 Le découpage administratif

❖ **Le bassin versant du lac du Bourget**

Le bassin versant du lac du Bourget couvre six EPCI membres du CISALB :

- Grand Chambéry (Savoie),
- Grand Lac (Savoie),
- Cœur de Chartreuse (Savoie et Isère),
- Cœur de Savoie (Savoie),
- Grand Annecy (Haute-Savoie),
- Rumilly Terre de Savoie (Haute-Savoie).

Les agglomérations de Grand Chambéry et de Grand Lac couvrent la quasi-intégralité du bassin versant du lac du Bourget, avec 90 % de sa surface (cf. le tableau ci-après).

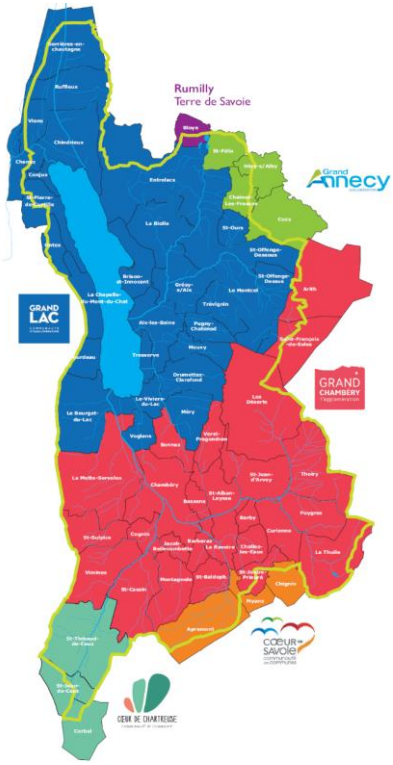

EPCI	Surface globale (Km²)	Surface sur le BV du lac (Km²)	Pourcentage de surface (%)
Grand Chambéry	523	257,6	44,3 %
Grand Lac	300	264,9	45,5 %
Cœur de Chartreuse	357	28,4	4,9 %
Cœur de Savoie	330	15,2	2,6 %
Grand Annecy	515	14	2,4 %
Rumilly Terre de Savoie	171	1,8	0,3 %
Total	**582**		

Les agglomérations de Grand Chambéry et de Grand Lac concentrent 97 % de la population.

EPCI	Population globale (Habitants)	Population sur le bassin versant du lac du Bourget (Habitants et %)	
Grand Chambéry	*136 805*	130 120	62 %
Grand Lac	*74 400*	74 000	35,2 %
Cœur de Chartreuse	*16 674*	1 310	0,62 %
Cœur de Savoie	*35 895*	1 180	0,56 %
Grand Annecy	*205 214*	3 130	1,50 %
Rumilly Terre de Savoie	*30 805*	240	0,12 %
Total		**209 980**	

A1-3 Le réseau hydrographique

Le bassin versant du lac du Bourget couvre une superficie de 582 km² (hors lac). Il est constitué des cinq sous-bassins versants suivants :

- La **Leysse** (300 km²) qui traverse l'agglomération de Chambéry,
- Le **Sierroz** (133 km²) qui traverse Aix-les-Bains,
- Le **Tillet** (50 km²) qui traverse Aix-les-Bains,
- Le **grand canal de Chautagne** (42 km²),
- Le **Belle-Eau** (14 km²).

Le Canal de Savières, dont le sens d'écoulement varie selon le débit du Rhône et le niveau du lac, remplit tantôt la fonction d'exutoire du lac, tantôt celle de tributaire (crue du fleuve).

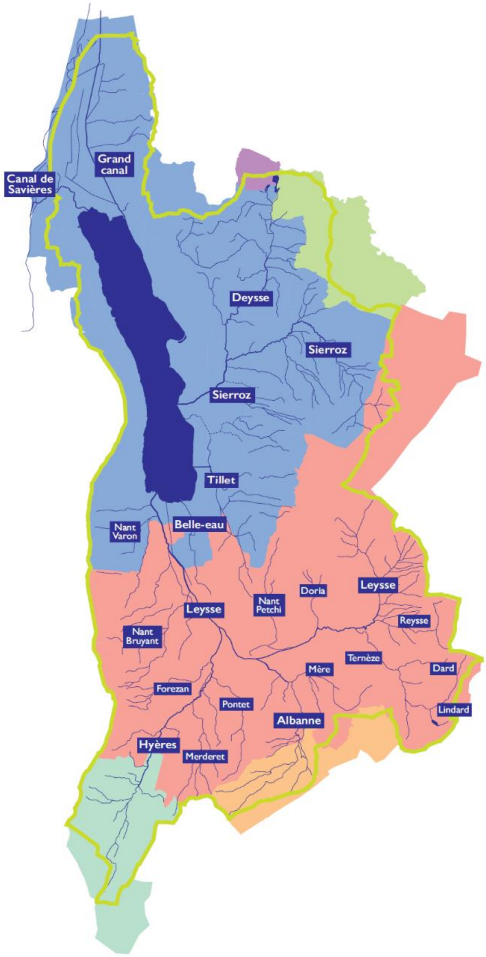

A2 Le porteur du contrat : le CISALB

A2-1 Les statuts du CISALB depuis sa création

A sa création en 1973, le CISALB est une commission regroupant les deux agglomérations de Grand Chambéry (SIAC) et Grand Lac (SILB). En 1994, les statuts du CISALB sont établis avec un objectif commun de poursuivre la dépollution du lac et de suivre la qualité de ses eaux.

En 2005, les statuts du syndicat sont modifiés pour légitimer son rôle de « coordination des démarches territoriales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques » et étendre le suivi du lac à celui des rivières du bassin versant.

En 2018, le CISALB engage une modification de ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations) et reformuler certaines compétences au travers du prisme de l'article L211-7 du code de l'Environnement. Les nouveaux statuts comprennent une **compétence obligatoire** et **trois compétences optionnelles**.

❖ **Compétence obligatoire : La protection et la mise en valeur de l'environnement (PMVE)**

- La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques : études et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines : études et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle et des milieux aquatiques,
- L'animation, y compris pédagogique, et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations.

❖ **Compétence optionnelle : La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

Cette nouvelle compétence peut être exercée en transfert ou par délégation. Le CISALB est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L211-7, à savoir :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

❖ **Compétences optionnelles historiques**

- La gestion réglementaire de la plaine de la Coua et du vallon des Cavettes de Viviers-du-Lac,
- Les études, la réalisation, la gestion, le financement de la galerie de rejet des eaux usées traitées au Rhône ainsi que de la portion de conduite commune aux deux agglomérations.

Depuis le 1er janvier 2019, le CISALB assume la maîtrise d'ouvrage des études et travaux sur la GEMAPI. Le CISALB est aussi labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) depuis mars 2019.

A2-2 Les principales démarches engagées

❖ Les démarches contractuelles

Le CISALB a rédigé, coordonné et animé les démarches suivantes :

- Sur la période 2000-2010 :
  - . Un 1er Contrat de bassin versant (80 M€ réalisés),
  - . Un 1er PAPI (15,6 M€ réalisés),
- Sur la période 2010-17 :
  - . Un 2nd Contrat de bassin versant (80 M€ réalisés),
  - . Un 2nd PAPI (25,6 M€ réalisés),
- Depuis 2019 :
  - . Un 3ème Contrat de bassin versant sur la période 2019-2022 (dont le bilan technique et financier est présenté dans le présent rapport),
  - . Un Contrat Vert et Bleu (6,5 M€) sur 2020-2024,
  - . Un 3ème PAPI (18 M€) sur 2021-2026.

❖ Les autres démarches engagées par le CISALB

Le CISALB a également été le porteur des dispositifs contractuels spécifiques suivants :

- Opérations collectives (5 contractualisations sur 2003-2021),
- Opération « Objectif zéro pesticide » (2010-2014),
- Plan d'actions en faveur des zones humides (mise en œuvre depuis 2012),
- Plan de gestion de la ressource en eau - PGRE (2014-2022),
- Plan de gestion du lac du Bourget (mise en œuvre depuis 2014).

A2-3 Les moyens techniques et financiers

Le CISALB emploie 23 agents :

- 1 ingénieur, directeur du CISALB,
- 1 attachée, responsable des finances, de l'administration générale et des ressources humaines,
- 1 ingénieur, responsable des études et grands travaux (rivières et digues),
- 1 ingénieur, responsable des études et travaux de restauration (rivières et zones humides) et animateur du plan de gestion du lac du Bourget,
- 1 ingénieur, responsable de la sensibilisation et d'Aqualis,
- 2 techniciens pour l'animation et la mise en œuvre du Plan de gestion de la ressource en eau,
- 2 techniciens de rivières pour la mise en œuvre du plan de gestion de la ripisylve,
- 2 agents pour la gestion administrative et comptable,
- 1 technicien pour la surveillance des digues et les travaux d'entretien des zones humides,
- 1 technicien pour la réduction de la vulnérabilité au risque inondation,
- 1 agent environnemental,
- 3 agents en charge de l'animation pédagogique,
- 6 agents de la brigade bleue en charge des travaux d'entretien et des petits travaux de restauration écologique en régie.

Les investissements portés par le CISALB concernent principalement des travaux de prévention des inondations et de restauration des rivières co-financés par les subventions de l'Etat (PAPI) et de l'agence de l'eau (Contrat de bassin versant).

L'auto-financement est refacturé aux EPCI concernés, généralement les agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry. Grand Lac lève la taxe GEMAPI pour la première fois en 2022 (environ 2,9 €/habitant).

A2-4 L'expérience du CISALB en matière de travaux

Le CISALB a été maitre d'ouvrage (MOA) ou assistant à maitre d'ouvrage (AMO) de travaux importants dans différents domaines. Le tableau ci-dessous présente un bilan chronologique :

Intitulé de l'opération	Lieu	Date	Montant (€HT)	Nature des travaux	
Restauration écologique de la Deysse	*Albens*	2007	*510 000*	AMO	Travaux de restauration écologique sur 2 km
Restauration de la continuité écologique sur le Sierroz	*Aix-les-Bains*	2008	*220 000*	AMO	Réalisation de 2 passes à poissons (Garibaldi et SNCF)
Restauration écologique du Sierroz	*Aix-les-Bains*	2010	*375 000*	AMO	Travaux de restauration écologique sur 1 km (Pont Rouge au lac)
Restauration écologique du Tillet à Savoie Hexapôle	*Méry, Sonnaz*	*2012*	*340 000*	AMO	Travaux de restauration écologique sur 1 km
Restauration écologique du Tillet dans le parc Bognette	*Aix-les-Bains*	*2013*	*1 500 000*	AMO	Travaux de restauration écologique sur 0,8 km et dépollution PCB
Restauration de la continuité écologique sur le Sierroz	*Aix-les-Bains*	2014	*420 000*	AMO	Suppression de 3 (Amont pont Rouge, Laffin et aval RD1201)
Réhabilitation de la décharge de la Coua	*Viviers-du-Lac*	2007 2017	*3 500 000*	**MOA**	Création de 3,5 ha de zones humides
Réhabilitation de la décharge des Cavettes	*Viviers-du-Lac*	2016 2017	*1 000 000*	**MOA**	Création de 6 ha d'une ancienne décharge avec création de 4 ha de zones humides
Curage des ports du lac du Bourget	*Lac du Bourget*	2015	*1 800 000*	AMO	Curage et valorisation de 30 000 m3 de sédiments, préalable aux opérations de baisse du niveau du lac (2017, 2021)
Confortement des digues et restauration de la Leysse T1	Chambéry	2014 2015	4 000 000	AMO	Travaux de confortement de digue Travaux de génie écologique sur 1,7 km
Confortement des digues et restauration de la Leysse T2	*Chambéry, La Motte-Sx*	2015 2017	*13 250 000*	AMO	Travaux de confortement de digue Travaux de génie écologique sur 2,8 km
Tri-bois des gorges du Sierroz	*Grésy-sur-Aix*	2018	*30 000*	**MOA**	Création d'un tri-bois (30 m3)
Confortement des digues du Sierroz	*Aix-les-Bains*	2019	*2 400 000*	**MOA**	Travaux de battage de palplanches et travaux de génie écologique
Restauration écologique du Sierroz	*Grésy-sur-Aix*	2019	*500 000*	**MOA**	Suppression d'un seuil et travaux de génie écologique
Plage de dépôt de Saumont	*Ruffieux*	2019	*85 000*	**MOA**	Création d'une plage de dépôt
Retenue collinaire de la Villette	*La Motte-Servolex*	2019	*955 000*	AMO	Création d'une retenue collinaire agricole de 12 000 m3
Bassin du Combo	*Mouxy*	2020	*850 000*	**MOA**	Création d'un bassin d'écrêtement de 27 000 m3
Restauration de la continuité écologique sur la Leysse	*La Ravoire, St-Alban*	2021 2022	*1 100 000*	**MOA**	Création de rampes en enrochements sur 6 seuils
Confortement des digues et restauration de l'Hyères	*Chambéry, Cognin*	2021 2022	*3 800 000*	**MOA**	Travaux de confortement de digue et de restauration écologique sur 1,8 km

B) Bilan technique et financier du Contrat 2019-2022

B1 Rappel du contenu technique et financier du contrat

Les actions du contrat signé le 3 juillet 2019 sont consignées dans plusieurs axes d'intervention :

- Le petit cycle (assainissement et eau potable),
- L'opération collective,
- La désimperméabilisation,
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),
- Le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE),
- Les suivis environnementaux,
- La sensibilisation.

Les montants, les subventions attendus et le nombre d'actions inscrits par axes d'interventions sont rappelés dans le tableau suivant :

Axe d'actions	Maître d'ouvrage	Nbre de fiches actions	Montant des actions (€HT)	Subventions attendues de l'agence de l'eau* (€HT)
Petit cycle de l'eau	Grand Chambéry	*23*	*19 017 000*	*8 196 380*
	Grand Lac	*13*	*22 151 400*	*5 257 850*
Opération collective	Grand Chambéry	*1*	*283 200*	*141 600*
	Grand Lac		*297 000*	*148 500*
	CISALB		*154 477*	*92 556*
	Entreprises		*6 000 000*	*3 000 000*
Désimperméabilisation	Chambéry	*1*	*1 435 000*	*1 004 500*
	Grand Lac	*1*	*280 000*	*196 000*
GEMAPI	CISALB	*12*	*12 807 200*	*4 361 376*
	CENS	*5*	*1 866 534*	*1 008 668*
	Grand Chambéry		*42 000*	*21 000*
	Grand Lac		*42 000*	*21 000*
PGRE	CISALB	*7.5*	*25 000*	*17 500*
	Grand Chambéry	*0.5*	*1 254 000*	*785 600*
Suivis environnementaux	CISALB	*3.5*	*362 860*	*186 430*
	Cen Savoie	*0.5*	*20 000*	*10 000*
	Grand Lac	*1*	*25 000*	*7 500*
	FSPPMA	*1*	*66 000*	*33 000*
Sensibilisation	CISALB	*4*	*989 196*	*335 008*
	CENS	*1*	*79 200*	*23 760*
Animation	CISALB	-	*1 537 114*	*768 557*
TOTAUX		*75*	***67 197 067***	***25 616 785***

* L'engagement financier de l'agence de l'eau était plafonné à 25 619 000 €.

L'agence de l'eau s'est engagée à financer six ETP pour l'animation des actions du Contrat (cf. le bilan de cette animation en chapitre B3).

Le tableau suivant indique les montants inscrits et subventions attendus par maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage	Montant global des fiches actions (€HT)	Subvention attendue de l'agence de l'eau (€HT)
Grand Chambéry	*20 939 500*	*9 144 580*
Grand Lac	*21 978 400*	*5 630 850*
CISALB	*15 434 614*	*5 761 427*
Entreprises	*6 000 000*	*3 000 000*
CENS	*1 945 734*	*1 042 428*
Chambéry et Chambéry 2040	*1 435 000*	*1 004 500*
FSPPMA	*66 000*	*33 000*

B2 Bilan technique et financier par axe d'intervention

B2-1 Petit cycle de l'eau

❖ Grand Chambéry

Le bilan des 23 fiches actions est synthétisé dans le tableau suivant :

N	Intitulé de l'action	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
1	Schéma directeur d'assainissement	Etudes	120 000	203 395	En cours	Dossier déposé et en cours d'instruction
2	Diagnostic canalisations EU du PP puits des Iles et Joppet	Travaux	1 700 000	2 160 000	En cours	Travaux en cours sur PP Iles Sub. AE : 1 119 650 €
3	Diagnostic des canalisations EU privées du PP de Joppet	Travaux	100 000			Action annulée
4	Rénovation des collecteurs anciens du centre-ville de Chambéry	Travaux	3 000 000	3 296 150	En cours	Sub. AE : 1 648 075 €
5	Valorisation du biogaz	Travaux	3 000 000	3 083 000	En cours	Sub. AE : 1 387 350 €
6	Rénovation UDEP du Noyer	Travaux	500 000	1 400 000	En cours	Démarrage juin. Montant en cours de négociation
7	Suppression de l'UDEP du plan d'eau	Travaux	300 000	422 767	FAIT	Sub. AE : 194 029 €
8	Rénovation UDEP de la Madelaine Lescheraines	Travaux	600 000			Déposé CAO en septembre
9	Raccordement de l'UDEP de la Magne au Noyer	Travaux	590 000			Déposé Consultation en cours
10	Diagnostic du réseau amont de la STEP de Curienne	Travaux	240 000			En partie réalisé sans subvention
11	Transfert Aillon- station vers Aillon Chef-Lieu	Travaux	300 000			Non engagée Report 2023/24
12	Aménagement DO 8 et 12	Travaux	45 000	102 506	En cours	DO8 fait. DO12 en attente du SDA sud de l'agglo Sub. AE : 51 253 €
13	Diagnostic du PR ZI Bissy Erier	Etude	30 000		FAIT	Travaux à suivre Sans subvention
14	Outil de gestion	Equipem	62 000	61 541	En cours	Sub. AE : 30 770 €

	patrimoniale	ent				
15	Equipement de chambres stratégiques et modélisation	Etude	50 000			Report des études (et des travaux sur 2023-2024).
16	Télétransmission, sectorisation, diagnostic permanent	Etude	60 000			
17	Diagnostic des puits Pasteur et Stade	Etude	60 000			Abandon
18	Travaux Epine T3	Travaux	1 985 000	1 985 000	En cours	Sub. AE : 992 500 €
19	Mesure des sources et captage secteur Bauges	Travaux	30 000			Non engagée Report 2023/24
20	Maillage Bauges – canalisation Chaudannes	Travaux	2 000 000	1 800 000	En cours	Sub. AE : 1 260 000 €
21	Secours et substitution Déserts et Bauges	Travaux	2 900 000	2 860 000	En cours	Sub. AE : 1 430 000 €
22	Economie d'eau secteur Bauges	Travaux	1 525 000	1 442 672	En cours	6 dossiers inscrits au contrat. 5 déposés Sub. AE : 1 009 869 €
			19 197 000	**18 817 031**	98 %	

Le bilan est le suivant :

- Financièrement, Grand Chambéry a réalisé **98 %** de son programme d'actions, car le coût réel de certaines opérations a été plus élevé que le coût envisagé,
- Les opérations non réalisées sont en grande majorité reportées sur 2023-24 (4 opérations),
- C'est donc un bilan très positif pour Grand Chambéry.

❖ Grand Lac

Le bilan des 13 fiches actions est synthétisé dans le tableau suivant :

N	Intitulé de l'action	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
24	Autosurveillance des déversoirs d'orage	Travaux	170 000			Dossier non déposé Report 2023/24
25	Barreau Est	Travaux	7 303 000	8 194 381	En cours	Consultation avril 2022 pour tranche T1-b réseaux. Consultation travaux des 2 réservoirs de Corsuet (3,6 M€) automne 2022. Travaux 2023-2024. Fiche action T2 (5 M€)
27	Economies d'eau - lutte contre les fuites (Aix-les-Bains)	Travaux	3 569 850	290 000 218 000 171 000 480 000 750 000	En cours	Grand port (290 K€) Rue de Tresserve (218 K€) Ch. Des bateliers (171 K€) Barreau est (480 K€) Rovelstoke (550 K€)
28	Economies d'eau - lutte contre les fuites (hors Aix)	Travaux	2 168 500	388 000	En cours	Trévignin (388 K€)
29	Equipement de télésurveillance et sectorisation	Travaux	130 000	0		Dossier non déposé
30	Equipement des sources du PGRE et mise en œuvre des consignes de restitution	Etude Travaux	170 000	33 000	En cours	Meunaz (33 K€)

31	Etude financière eau et assainissement	Etude	20 000	10 550	FAIT	
32	Etude patrimoniale, diagnostic réseau EU et AEP	Etude	190 000	0		Non engagée Report 2023/24
33	Mesures de protection du captage de Serrières-en-Chautagne	Etude	40 000	0		Dossier déposé mais non complété
34	Réduction de pression sur le réseau AEP	Travaux	150 000	0		Dossier non déposé
35	Réduction des surverses des DO au milieu naturel	Travaux	810 000	0		Bd de Russie (400 K€, 2023) Grimottière (200 K€, 2024).
36	Transfert de l'UDEP et du BSR d'Albens	Travaux	3 600 000	3 930 700	FAIT	Reste la berge RD de la Deysse à traiter.
75	Traitement des cyano du lac (AEP)	Travaux	4 000 000	0		Dossier non déposé Bonus perdu.
			22 151 400	**14 465 631**	**65 %**	

Le bilan est le suivant :

- Financièrement, Grand Lac a réalisé **65 %** de son programme d'actions, car le coût réel de certaines opérations a été plus élevé que le coût envisagé,
- Les travaux du Barreau Est (25) et du transfert de l'UDEP du BSR d'Albens (36) constituent à eux-seuls 88% des engagements financiers de Grand Lac (12,1 M€ sur les 14,4 M€ engagés),
- 25 % des travaux de lutte contre les fuites à Aix-les-Bains (27) et sur le reste du territoire de Grand Lac (28) ont été engagés (1,54 M€ vs 5,73 M€),
- Le traitement des cyanobactéries du lac (UPEP d'Aix-les-Bains) n'a pas pu être engagé du fait du retard pris sur les travaux du barreau Est (retard dû à une non-conformité du projet de réservoir de Corsuet vis-à-vis du PLUi de Grand Lac, aujourd'hui résolue),
- C'est donc un bilan mitigé car 7 opérations sont non réalisées sur les 13 inscrites mais les deux plus importantes ont été engagées.

B2-2 Opération collective

Le bilan cette opération spécifique est consigné dans le tableau ci-dessous :

N	Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
50	Mission d'animation (**Grand Chambéry**)	Animation	283 200	245 570	FAIT	147 K€ d'aides
	Mission d'animation (**Grand Lac**)	Animation	297 000	379 389	FAIT	117 K€ d'aides
	Mission d'animation (**CISALB**)	Animation	62 887	48 493	FAIT	24 K€ d'aides
	Sensibilisation (**CISALB**)	Divers outils	76 590	0		Non engagée
	Biosurveillance ZAE Albanne (**CISALB**)	Etude	15 000	15 795	FAIT	7,89 K€ d'aides
	Travaux de mises en conformité (**entreprises**) sur Grand Chambéry	Travaux	6 000 000	23 dossiers 175 753 72 113 201 667 5 084 14 200	FAIT ou en cours	778,2 K€ d'aides Reverdi Agglo CHMS Cémoi Paul Dupraz Peinture Mithieux

				114 969		Guichon Valves
				5 866		OPAC
				11 726		Transport de Savoie
				80 429		SCI DSDR
				307 634		Rheso-lutions
				31 831		Rheso-lutions
				228 821		Keolis
				563 500		Ste d'emboutissage PRECIS
				32 750		Blanchisserie hôpitaux
				190 535		SA Transports Francony
				179 373		Scavi
				23 384		Scavi
				90 459		Audamalex
				13 500		Hobby One Clic Photo
				229 922		SCI Sainte Olivia Lumi
				75 070		SDIS
				7 774		Vintage garage
				88 395		Le Tunnel
	Travaux de mises en conformité (**entreprises**) sur Grand Lac			10 dossiers		228,6 K€ d'aides
				62 740		SCI La Michaille
				92 300		Drumettaz-Clarafond
				60 626		SARL TMS
				21 566		SARL TMS
				21 320		Petit port Aix-les-Bains
				31 206		STYL Carrosserie
				13 402		Aix-les-Bains
				14 193		Mécamarine 73
				29 593		Carrosserie Aix-T-Tic
				67 999		Marine Pro Services
			6 734 677	**3 848 947**	**57 %**	

Le bilan est le suivant :

- Financièrement, l'Opération collective atteint un taux de réalisation de **57 %** et un taux d'investissement des entreprises d'environ **53 %** (3,160 M€ vs 6 M€),
- Les 3 160 000 € d'investissement des entreprises (31 dossiers) se répartissent ainsi : 2 745 000 € sur Grand Chambéry (87 %) et 415 000 € sur Grand Lac (13 %),
- Ce bilan est très positif au vu du contexte économique (2 ans de crise sanitaire Covid), peu favorable à des diagnostics et des investissements des entreprises.

Le bilan de l'Opération collective a été présenté en COPIL le 7 juin 2022. Il ressort le bilan opérationnel suivant sur la période 2019-2022 :

- 69 diagnostics dont 12 dans des entreprises de la ZAE de l'Albanne,
- 29 sites conformes (après travaux ou initialement),
- 19 sites avec travaux en cours ou planifiés,
- 21 sites avec travaux en cours de définition.

B2-3 Désimperméabilisation

Sur cet axe d'intervention, le bilan est le suivant :

N	Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
26	Place C. Montillet et rue de la gare Albens (**Grand Lac**)	**Travaux**	280 000	280 000		Etude terminée. Dossier déposé juin 2022
27	Ecoquartier Vetrotex (**Chambéry 2040**)	**Travaux**	830 000	1 285 710	**En cours**	900 K€ d'aides retenues
	Quartier Cassine (**Chambéry 2040**)	**Travaux**	275 000	0		Dossier non déposé
	Stade municipal (**Chambéry**)	**Travaux**	300 000	999 072	**En cours**	634 K€ d'aides retenues
	Voirie centre nord (**Chambéry**)	**Travaux**	30 000	156 995	**En cours**	100 K€ d'aides retenues
			1 715 000	**2 721 777**	**160 %**	

Le bilan est le suivant :

- Financièrement, le taux de réalisation est de **160%**,
- La ville de Chambéry a déposé ses 2 opérations et Chambéry 2040 a déposé son opération pour l'Ecoquartier Vetrotex. L'opération « Quartier Cassine » n'a pas été déposée par son maitre d'ouvrage (Chambéry 2040),
- Grand Lac a déposé son dossier hors délai (taux de 50 % au lieu de 70%),
- Le montant déposé est supérieur de 60% au montant financier inscrit,
- La surface désimperméabilisée totale est de 9,78 ha, sur un prévisionnel de 10 ha,
- La désimperméabilisation des sites industriels représente une vraie plus-value en matière de traitement des eaux pluviales. Les investissements consacrés à cette thématique s'élèvent à plus de 1,7 M€ pour 4,5 ha de surface désimperméabilisée.

A ce bilan s'ajoute les actions menées hors contrat. Le montant des travaux s'élève à 2 881 154 € pour 14 projets dont 8 sont issus de l'appel à projet « Un coin de verdure pour la pluie ». La surface désimperméabilisée est de 5,75 ha.

Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	m² désimp. / Sub. AERMC
Ecole Bellevue (**Chambéry**)	Travaux	110 000	**FAIT**	373 m² / 62 000€
Ecole Biollay (**Chambéry**)	Travaux	212 000	**FAIT**	2 800 m² / 108 000 €
Ecole Chantemerle (**Chambéry**)	Travaux	117 000	**En cours**	2 300 m² / 82 000 €
Ecole Chambéry-le-Vieux (**Chambéry**)	Travaux	105 000	**En cours**	1 400 m² / 45 000 €
Ecole de **Bellecombe-en-Bauges**	Travaux	82 650	**FAIT**	344 m² / 65 000 €
Ecole Simone Veil (**Chambéry**)	Travaux	105 000	**En cours**	1 400 m² / 54 000 €
Ecole Pré de l'Ane (**Chambéry**)	Travaux	101 800	**En cours**	1 782 m² / 41 000 €
PK Alsace Lorraine (**Chambéry**)	Travaux	39 000	**FAIT**	1 320 m² / 22 000 €
Hôpital de Chambéry	Travaux	809 223	Déposé	16 000 m²
Keolis (**COGIP**)	Travaux	198 257	**FAIT**	6 200 m²/ 123 000 €
Reverdy Agglo (**Reverdy Agglo**)	Travaux	175 753	**FAIT**	2 970 m² / 60 000 €
Scavi (**SCAVI**)	Travaux	23 384	**FAIT**	235 m² / 6 000 €
SEP (SEP)	Travaux	780 520	**En cours**	19 150 m²/ 383 000 €
TMS (TMS)	Travaux	21 567	**FAIT**	1 300 m² / 13 000 €
		2 881 154		

B2-4 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Sur cet axe d'intervention, le bilan est le suivant :

N	Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
52	Plan pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières (**CISALB**)	**Travaux**	975 000	325 000 388 000 244 793	**FAIT**	105 K€ d'aides 129 K€ d'aides 73 K€ d'aides
53	Travaux d'éradication de la renouée (**CISALB**)	**Travaux**	100 000	0		Non engagée
54	Faisabilité de l'effacement de 5 seuils sur la Leysse (**CISALB**)	Etude	100 000	60 000	**FAIT**	Travaux réalisés sur 6 seuils sur 2021 et 2022 1,1 M€HT. 770 K€ d'aides
55	**Plan d'actions en faveur des zones humides (CISALB)**					
	Travaux de restauration (**CISALB**)	**Travaux**	504 000	11 000 16 000 66 335 150 000 80 000	**En cours**	7,1 K€ d'aides Ent.2020-21 Ent. 2022-23 Croix rouge et Curtille dessous 33,2 K€ d'aides Moraz-Dessous fin 2022 Bauches fin 2022
	Etude et animation foncière (**CISALB**)	Etude	30 000	16 300 20 000	**En cours**	Albanais 11,4 K€ d'aides Grand Lac 14 K€ d'aides
	Acquisitions foncières (**Grand Chambéry**)	Foncier	30 000	0		Rien n'a été engagé
	Acquisitions foncières (**Grand Lac**)	Foncier	30 000	0		Des acquisitions faites sur le dossier de sub. 2018
56	Restauration de la continuité du Sierroz entre les gorges et la RD 1201 (**CISALB**)	Etude **Travaux**	185 000	0	**Fait en partie**	Travaux faits sur le barrage à voûte (sans aide de l'Agence). Chez Blanc en suspens.
57	Restauration de la Deysse (**CISALB**)	**Travaux**	145 000	0		Non engagée Report 2023-24
58	Restauration de l'Hyères aval (**CISALB**)	**Travaux**	2 820 000	3 800 000	**En cours**	Travaux sur 2021 et 2022 Cofinancement avec PAPI 1 409 K€ d'aides retenues
59	Restauration de la Leysse aval (**CISALB**)	**Travaux**	5 540 000	0		2022 : étude PRO, maîtrise foncière et dossier LEMA.
60	Restauration du Nant Petchi (**CISALB**)	**Travaux**	1 800 000	0		2022 : étude PRO, maîtrise foncière et dossier LEMA.
61	Restauration du Sierroz à Grésy-sur-Aix (**CISALB**)	**Travaux**	512 000	512 152	**FAIT**	256 K€ d'aides
62	Déterrage précoce renouée littoral (**CISALB**)	**Travaux**	36 000	32 495	**FAIT**	9,7 K€ d'aides
68	Animation du plan de gestion du lac et du canal de Savières (**CISALB**)	Animation			**FAIT**	Missions assurées par des agents du CISALB.
69	Restauration gestion des zones humides (**CENS**)	Foncier **Travaux**	47 916 448 086	14 000		AVP Fontaine à Janons OK mais Trx en 2023 + Chassettes (7 K€ d'aides)
70	Restauration annexes humides Deysse (**CENS**)	Foncier **Travaux**	140 179 103 200	27 420 30 000 21 270 0		19 K€ d'aides Entrelacs (21 K€ d'aides) Acquisition CENS (14,9 K€)

71	Restauration de la forêt alluviale du Rau des Combes et de la tufière de Beauvoir (**CENS**)	Foncier **Travaux**	57 993 104 268	0		Non engagée
72	Plan d'actions Rau des Jacquiers et marais de Vuillerme (**CENS**)	Foncier Etude **Travaux**	27 715 36 960 233 916	0		Non engagée
73	Plan d'action en faveur des roselières lacustres (**CENS**)	Etude **Travaux**	666 301	1 251 264	**En cours**	875 K€ d'aides retenues sur l'appel à projet Biodiversité
			14 673 734	**7 066 029**	**48 %**	

Le bilan est le suivant :

- Financièrement, le taux de réalisation est de **48 %,** avec des opérations qui financièrement ont été plus élevées par rapport au prévisionnel ;
- Les **travaux d'entretien** annuel des rivières (**52**) ont été réalisés conformément au prévisionnel ;
- Les études et travaux relatifs à la **continuité** ont été partiellement réalisés :
  - L'étude sur les 6 seuils de la **Leysse** (**54**) a non seulement été faite mais les travaux ont été réalisés pour 1 100 000 €HT (été 2021 et 2022) dans le cadre de l'appel à projet « Rebond » (montant non comptabilisé dans le bilan),
  - Sur le **Sierroz** (**56** et **61**), le bilan est positif avec deux seuils traités (Grésy-sur-Aix et barrage voute) et un seuil en suspens (Chez Blanc).
- Les études et travaux relatifs à la **restauration écologique des rivières** ont été globalement très bien engagés :
  - La restauration de la Deysse (57) n'a pas pu être engagée pour cause de plan de charge. Le dossier travaux est inscrit au contrat 2023-2024,
  - La restauration de l'Hyères (58) a été réalisée sur 2021 et 2022,
  - La restauration de la Leysse aval (59) a été engagée au stade des études (dossier PRO et dossier LEMA rendus en 2022 et maitrise foncière engagée en 2022). Le dossier travaux est inscrit au contrat 2023-2024,
  - La restauration du Nant Petchi (60) a été engagée au stade des études (dossier PRO et dossier LEMA rendus en 2022 et maitrise foncière terminée en 2022). Le dossier travaux est inscrit au contrat 2023-2024,
  - La restauration du Sierroz à Grésy-sur-Aix (61) a été faite en 2019.
- Les études et travaux relatifs à la **gestion des zones humides** ont été partiellement réalisés :
  - Des notices de gestion sur 13 zones humides de l'Albanais ont été réalisées,
  - Des études de faisabilité foncière sur les zones humides de Grand Lac ont été conduites permettant ainsi des premières maîtrises foncières par le biais d'achats ou de conventions (8 achats et 8 conventions signées),
  - Pour les travaux de restauration à maîtrise d'ouvrage du CISALB (55), les sites de Croix rouge et Curtille ont été réalisés en 2021 et ceux des sites de Moraz-dessous et des Bauches sont programmés pour 2022,
  - Un programme de travaux d'entretien des zones humides restaurées avant 2019 a été lancé ainsi qu'une étude d'évaluation des gains écologiques,
  - Pour les travaux de restauration à maîtrise d'ouvrage du CENS (69 et 70), la priorité a été la maîtrise foncière. Aucun chantier de restauration n'a pu être engagé.
- Concernant la gestion du lac :
  - Le CISALB a assumé sa mission d'animation du plan de gestion (**68**),
  - Le CISALB a animé et coordonné une étude prospective du lac et du canal de Savières à l'horizon 2030 (cf. l'action n°**77** à maitrise d'ouvrage Grand Lac),
  - Le CENS a engagé son programme de restauration des roselières (**73**).

B2-5 Plan de gestion de la ressource en eau

Sur cet axe d'intervention, le bilan est le suivant :

N	Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
38	Définition des consignes de restitution (**CISALB**)	Etude			**En cours**	Missions assurées par des agents du CISALB.
40	**Ressource en eau et agriculture (CISALB)**					
	Accompagnement des projets	Animation			**FAIT**	Missions assurées par des agents du CISALB.
	Stockage eaux pluviales, réseau et pilotage d'irrigation (**Triquet**)	**Travaux**	Non inscrit	(143 195)	**FAIT**	57,3 K€ d'aides
	Modernisation du système d'irrigation (**Cholat**)	**Travaux**	Non inscrit	(61 543)	**FAIT**	19 K€ d'aides
	Stockage de 2000 m3 (**GAEC Grand Maison**)	**Travaux**	Non inscrit	(60 957)	**FAIT**	42,7 K€ d'aides
	Stockage de 5000m3 pour irrigation maraichage et modernisation irrigation (**Les Triandines**)	**Travaux**	Non inscrit	(251 540)	**FAIT**	125,8 K€ d'aides
	Retenue du Noiray (**Grand Chambéry**)	**Travaux**	1 254 000	0		Non engagé
	Retenue de St-Sulpice (**Grand Chambéry**)	**Travaux**	(1 882 000)	0		Non engagé
	Projet de Cognin (**Grand Chambéry**)	**Travaux**	20 000	0		Non engagé
41	**Ressource en eau et collectivités (CISALB)**					
	Accompagnement des projets	Animation			**En cours**	Cette action est désormais « EAU Climat, on agit ! »
	Récupération d'eau de pluie (**Challes-les-Eaux**)	**Travaux**	Non inscrit	(11 300)	**FAIT**	7,9 K€ d'aides
	Récupération d'eau de pluie (**Drumettaz-Clarafond**)	**Travaux**	Non inscrit	(36 000)	**FAIT**	12,1 K€ d'aides
	Actions de communication EAU Climat T1	Outils de comm.	Non inscrit	(12 500)	**FAIT**	8,7 K€ d'aides
42	**Ressource en eau : dérivations de cours d'eau (CISALB)**					
	Accompagnement technique et administratif des projets	Animation			**En cours**	
	Prise d'eau du plan d'eau (**Challes-les-Eaux**)	Etude Travaux	Non inscrit	(10 900)	**FAIT**	7,6 K€ d'aides
43	Etudes de mise à jour des bilans quantitatifs	Etude Matériel	15 000		**FAIT**	Missions assurées par des agents du CISALB.
44	Ressource en eau : nouveaux usages et usagers	Animation			**En cours**	Missions assurées par des agents du CISALB.
45	Ressource en eau : prélèvements domestiques	Animation			**En cours**	Missions assurées par des agents du CISALB.
46	Suivis hydrométriques, bilans et bancarisation	Etude Matériel	10 000	10 597	**En cours**	Missions CISALB. 7,4 K€ d'aides (courantomètre)
			1 279 000	(590 000) **10 597**		

Le bilan est le suivant :

- Le taux de réalisation financière ne présente pas d'intérêt car :
  . Le budget inscrit (1,279 M€) reposait sur la réalisation de deux retenues collinaires qui n'ont pas été faites pour des raisons budgétaires, politiques, foncières et réglementaires,
  . Des travaux non-inscrits ont été réalisés pour un montant global de 590 000 €,
  . Les travaux d'économies d'eau et de substitution engagés par Grand Chambéry et Grand Lac n'apparaissent pas dans ce tableau, de même que les actions de désimperméabilisation.
- Le bilan du PGRE fait l'objet d'un rapport à part entière (édition en septembre 2022) incluant un bilan des actions de la période 2017-2022 et un état des lieux sur l'évolution de la ressource en eau et des usages, socle d'un futur PTGE.

B2-6 Suivis environnementaux

Sur cet axe d'intervention, le bilan est le suivant :

N	Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
47	Observatoire de la qualité des cours d'eau (**CISALB**)	Etude	134 000	80 000	**En cours**	40 K€ d'aides
48	Suivi écologique du lac (**CISALB**)	Etude	208 860	57 000 68 850 68 850 69 200	**FIN**	130,8 K€ d'aides
49	Suivi de la truite lacustre (**FSPPMA**)	Etude	66 000	61 721	**En cours**	30,8 K€ d'aides
51	Baisse exceptionnelle du niveau du lac (**CISALB**)	Etude	20 000	10 600 10 135 10 000 16 000	**FIN**	5,3 K€ d'aides 5,1 K€ d'aides 7 K€ d'aides 8 K€ d'aides
	Baisse exceptionnelle du niveau du lac (**CENS**)	Etude	20 000		**En cours**	Action intégrée dans la fiche 73
76	Evaluation de l'impact des déchets plastiques sur l'écosystème lacustre (**CISALB**)	Etude	10 000		**En cours**	Thèse portée par l'USMB pour un montant de 340 K€ (170 K€ d'aides)
77	Etude prospective « environnement et activités lacustres » (**Grand Lac**)	Etude	25 000	33 000	**FIN**	9,9 K€ d'aides
			483 860	**485 356**	**100 %**	

Le taux de réalisation est de 100% car tout est engagé.

B2-7 Sensibilisation

Le bilan des actions de sensibilisation est le suivant sur la période du 1er janvier 2019 au 15 mars 2022 :

Thématique	Nombre de jours d'activité			Nombre de participants		
	Scolaires	Extra-scolaires	Grand public	Scolaires	Extra-scolaires	Grand public
Ressource en eau	60	6	314	2 410	93	181
Restauration des rivières	37		1	1 769		15
Évolution climatique biodiversité	26	36	11	1 143	307	205
Zones humides et biodiversité	167	168	63	6 924	1 178	388
Baisse du niveau du lac	17	6	2	799	66	76
Substances dangereuses Eau	67	5	6	2 595	86	18
TOTAUX	**374**	**220**	**397**	**15 640**	**1 730**	**883**

Ce bilan a été influencé par les crises sanitaires COVID qui ont contraint de fermer Aqualis et de stopper les activités de sensibilisation durant plusieurs mois. Financièrement, le CISALB a déposé pour **322 239 €** : 38 898 € d'animation pédagogique sur juillet à décembre 2019 + 24 522 € (mise à jour du site internet) + 82 093 € d'animation pédagogique sur 2020 + 100 808 € d'animation pédagogique sur 2021 + 75 918 € d'animation pédagogique sur 2022.

B2-8 Bilan financier

Le tableau suivant indique les taux de « réalisation financière » par axe d'actions.

Axe d'actions	Maître d'ouvrage	Montant des actions inscrites (€HT)	Montant des actions réalisées ou engagées (€HT)	Taux de réalisation (1) financière
Petit cycle	Grand Chambéry	*19 017 000*	18 817 031	*98 %*
	Grand Lac	*22 151 400*	14 465 361	65 %
Opération collective	Grand Chambéry	*283 200*	245 570	*86 %*
	Grand Lac	*297 000*	379 389	*127 %*
	CISALB	*154 477*	64 288	*41 %*
	Entreprises	*6 000 000*	3 160 000	*53 %*
Désimperméabilisation	Chambéry	*1 435 000*	2 441 777	*140 %*
	Grand Lac	*280 000*	*280 000*	*100 %*
GEMAPI	CISALB	*12 807 200*	*5 722 075*	*44 %*
	CENS	*1 866 534*	*1 343 954*	*72 %*
PGRE	CISALB	*25 000*	10 597	*42 %*
	Grand Chambéry	*1 254 000*	*0*	*0 %*
Suivis environnementaux	CISALB	*362 860*	*390 635*	*107 %*
	Cen Savoie	*20 000*	*(*)*	
	Grand Lac	*25 000*	*33 000*	*93 %*
	FSPPMA	*66 000*	*61 721*	*93 %*
Sensibilisation	CISALB	*989 196*	*322 239*	*32 %*
	CENS	*79 200*	*(*)*	
TOTAUX		***67 288 031***	***47 773 637***	***71 %***

(*) : comptabilisé dans les 1 343 954 € du CENS.

A la fin juillet 2022, l'agence de l'eau a accordé **18 785 472** € de subvention dans le cadre du contrat de bassin versant du lac du Bourget 2019-2022. Cela correspond à un taux de réalisation de 73% par rapport à l'engagement financier de l'agence de 25 619 000 €. Plusieurs opérations ont vu leur calendrier décalé et seront présentées en commission des aides avant la fin de l'année 2022, pour un montant estimé à 1 085 000€ de subvention. Cela portera le **taux de réalisation financière du contrat à 77%**.

B2-9 Bilan qualitatif

Sur les 94 opérations prévues au contrat 2019-2022, l'état d'avancement est le suivant :

- 29 opérations sont terminées (31%),
- 33 opérations sont en cours de réalisation (36 %),
- 4 opérations vont être lancées d'ici à la fin de l'année 2022 (4%),
- 18 opérations sont reprogrammées sur la période 2023-2024 (19%),
- Seules 9 opérations sont abandonnées (10%)

B3 Bilan de l'animation et du pilotage des actions du contrat

L'agence de l'eau a financé les actions d'animation suivantes :

- Animer le Contrat de bassin versant 2019-2022,
- Animer les actions relatives aux milieux aquatiques (rivières, zones humides et lac du Bourget),
- Piloter les travaux de morphologie, de continuité ainsi que les travaux d'entretien et de restauration des zones humides,
- Piloter les travaux d'entretien de rivières,
- Animer les actions relatives à la gestion de la ressource en eau,
- Réaliser en régie les études hydrologiques pour les bilans ressources / besoin, les volumes prélevables et les débits de restitution des sources,
- Animer les actions de sensibilisation et de communication,
- Animer l'opération collective (montants d'aides signalés dans le tableau du chap. B2-2).

Les enveloppes financières mobilisées et subventions obtenues sont les suivantes :

Thématique	2019		2020		2021		2022	
	Dépense	Aide AE	Dépense	Aide AE	Dépense	Aide AE	Dépense	Aide AE
Animer le Contrat Animer les actions sur milieux aquatiques	213 463	110 058	212 415	106 208	293 028	146 395	254 715	127 364
Animer le PGRE + Etudes hydrologiques	29 300 48 300	18 291 30 180	49 460 43 965	34 561 30 721	84 721 40 388	59 391 28 255	112 231	78 624
Animer le programme d'entretien	66 200	17 652	60 465	18 135	53 971	16 216	36 759	19 164
Animer des actions de sensibilisation	38 898	24 726	82 093	73 054	100 808	92 210	75 918	68 772
TOTAUX	396 161	200 907	448 398	262 679	488 195	342 467	479 623	293 924

En l'absence de fiche action spécifique sur l'animation dans le Contrat 2019-2022, il n'est pas possible de calculer un taux de réalisation. Cependant, le taux de réalisation financière du contrat de 77% témoigne de la réalisation des missions portées par les agents du CISALB.

B4 Bilan de la gouvernance du contrat

La crise sanitaire de 2020, 2021 et 2022 n'a pas permis d'installer (renouvellement post élections municipales) et de réunir le Comité de bassin versant. Pour autant, le CISALB, les services des eaux de Grand Chambéry et de Grand Lac, le CENS et la fédération de pêche de la Savoie ont réalisé ou engagé plus de 70 % de l'enveloppe budgétaire inscrite au contrat 2019-2022. Ce travail s'est fait en lien étroit et constant avec les services de l'agence de l'eau et de l'Etat.

De nombreuses réunions de travail, de comités techniques (COTECH) et de comités de pilotage (COPIL) se sont tenus pour faire avancer les opérations et orienter les démarches ou axes thématiques (Opération collective, plan de gestion de la ressource en eau, gestion des milieux aquatiques, plan de gestion du lac, etc.).

C) Programme d'actions 2023-2024

C1 Les objectifs poursuivis

Le Contrat 2023-2024 s'apparente à une prolongation du Contrat 2019-2022. En effet, peu d'opérations nouvelles figurent dans cette contractualisation 2023-2024. Il s'agit essentiellement pour les maîtres d'ouvrages de réaliser les opérations qui n'ont pas pu être menées du fait de la crise sanitaire et ainsi de continuer à mettre en œuvre le programme de mesures du SDAGE. A noter que les mesures du PDM du SDAGE 2022-2027 sont dans la continuité du cycle 2016-2021. La cohérence entre le Contrat 2023-2024 et le SDAGE 2022-2027 est démontrée dans le chapitre C4.

C1-1 Pollutions urbaines

Depuis plusieurs années, des actions d'envergure ont été réalisées pour lutter contre les pollutions urbaines, telles que la création des bassins de stockage restitution sur les réseaux d'assainissement de Chambéry et d'Aix Les Bains.

Chacune des agglomérations prévoit de réinscrire ou de poursuivre des travaux concourant à la réduction des rejets urbains.

❖ **Grand Chambéry**

Le travail d'amélioration du réseau d'assainissement impactant le ruisseau de la Mère (rejet du déversoir d'orage n° 8) fait partie des priorités d'intervention du futur schéma directeur d'assainissement Sud Agglomération, en cours de réalisation par Grand Chambéry.

- Le traitement de ce DO n°8 est prévu au-delà de 2024.

Par ailleurs, Grand Chambéry envisage de réinscrire l'action suivante :

- Améliorer le transfert des effluents d'Aillon-station vers Aillon Chef-Lieu, au titre des Zones de Revitalisation Rurale.

❖ **Grand Lac**

Sur le territoire de Grand Lac, le SDAGE 2022-2027 constate une nouvelle pression exercée par une ou plusieurs stations d'épuration sur la masse d'eau du canal de Chautagne.

- Grand Lac vient de choisir son maitre d'œuvre pour étudier un nouveau système d'assainissement complet à l'échelle de la Chautagne avec la recherche du milieu récepteur le moins sensible.

Grand Lac envisage également :

- De poursuivre les travaux de réduction des surverses de plusieurs déversoirs d'orage qui affectent la qualité de la Chaudanne (BV Tillet), du Tillet et du lac.
- D'achever les travaux de transfert de l'UDEP et le BSR d'Albens vers l'UDEP d'Aix-les-Bains.

❖ **CISALB**

Le marquage des grilles d'eaux pluviales des communes engagées dans « EAU Climat, on agit ! » contribuera à réduire les rejets dans les milieux aquatiques.

C1-2 Pollutions agricoles (nutriments et pesticides)

Malgré la forte mobilisation du CISALB au travers de l'opération « Objectif zéro pesticide », des études sur la Deysse ou de l'opération pilote dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de Métropole Savoie, les pressions persistent et impactent notablement plusieurs masses d'eau du bassin versant.

- Compte tenu de l'absence de captage prioritaire sur le bassin versant, l'agence de l'eau n'est pas en mesure d'accompagner le CISALB sur cette thématique, qui n'a pas la capacité financière d'intervenir seul en 2023 et 2024.

Les résultats d'analyses d'eau effectuées durant l'été 2022 sur 6 cours d'eau surveillés ne sont pas encore disponibles et interprétables.

C1-3 Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)

Une opération collective à destination des industriels est en place depuis 2003 sur le bassin versant. L'animation auprès des industriels du bassin versant, pour mettre en conformité les rejets non domestiques sur les réseaux d'assainissement est désormais bien en place.

- A partir de 2023, les collectivités pérennisent sur leurs fonds propres les missions de diagnostic et de régularisation des rejets des effluents domestiques auprès des entreprises et des collectivités émettant des substances toxiques dispersées. L'agence continuera à accompagner les maîtres d'ouvrages dans leurs travaux de réduction des rejets toxiques dispersés jusqu'à la fin du 11ème programme, soit 2024, puisque les 2 collectivités Grand Lac et Grand Chambéry ont validé auprès de l'agence le niveau 2 de l'opération collective de réduction des pollutions toxiques dispersées.

C1-4 Gestion quantitative de la ressource en eau

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), validé en décembre 2016, fait actuellement l'objet d'un bilan/évaluation (rendu prévu en septembre 2022). Ce bilan permettra de statuer sur la fréquence de satisfaction des DOE et DCR, sur le respect ou non des volumes prélevables et sur le taux de concrétisation des actions inscrites dans le PGRE. Cette évaluation du PGRE sera aussi l'occasion de questionner le niveau d'ambition des actions au regard des effets du changement climatique.

- Le bilan/évaluation du PGRE et les mesures inscrites au PDM 2022-2027 nourriront la réflexion de l'instance de concertation du PGRE afin de compléter et préparer le prochain PTGE.

En matière d'investissement, les agglomérations ont engagé des travaux importants dans le PGRE :

- Les travaux de restructuration du réseau d'eau potable de Grand Chambéry pour substituer les sources déficitaires du massif de l'Epine pendant les étiages,
- La retenue collinaire de la Villette, sur le massif de l'Epine pour soulager les sources déficitaires pendant les périodes d'irrigation,
- Les travaux de construction de la canalisation d'eau potable « Barreau Est » de Grand Lac pour substituer les sources déficitaires du massif du Revard pendant les étiages.

❖ **AEP Grand Chambéry**

Sur 2023-2024, Grand Chambéry envisage de :

- Poursuivre les travaux de substitution des sources de l'Epine, pour l'usage eau potable,
- Poursuivre les travaux de maillage et secours sur le territoire des Bauges,
- Poursuivre les travaux d'économies d'eau (lutte contre les fuites sur l'ensemble du territoire),
- Renforcer l'équipement des chambres stratégiques pour aller vers le diagnostic permanent.

❖ **AEP Grand Lac**

Sur 2023-2024, Grand Lac ambitionne de :

- Poursuivre les travaux du « Barreau Est »,
- Réinscrire les travaux d'économies d'eau (lutte contre les fuites),
- Faire un diagnostic de performance de l'UPEP d'Aix-les-Bains.

Un des objectifs poursuivis est d'équiper l'ensemble des sources déficitaires d'un suivi des volumes prélevés et des volumes laissés au milieu naturel. Ces dispositifs de mesure seront mis en place par les agglomérations en lien avec le CISALB.

❖ **Eau et Agriculture**

Les projets de schémas directeurs d'irrigation, évoqués depuis 2020 sous maitrise d'ouvrage respectivement de Grand Chambéry et Grand Lac, n'ont pas démarré. Or, ils doivent fournir une vision prospective des besoins en eau agricole, de leur localisation et de leurs impacts sur des ressources en eau souvent déficitaires. Le retard pris dans le lancement de ces études ne permet pas, aujourd'hui, d'avoir une vision claire de la stratégie des deux collectivités sur ce thème. Ces deux schémas sont désormais programmés sur 2023-2024.

Le projet agricole de substitution du massif de l'Epine comportait 3 retenues, dont la 2ème, située au lieu-dit le Noiray, devait être réalisée sur le contrat 2019-2022. Grand Chambéry envisage d'étudier des solutions pérennes sur deux secteurs de l'Epine : le Noiray et le Tremblay (La Motte-Servolex).

Le CISALB continuera d'accompagner les agriculteurs dans des investissements de substitution de ressource, de modernisation des réseaux et des techniques d'irrigation, du pilotage de l'irrigation, le développement des pratiques agroécologiques pour réduire l'assèchement des sols et retenir l'eau dans les sols (haies, couverture des sols).

❖ **« Eau climat, on agit ! »**

Le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac ont délibéré favorablement pour porter une démarche collective visant à accompagner les communes, et leurs citoyens, vers une gestion vertueuse de l'eau.

L'objectif est de réduire les volumes bruts prélevés dans toutes les ressources, qu'elles soient ou non en déséquilibre quantitatif. Les matériels économes en eau à utiliser dans les bâtiments publics (réducteurs de pression, matériels hydro-économes : mousseur, éco WC sac, stop-eau, robinets temporisés, programmateurs/pilotage ...), en extérieur (goutte à goutte pour l'arrosage des espaces verts, des stades, des jardinières ...) et les solutions alternatives à l'utilisation d'eau potable (réutilisation des eaux pluviales pour arrosage ou nettoyage voierie, les toilettes sèches, etc.) mais aussi la réduction de la consommation des particuliers (dispositifs hydro-économes en achat groupés), sont autant de solutions à promouvoir.

Le 30 juin 2022, 14 maires ont signé la convention d'engagement de « EAU Climat, on agit ! ».

❖ **Nappe de la plaine de Chambéry**

Il convient de vérifier si la masse d'eau est en mesure de supporter l'intégralité des reports de prélèvements sans altérer son équilibre et sans remettre en cause les débits apportés aux cours d'eau qui dépendent de son débordement au nord.

Dans la perspective du futur PTGE intégrant l'évolution du changement climatique, le CISALB et Grand Chambery vont engager une étude dont les objectifs seront de mettre en œuvre les recommandations et préconisations suivantes :

- Assurer un suivi des précipitations efficaces à pas décadaire,
- Améliorer et compléter le réseau de surveillance de la piézométrie existant et rendre accessible l'ensemble des données acquises et assurer le partage de l'information,
- Compléter le suivi hydrométrique des cours d'eau, en particulier ceux à l'aval sous dépendance des apports de la nappe,
- Mettre au point un modèle mathématique couplé « eaux de surfaces / eaux souterraines » pour mieux comprendre le fonctionnement de la nappe en lien avec les cours d'eau et pour être en capacité de qualifier son état et de pouvoir faire des simulations sur les volumes réellement exploitables en fonction des évolutions de la recharge,
- Poursuivre les efforts de réinfiltration des eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées.

C1-5 Morphologie des cours d'eau, zones humides et continuité

❖ **Morphologie des rivières**

Les travaux de restauration de **rivières**, à maîtrise d'ouvrage CISALB, qui n'ont pas pu être engagés sur le Contrat 2019-2022 sont réinscrits avec, pour certains, une actualisation des coûts :

- La restauration de la **Leysse aval** (Chambéry, La Motte-Servolex et Voglans),
- La restauration du **Nant Petchi** (St-Alban-Leysse),
- La restauration de la **Deysse** à Entrelacs.

Une nouvelle opération est inscrite au contrat : la restauration du **Tillet** dans le secteur de l'hippodrome.

❖ **Gestion des zones humides**

Le plan de gestion en faveur des zones humides (PAFZH), mis en œuvre depuis 2012, a permis de réaliser des premiers travaux de restauration sur le périmètre de Grand Chambéry. L'ambition du CISALB est de poursuivre en l'étendant au territoire de Grand Lac. Les travaux de restauration de **zones humides** qui n'ont pas pu être engagés sur le Contrat 2019-2022 sont réinscrits, avec des coûts actualisés :

- La restauration de 5 zones humides de Grand Lac par le CISALB,
- La restauration des annexes humides de la Deysse (dans le périmètre de Grand Lac) par le CENS,
- La restauration de la Fontaine à Janon (dans le périmètre de Grand Chambéry) par le CENS.

Enfin, l'étude de l'espace de bon fonctionnement de la Deysse est inscrite au Contrat 2023-2024. Cet outil d'aide à la décision intégrateur de tous les enjeux liés au fonctionnement de cette rivière et de ses annexes humides est nécessaire pour calibrer les espaces à préserver et à restaurer. Ce type d'étude a pour ambition de :

- Définir l'enveloppe spatiale utile pour mener les travaux de restauration morphologique,
- Favoriser la préservation des ripisylves (biodiversité, lutte contre la hausse des températures, lutte contre les pollutions et inondations),
- Favoriser la préservation et la reconquête des milieux humides, en lien avec le CENS.

❖ **Continuité écologique des cours d'eau**

Sur la période 2019-2022, 8 seuils prioritaires auront été rendus franchissables sur le bassin versant. Malgré cet important travail, il reste encore 3 ouvrages prioritaires à traiter :

- Le seuil du Pont Neuf (ROE54027) sur l'Hyères,
- Le seuil Chez Blanc (ROE33921) et seuil de la carrosserie (ROE80363) sur le Sierroz.

L'étude de faisabilité du seuil du Pont Neuf est inscrite au Contrat 2023-2024.

C2 Les fiches actions du contrat

Les fiches actions du contrat 2023-2024 sont présentées en **Annexe 1**. Les objectifs chiffrés du contrat sont les suivants :

- Restaurer 5,3 km de rivières,
- Restaurer 15 ha de zones humides,
- Désimperméabiliser 8 ha.

C2-1 L'animation du Contrat

Le pilotage et la mise en œuvre du Contrat nécessitent du temps d'animation. L'agence de l'eau peut financer des missions d'animation réalisées par le CISALB. Pour chaque intitulé d'action, il est proposé des missions et un plan de financement. Le tableau de synthèse suivant résume la fiche n°0 du contrat :

N	Intitulé de l'action	Missions	Plan de financement en euros		
			Montant sur 2 ans	MOA	AERMC
0	Morphologie, continuité et zones humides	Assurer la MOA des études et travaux de restauration et de continuité. Animer le PG du lac et le PAFZH.	480 000	240 000	240 000
	Gestion quantitative	Animer le PGRE et rédiger le PTGE et « EAU Climat, on agit ! ». Réaliser les études hydrologiques du PGRE.	230 000	69 000	161 000
	Animer le programme d'entretien	Piloter les travaux d'entretien (programmation, consultation, marquages, relation élus et riverains, suivi financier).	130 000	91 000	39 000
		Totaux	**840 000**	**400 000**	**440 000**

C2-2 Les actions GEMAPI

Les actions GEMAPI sont synthétisées dans le tableau ci-après. Ce programme d'actions comprend les actions emblématiques suivantes :

❖ **La restauration écologique de la Leysse sur 2 800 m (fiche action 3)**

Les travaux consistent à sortir la Leysse de son espace inter-digues de 20 m pour lui offrir un lit plus large connecté avec des annexes humides. On cherche à récréer un lit à tresses avec une diversité d'écoulements, de hauteur d'eau et de granulométrie favorable à la faune invertébrée et piscicole. Le développement d'une végétation adaptée permettra de resserrer le lit d'étiage et de diminuer l'effet d'étalement et de réchauffement de la lame d'eau lors d'épisodes d'étiage sévère.

❖ **La restauration écologique du Nant Petchi sur 750 m (fiche action 4)**

Les travaux visent à « dépercher » le lit actuel, en remplaçant le canal rectiligne boisé actuel par un nouveau cours d'eau de 750 mètres, déplacé dans la plaine, avec un tracé méandriforme et végétalisé.

❖ **La restauration écologique du Tillet sur 800 m (fiche action 5)**

L'objectif de ces travaux est d'augmenter le débit dans le Tillet en modifiant un ouvrage actuellement partiteur défavorable pour la rivière, de remettre à l'air libre un tronçon busé de 200 mètres et de restaurer une trame bleue et une trame verte.

❖ **La restauration écologique de la Deysse sur 1 000 m (fiche action 7)**

L'objectif est de restaurer les habitats, en créant des diversités physiques, par la variation des profils, et des diversités biologiques, par une gestion appropriée des boisements existants et un choix adapté de mesures de végétalisation.

N	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage (HT ou TTC)	Nature	Plan de financement en euros			
				Montant	MOA	AERMC	Autre
1	Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau	CISALB (HT)	Travaux d'entretien	700 000	490 000	210 000	
2	Déterrage précoce de la renouée du Japon sur le lac	CISALB (HT)	Travaux d'arrachage	24 000	16 800	7 200	
3	Restauration écologique de la **Leysse aval**	CISALB (HT)	**Travaux** de restauration	8 170 000	1 634 000	2 932 000	3 604 000
4	Restauration écologique du **Nant Petchi**	CISALB (HT)	**Travaux** de restauration	1 800 000	450 000	450 000	900 000
5	Restauration écologique du **Tillet**	CISALB (HT)	**Travaux** de restauration	300 000	102 000	198 000	
6	Restauration de la continuité écologique de l'**Hyères** – seuil pont neuf	CISALB (HT)	Etude	25 000	7 500	17 500	
7	Restauration écologique de la **Deysse** à Entrelacs	CISALB (HT)	**Travaux** de restauration	300 000	90 000	210 000	
8	Définition de l'espace de bon fonctionnement de la **Deysse**	CISALB (HT)	Etude	30 000	9 000	21 000	
9	Restauration des annexes humides de la **Deysse** à Entrelacs	CENS (TTC)	Acquisitions foncières	20 000	6 000	14 000	
		Entrelacs		20 000	6 000	14 000	
		CENS (TTC)	**Travaux** Rest.	102 800	30 840	71 960	
10	Restauration de la **Fontaine à Janon**	CENS (TTC)	Etudes, travaux et suivi	692 432		484 702	207 730
	Acquisitions foncières		Etudes et suivi	30 000	9 000	21 000	
	Restauration autres ZH		Etudes travaux	157 000	31 400	78 500	47 100
11	Animation foncière	CISALB (HT)	Etude	25 000	12 500	12 500	
	Notices de gestion et travaux		Etudes travaux	125 000	25 000	62 500	37 500
	Suivi des gains écologiques		Etude	10 000	5 000	5 000	
	Acquisitions foncières	Grand Chy	Acquisition foncières	20 000	6 000	14 000	
		Grand Lac		10 000	3 000	7 000	
12	Animation Plan de gestion du lac et canal de Savières	CISALB (HT)	Animation	Financement AERMC « Milieux - gestion concertée »			
				12 561 232	2 934 040	4 830 862	4 796 330

C2-3 Les actions PGRE

Les actions PGRE sont synthétisées dans le tableau ci-après :

N	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage (HT)	Nature	Plan de financement en euros		
				Montant	MOA	AERMC
13a	Débits de restitution	CISALB	Etudes et animation	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
13b	Aménagement des captages	Grand Chambéry	Etudes - travaux	95 000	47 500	47 500
	T2 Epine		Travaux	630 000	570 000	60 000
13c	Fiche Grand Lac	Grand Lac	Etudes - travaux	900 000	70 000	70 000
14	Suivis hydrométriques, Bilan ressource - besoin	CISALB	Etudes et animation	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
	Équipement des sources BV Chéran	Grand Chambéry	Etudes et travaux	90 000	27 000	63 000
15	EAU Climat, on agit !	CISALB	Coordination de l'opération	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
		Grand Chambéry	Conduite d'opération	22 400	22 400	AD
		Grand Lac	Conduite d'opération	22 400	22 400	AD
		CISALB	Communication et Journées techniques (BV Bourget)	40 000	12 000	28 000
		Grand Chambéry	Communication et Journées techniques (BV Chéran)	10 000	3 000	7 000
		Commune	Economies d'eau	350 000	280 000	70 000
		Commune	Désimperméabilisation	3 000 000	3 000 000	AD
		Commune	Stockage eaux pluviales	350 000	350 000	AD
16	Ressource en eau et agriculture	CISALB	Coordination de l'action	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
		Agriculteur	Projet individuel irrigation	**AD**	AD	AD
		Agriculteur	Projet individuel abreuvement	**AD**	AD	AD
		Grand Chambéry	Etudes Noiray, Tremblay	70 000	70 000	AD
			Schéma directeur « eau et agriculture »	50 000	50 000	AD
		Grand Lac		**AD**	AD	AD
17	Ressource en eau et prélèvements domest.	CISALB	Coordination de l'action	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
18	Lutte contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales	CISALB	Coordination de l'action	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
			Pochoirs et peinture	2 000	600	1 400
			Macarons	21 000	6 300	14 700
			Communication	1 000	300	700
				5 653 800	4 531 500*	362 300

** cette somme correspond à la participation maximale car tous les financements de l'agence sur des opérations (AD) ne sont pas connues.*

La démarche « EAU Climat, on agit ! » est l'action emblématique de ce contrat. Elle a démarré en juin 2022 par un premier engagement collectif de 14 communes dans une gestion vertueuse et exemplaire de l'eau. L'objectif est de mettre en œuvre, à l'échelle communale, un plan d'actions visant à adapter les pratiques et les usages de l'eau. Ce plan s'adresse aux services de la commune et à ses citoyens.

EAU Climat a plusieurs objectifs opérationnels clairs :

- Généraliser la récupération d'eaux pluviales pour les usages ne nécessitant pas de l'eau potable,

- Adapter les espaces verts, pour que l'objectif ne soit plus l'esthétique mais la sobriété en eau,
- Désimperméabiliser les surfaces bétonnées pour favoriser l'infiltration de la pluie et améliorer le bien-être,
- Amplifier les économies d'eau, en luttant contre les fuites dans nos établissements publics (écoles, équipements sportifs, cimetières, salle des fêtes),
- Modifier les fontaines publiques pour arrêter le gaspillage de l'eau.

C2-4 Les actions transversales

N	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage (HT)	Nature	Plan de financement en euros		
				Montant	MOA	AERMC
19	Suivi écologique du lac	CISALB	Analyses et études	150 000	75 000	75 000
20	Sensibilisation et communication	CISALB	Médiation pédagogique et communication	196 046	58 814	137 232
				346 046	133 814	212 232

C2-5 Les actions du petit cycle de l'eau

L'agence de l'eau ne prend pas d'engagement financier contractuel sur des projets relevant du petit cycle de l'eau (alimentation en eau potable, assainissement domestique), hors zones de revitalisation rurale (ZRR). Ainsi, les actions présentées ci-après ne figurent pas dans le catalogue des fiches actions du Contrat 2023-2024 (Annexe 1). Seul Grand Chambéry présente des fiches pour mobiliser des fonds ZRR.

❖ Grand Chambéry

Grand Chambéry envisage de réaliser les projets suivants durant le Contrat 2023-2024 (les cellules en jaune signalent les opérations pour lesquelles il existe une fiche action et un engagement de l'agence de l'eau :

	Intitulé de l'action	Détail de l'action	Objectif	Montant (HT)
EU	Transfert effluents Aillon-Station vers Aillon-Chef-Lieu	Cf. la **fiche action 21** (ZRR)	Améliorer la qualité du milieu	**450 000**
	Réseau de Correrie	Renouvellement réseau collecte		450 000
	DO 12	Restructuration du réseau		150 000
	PR A. Flemming	Création poste de refoulement		280 000
	UDEP de Curienne	Etude et travaux de restructuration de l'UDEP		650 000
	UDEP de la Féclaz	Etude de la restructuration		Pour mémoire
AEP	Réservoir de Précherel	Création de réservoir	Optimiser l'usage de la ressource Bauges devant	850 000
	Maillage Arith - Lescheraines	Cf. la **fiche action 22** (ZRR) Travaux de pose de réseaux AEP	Optimiser l'usage de la ressource Bauges derrière	**120 000**
	Maillage Noyer-Plainpalais			**315 000**
	Maillage Aillon-le-Jeune/ Aillon-le-Vieux	Travaux de pose de réseaux AEP	Optimiser l'usage de la ressource vallée des Aillons	300 000

	Tranche T2 Epine	Travaux Lachat / Pierrette	Substitution sources	Pour mémoire (630 000)
	Maillage Curienne - Barby	Travaux de pose de réseaux AEP	Optimiser l'usage de la ressource	600 000
	Chambre stratégique, instrumentation débitmètres, télésurveillance sur conduites porteuses AEP		Connaissance des réseaux, sectorisation, lutte contre les fuites	500 000
	Diagnostic permanent, télétransmission, sectorisation débitmètres			400 000
	Réhabilitation ouvrages AEP	Etanchéité réservoirs	Sécurisation qualité AEP	1 100 000
	Lutte contre les fuites Bauges	Montée Lachat (Arith). Broissieux et chef-lieu (Bellecombe-en-Bauges). Refoulement Les Déserts	Economies d'eau	1 300 000
	Lutte contre les fuites cluse	Saint-Sulpice Montfort, La Motte-Servolex Villard Marin	Economies d'eau	800 000
	Maillage La Thuile – Puygros	Pose de réseaux AEP – T1	Optimiser l'usage de la ressource	1 200 000
		Pose de réseaux AEP – T2		500 000
	Réservoir Villeneuve et refoulement T1 (Cognin/St Cassin)	Travaux AEP	Optimiser l'usage de la ressource	1 600 000
	PGSSE	Réalisation des étapes 1 à 5 du PGSSE en régie	Sécurisation de la ressource	90 000
				11 655 000

❖ **Grand Lac**

Grand Lac envisage de réaliser les projets suivants durant le Contrat 2023-2024 :

	Intitulé de l'action	Détail de l'action	Objectif	Montant (€HT)
EU	Autosurveillance des DO	Calasys – Diagbox. Equipements : 100 K€ sur EU + 100 K€ sur AEP Télérelève : 250 K€ sur AEP	Equipement métrologie de mesure sur les DO en 2025	450 000
	Etude patrimoniale, diagnostic du réseau EU et AEP	Recensement et cartographie ouvrages et équipements		130 000
	Réduction des surverses des DO	Bd Russie : 415 K€ St Pol : 360 K€ Grimotière : 160 K€	Améliorer la qualité des masses d'eau concernées	935 000
	Transfert de l'UDEP et BSR Albens vers UDEP Aix-les-Bains	Réseau le long de la berge rive droite de la Deysse (avril 2023). 550 K€ inclus dans le dossier de subvention déjà instruit	Améliorer la qualité de l'eau de la Deysse, du Sierroz et du lac du Bourget	Pour mémoire
AEP	Barreau Est	Phase 1 de la T1 réalisée pour 1.5 M€. Phase 2 de la T1 (Baye-St-Simon) en 2022 pour 900 K€. Construction réservoirs : mise en concurrence 11/2022. Travaux 2023 : 3,6 M€. Travaux 2023 : Passage SNCF jusqu'au pompage du PAE des Sources 730 K€ + fonçage SNCF. Chiffrage en cours. **Fin de la T1 déposée : fin 2024**	Réduire les prélèvements AEP sur des ressources déficitaires en vue de garantir les débits minimums biologiques dans plusieurs masses d'eau Mobiliser une ressource de substitution	Pour mémoire
	Lutte contre les fuites	Av. Verdun (2022) : 250 K€	Economies d'eau	1 270 000

	(Aix-les-Bains)	Bd Anglais (2023) : 500 K€ Rte Pugny (2023-2024) : 520 K€		
EU AEP	Etude financière eau et assainissement	Prospective renouvelée fin 2022		10 000
EU AEP	Etude patrimoniale, diagnostic du réseau EU et AEP	Recensement et cartographie des ouvrages et équipements		130 000
AEP	Mesures de protection du captage de Serrières-en-Chautagne	Etude préalable en cours (09/22). Selon résultat, étude complémentaire avec dossier subvention.		AD
AEP	Diagnostic UPEP d'Aix-les-Bains	Diagnostic de performance de l'UPEP. Démarche identique à l'étude menée sur UDEP Aix. Etude nécessaire préalable à Cyano + Quagga + maintenance patrimoniale	Améliorer la performance de l'UPEP.	100 000
AEP	Connaissance Patrimoniale	Modélisation réseau AEP (28 communes). Consultation AMO en cours puis consultation BE. Modélisation : 2ème trimestre 2023		250 000
EU AEP EP	Structuration du service EU / AEP / EP	**Gouvernance** Déploiement régie. Organisation et dimensionnement	Mettre en œuvre la disposition 1-02 et l'orientation fondamentale n°3 du SDAGE	40 000
		Technique Déploiement régie. Développement supervision, acquisition véhicules, matériel, bâtiment		AD
				3 315 000

C3 La stratégie de communication et de sensibilisation

La stratégie de communication et de sensibilisation du Contrat s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- Les actions de communication générale,
- La communication sur les travaux de restauration (incluse de facto dans les fiches opérations concernées),
- La communication et la sensibilisation sur « EAU Climat, on agit ! » (Cf. les fiches n°15 et 18),
- La sensibilisation du public (C. la fiche n°20).

C3-1 Les actions de communication générale

L'ensemble des actions du CISALB bénéficieront d'une communication à destination du grand public sur les supports suivants :

- Site internet du CISALB et d'Aqualis,
- Réseaux sociaux du CISALB et d'Aqualis (Facebook, Instagram, Twitter),
- Newsletter d'Aqualis + écran digital de rue à Aix-les-Bains (Aqualis).

Ces outils permettent de relayer l'avancée du contrat par des articles actualisés au fil des chantiers (pour les travaux) et des articles témoignant de la progression d'indicateur sur « EAU Climat, on agit ! » (Nombre de communes engagées, volume d'eau économisé, surface désimperméabilisée, etc.).

Ils assurent également le relais de situation de crise : sécheresse, inondation, pollution, gains écologiques post chantier.

Ils permettent, enfin, de relayer les dossiers de presse et le descriptif de travaux.

C3-2 La communication sur les travaux de restauration

Les opérations ciblées prioritairement sont :

- La restauration de rivière :
  - **Hyères** (chantier terminé à l'hiver 2022-23),
  - **Tillet** (chantier prévu hiver 2022-23),
  - **Deysse** (chantier prévu à l'hiver 2023-24),
  - **Leysse** (chantier prévu en 2024).
- La restauration de zones humides :
  - **Moraz-dessous** (chantier prévu en 2022),
  - **Marais des Bauches** (chantier prévu en 2022),
  - **Fontaine à Janon** par le CENS (chantier prévu en 2024).

Pour chacune de ces opérations seront déployés tout ou partie des outils suivants (les montants afférents sont inclus dans chaque fiche action) :

- Dépliant de communication (notamment pour la Leysse aval),
- Panneaux descriptifs des travaux en plusieurs points du chantier,
- Conférence de presse et inauguration,
- Communication sur le site internet et sur les réseaux sociaux du CISALB (cf. C3-1),
- Réalisation de films de chantier par drone « avant, pendant et après »,
- Animation pédagogique (cf. C3-4).

C3-3 La communication spécifique de « EAU Climat, on agit ! »

Cette opération prévoit plusieurs types d'actions de communication et sensibilisation, dont certains ont été déjà engagés dès 2022. Les actions de communication déjà déployées en 2022 sont les suivantes :

- La création d'une **identité visuelle**,
- La création d'un **stand**,
- La création d'une **plaquette de présentation** de l'opération.

Les actions en cours et à venir sont :

- L'organisation de j**ournées techniques** à destination des services techniques des communes sur des thématiques diversifiées. Par exemple, 1/ pour adapter la conception et la gestion des espaces verts et fleuris avec du végétal plus résistant aux sécheresses et des techniques plus économes en eau, 2/ la désimperméabilisation et 3/ la gestion hydrique des terrains de sports :
  - Un budget de 5 000 € est fléché en 2022 (Subvention sur contrat précédent),
  - Un budget de 10 000 €/an inscrit sur la **fiche n°15**.
- Le déploiement de **nouveaux outils de communication** (Budget de 20 000 € sur la **fiche n°15**) qui comprend :

. Des outils de communication classique (panneaux pour valoriser les espaces vert vertueux, autocollants, etc.),
. Des créations de street-art sur des points de grand passage (sentier lacustre).

- Le marquage des grilles d'eaux pluviales avec le slogan « Le lac commence ICI Ne rien jeter » (Cf. **fiche n°18**) :
  . Marquage éphémère en appliquant de la peinture biodégradable sur des pochoirs préétablis (Budget de 2 000 €),
  . Marquage définitif par la pose de 250 macarons circulaires (Budget de 21 000 €),
  . La création et l'impression d'un petit guide d'utilisation (Budget 1 000 €).

Les actions de sensibilisation en cours et à venir sont :

- La création **d'un jeu de plateau** à destination des 8-12 ans au sein des écoles des communes engagées dans la démarche « EAU Climat, on agit ! » (Subvention sur contrat précédent). La mobilisation des moyens humains pour mettre en œuvre ce jeu est inscrite dans la fiche n°20 (Cf.C3-4 ci-après),
- La formation **d'ambassadeurs du lac** annuels (jeunes scolaires de collège ou lycée) axée sur l'opération « EAU Climat, on agit ! » (Budget de 5 000 €/an),
- Des **déambulations** théâtrales de plein air pour sensibiliser les nombreux usagers du sentier lacustre aux enjeux de l'eau et du climat (Budget de 10 000 €/an).

Sur le bassin versant du Chéran, Grand Chambéry propose de réaliser des outils de communication et des journées techniques.

C3-4 Les actions de sensibilisation des publics

Afin de soutenir les actions entreprises dans le cadre du contrat de bassin, différentes opérations de sensibilisation vont être organisées vers différents types de publics et au sein d'espaces ou de milieux propices à une meilleure compréhension des enjeux. Ainsi :

- Les **impacts de l'évolution climatique** sur le territoire seront présentés afin d'éveiller les consciences sur les écosystèmes aquatiques et leur sensibilité au changement climatique et en conséquence leur plus grande fragilité face aux pollutions diffuses ou accidentelles (en lien avec l'opération « EAU Climat, on agit ! ». Il s'agira de faire découvrir la biodiversité locale et sa dépendance aux milieux aquatiques ;
- Des **visites de lieux de traitement de la pollution** seront proposées pour mettre en avant les enjeux de l'assainissement pour la survie de ces écosystèmes aquatiques. Une sensibilisation à l'eau pluviale et sa circulation en milieu urbain ou naturel sera faite pour valoriser la rétention de l'eau pluviale à des fins d'usage domestique ou agricole (« Eau-climat, on agit ! ») ;
- Une **analyse des impacts sur la disponibilité de la ressource en eau** selon les usages, notamment en période de sécheresse, sera proposée en lien avec la découverte des structures de distribution ou d'utilisation de l'eau (lieux de captage de source, de nappe, réserve collinaire, …) en lien avec l'opération « EAU Climat, on agit ! » ;
- Des **opérations de sensibilisation valoriseront les chantiers** de restauration de rivières (post chantier sur l'Hyères, chantier du Tillet-hippodrome, post chantier de la Leysse) afin de relier les enjeux de la continuité écologique aux enjeux d'une gestion adaptée de la ressource en eau. Des **visites de terrains** sur des secteurs clés seront proposées ;
- Les zones humides du territoire, restaurées, préservées, seront valorisées pour leurs rôles de rétention d'eau et réservoir de biodiversité. Des sites accessibles et témoins seront privilégiés pour préserver les autres zones humides de sur-fréquentation (site des Cavettes, bras de décharge de la Leysse, site des Mottets, baie de Mémard, etc.).

Différents types d'actions de sensibilisation seront mis en œuvre :

- Des **animations thématiques à destination des scolaires**, proposées de la maternelle à l'université en lien avec les programmes scolaires. Elles seront déclinées au sein des établissements, à Aqualis, au Lab'eaux ou sur le terrain, sous la forme d'animations ponctuelles voire de séjours avec nuitées (2023-24) ;
- La **formation d'ambassadeurs du lac annuels** (jeunes scolaires de collège ou lycée) ;
- La mise en œuvre **d'un jeu de plateau** à destination des 8-12 ans au sein des écoles des communes engagées dans la démarche « EAU Climat, on agit ! ». Ce jeu sera également proposé en ateliers grand public sur les sites d'Aqualis et du Lab'eaux ;
- Des actions à destination du grand public : au sein de sites dédiés à l'eau pour les familles et les centres de loisirs, à Aqualis sous forme de **conférences**, ateliers pour enfants et **évènementiels thématiques grand public** ;
- Des actions en **déambulation** sur le territoire et qui emprunteront une sensibilisation douce par le théâtre pour surprendre, attirer et sensibiliser aux enjeux de l'eau sur des lieux de forte fréquentation et engager à agir.

C4 Les attendus du Contrat et sa cohérence avec le SDAGE 2022-2027

C4-1 Les orientations fondamentales du SDAGE

Le SDAGE 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin du 18 mars 2022.

Après une phase d'état des lieux, comprenant un diagnostic des pressions impactantes et une évaluation actualisée du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux, ont été établis :

- Le plan de gestion de la DCE fixant les 9 orientations fondamentales et les objectifs environnementaux,
- Le programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE.

Les 9 orientations fondamentales, rappelées ci-après, s'appliquent à tout le bassin Rhône-Méditerranée et donc, *a fortiori*, à celui du bassin versant du lac du Bourget :

OF 0 S'adapter aux effets du **changement climatique**,

OF 1 Privilégier la **prévention** et les **interventions à la source** pour plus d'efficacité,

OF 2 Concrétiser la mise en œuvre du principe de **non-dégradation** des milieux aquatiques,

OF 3 Prendre en compte les **enjeux sociaux et économiques** des politiques de l'eau,

OF 4 Renforcer la **gouvernance** locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux,

OF 5 Lutter contre les **pollutions**, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé :

- **OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- **OF 5B** Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
- **OF 5C** Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- **OF 5D** Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- **OF 5E** Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine,

OF 6 Préserver et **restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques** et des zones humides,

- **OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques,
- **OF 6B** Préserver, restaurer et gérer les zones humides,
- **OF 6C** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau.

OF 7 Atteindre et préserver **l'équilibre quantitatif** en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,

OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux **inondations** en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

C4-2 Les objectifs environnementaux du SDAGE

Les objectifs environnementaux à atteindre pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau sont :

- L'atteinte du **bon état** des masses d'eau,
- La **non-dégradation** de l'état des masses d'eau superficielles et souterraines et la prévention et limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines,
- Le respect des objectifs des **zones protégées** (faisant l'objet d'engagements au titre d'autres directives) : captages d'eau potable, zones de production conchylicole, sites de baignade, sites Natura 2000, zones vulnérables et sensibles,
- La réduction ou la suppression des rejets, émissions et pertes de **substances prioritaires**,
- L'inversion des tendances à la dégradation de l'état des **eaux souterraines**.

Le **bon état** est atteint lorsque :

- Pour une masse d'eau superficielle, l'état ou le potentiel écologique et l'état chimique sont bons ou très bons,
- Pour une masse d'eau souterraine, l'état chimique et l'état quantitatif sont bons.

C4-3 Le programme de mesures sur le bassin versant du lac du Bourget

Le bassin versant du lac du Bourget comprend (cf. la carte en page suivante) :

- 21 masses d'eau superficielles,
- 2 masses d'eau souterraines.

Le tableau joint en **page 42** expose pour chacune des 23 masses d'eau (dont 21 masses d'eau superficielles) :

- L'état écologique (2019),
  - . 9 sont en bon état,
  - . 12 sont en état moins que bon.
- L'état chimique (2019),
  - . 20 sont en bon état,
  - . 1 est en état moins que bon (Deysse).
- L'objectif d'état écologique,
  - . 12 ont un objectif 2027 dont 4 avec un objectif moins strict,
  - . 4 ont un objectif 2021,
  - . 5 ont un objectif 2015.

- Le motif de dérogation et éléments faisant l'objet d'une adaptation.

A noter que les deux masses d'eau souterraines (nappe de Chambéry et nappe de Chautagne) ont déjà atteint les objectifs quantitatifs et chimiques.

Les **cellules grisées** signalent les masses d'eau concernées par le Programme de Mesures (**PdM**) du bassin versant du lac du Bourget qui comprend 8 types de problèmes à traiter, selon les masses d'eau considérées :

Problèmes à traiter	Nombre de masses d'eau concernées
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	**3**
Pollutions par les nutriments agricoles	**3**
Pollutions par les pesticides	**6**
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	**8**
Prélèvements d'eau	**11**
Altération du régime hydrologique	**12**
Altération de la morphologie	**9**
Altération de la continuité écologique	**3**

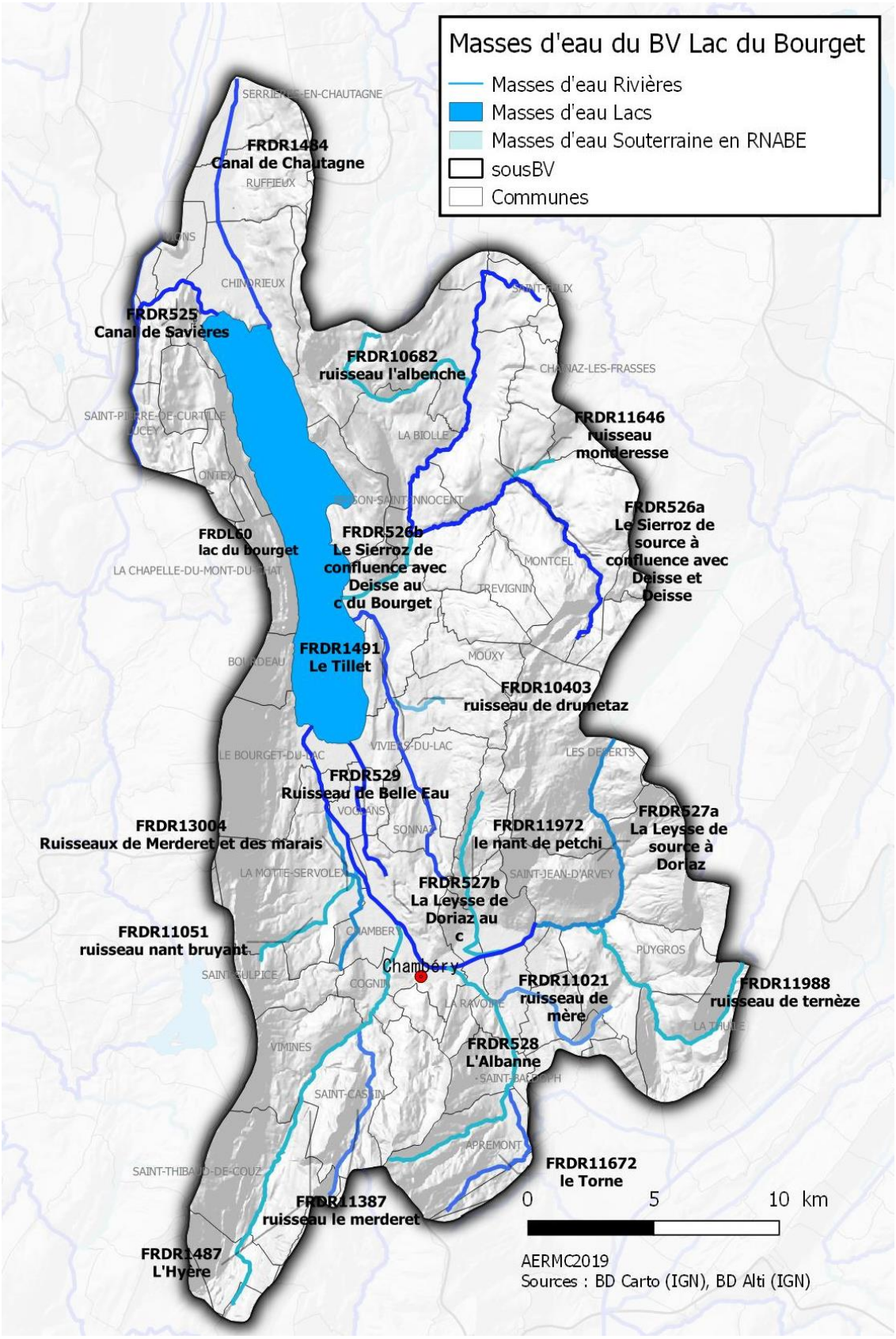

Carte des masses d'eau du bassin versant du lac du Bourget

C4-4 Les résultats attendus du contrat 2023-2024

L'objectif des actions du contrat 2023-2024 est de mettre en œuvre le **PdM** du lac du Bourget. Pour évaluer les attendus du contrat, le tableau de la **page 42** a été complété en positionnant les numéros d'actions (cercle de couleur), permettant ainsi de visualiser la contribution de chaque action à la mise œuvre du **PdM** et donc de s'assurer de la cohérence avec le SDAGE 2022-2027.

Il en ressort les éléments d'interprétation suivants, par ordre des problèmes à traiter (l'analyse est faite en analysant le tableau par ligne, de haut en bas, et de la gauche vers la droite) :

❖ **1- Pollutions par les nutriments urbains et industriels**

- Lac du Bourget : pas d'action prévue dans le contrat 2023-2024. Les actions ont été réalisées précédemment (bassins de stockage-restitution de Chambéry et Aix les Bains, raccordement de la station d'épuration d'Albens à Aix les Bains).
- Mère : traitement du DO est **prévu**,
- Canal de Chautagne : la reconstruction d'une nouvelle UDEP est **prévue** (choix du maître d'œuvre fait par Grand Lac en 2022).

❖ **2- Pollutions par les nutriments agricoles**

Aucune action n'est envisagée sur 2023-2024, du fait d'une difficulté à fédérer les acteurs concernés.

❖ **3- Pollutions par les pesticides**

Aucune action n'est envisagée sur 2023-2024. Les actions portées par les collectivités et certaines branches agricoles ont porté leurs fruits. Les prochaines campagnes d'analyses d'eau réalisées par le CISALB permettront d'évaluer l'effort restant à fournir et les acteurs concernés.

❖ **4- Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)**

- L'animation des services des eaux auprès des entreprises continuera de faire émerger :
  . Des dispositifs de traitement des rejets industriels sur les masses d'eau grisées,
  . Des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles sur les masses d'eau grisées,
- Elle continuera également de mettre en compatibilité des autorisations de rejets sur les masses d'eau grisées.

❖ **5- Prélèvements d'eau**

- La fiche action **16** répond à la mise en place de dispositifs d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture,
- La fiche action **15** répond à la mise en place de dispositifs d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités,
- La mise en place de dispositifs d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat est assurée par l'animation des services des eaux auprès des entreprises,
- La mise en place de ressources de substitution est en cours sur le Nant Bruyant (**13b**) et sur la Leysse aval (**13b**) pour Grand Chambéry (« Epine »),
- Les procédures d'autorisation sur la ressource sont visées dans l'action 13a pour Grand Chambéry et **13c** pour Grand Lac (débits de restitution des sources et arrêtés de prélèvements),
- L'étude de la nappe de la plaine de Chambéry.

❖ **6- Altération du régime hydrologique**

- La coordination de la gestion du barrage de Savières est opérationnelle et permet de faire une baisse du niveau du lac tout les 4 ans (déjà faite en 2017 et 2021),

- La maitrise foncière des zones humides sur Les Longes (Nant de Drumettaz, **11**) et sur les marais des Chassettes et des Noux (Mère, **10**) répond aux attendus du PdM (MIA0601 et MIA0602),
- Les fiches actions **15** et **16**, par la mise en place en place de dispositifs d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture, participent potentiellement à réduire l'altération du régime hydrologique des masses d'eau grisées,
- La mise en place de dispositifs d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat participe potentiellement à réduire l'altération du régime hydrologique des masses d'eau grisées,
- La régulation du plan de Challes, actuellement à l'étude, contribue à un meilleur partage de l'eau sur la Mère,
- Les travaux de sécurisation de l'eau potable sur l'Epine (Grand Chambéry) consolident la mise en place d'une ressource de substitution vis-à-vis du Nant-Bruyant (**13b**).

❖ **7- Altération de la morphologie**

- Les opérations de restauration sur la Leysse aval (**3**), le Nant Petchi (**4**), le Tillet (**5**) et la Deysse (**7**) répondent à l'attendu du PdM (MIA0202),
- La gestion de la renouée sur les rives du lac (**2**) satisfait à l'attendu du PdM (MIA0402),
- La maîtrise foncière et les travaux de restauration du CISALB et du CENS sur la Deysse (**8**, **9**, **10**), sur les marais des Chassettes et des Noues (**10**) sur la ZH des Longes (Nant de Drumettaz, **11**), sur les ZH de Roman et des Mentens (Tillet, **11**), sur la ZH de Pré Rosset (Sierroz, **11**) et sur la Fontaine à Janon (Leysse, **10**) répondent à l'attendu du PdM (MIA0601 et MIA0602).

❖ **8- Altération de la continuité écologique**

- L'étude de faisabilité de la restauration écologique de l'Hyères au droit du seuil du Pont Neuf (**6**),
- La restauration du Tillet (**5**) prévoit de modifier un ouvrage partiteur déficient pour privilégier une meilleure alimentation en eau de la masse d'eau,
- En fin, la mise en conformité de 6 seuils sur la Leysse est en cours (travaux 2021 et 2022).

LAC DU BOURGET
Programme de Mesures 2022-2027
validé le 18 mars 2022

		Libellé masse d'eau	Lac du Bourget	ruisseau de drumetaz	ruisseau l'albenche	ruisseau de la mère	ruisseau nant bruyant	ruisseau le merderet	ruisseau la monderesse	le nant de petchi	ruisseau de ternèze	ruisseau du Merderet et des marais	Torrent du Rousselet	Canal de Chautagne	L'Hyère	Le Tillet	Canal de Savières	Le Sierroz de la source à la confluence avec la Deisse et la Deisse	Le Sierroz de la confluence avec la Deisse au lac du Bourget	La Leysse de la source à la Doriaz	La Leysse de la Doriaz au lac	L'Albanne	Ruisseau de Belle Eau		Alluvions de la Plaine de Chambery	Alluvions Rhône marais de Chautagne et Lavours
		N° masse eau	FRDL60	FRDR10403	FRDR10682	FRDR11021	FRDR11051	FRDR11387	FRDR11646	FRDR11972	FRDR11988	FRDR13004	FRDR13010	FRDR1484	FRDR1487	FRDR1491	FRDR525	FRDR526a	FRDR526b	FRDR527a	FRDR527b	FRDR528	FRDR529		FRDG304	FRDG330
	masse d'eau concernée par une mesure du SDAGE 2022-2027	Statut	Plan d'eau naturel	MEFM cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEA cours d'eau	MEN cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEN cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEN cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau		ME souterraine	ME souterraine
MEFM : Masse d'Eau Fortement Modifiée		Etat écologique (2019)	BE	BE	MAUV	MAU	MAUV	TBE	BE	BE	BE	MED	BE	MAUV	MAUV	MED	MAUV	MAUV	MAUV	BE	MAUV	MAUV	MAUV		BE	BE
MEN : Masse d'Eau Naturelle		Etat chimique (2019)	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	ME	BE	BE	BE	BE		BE	BE
MEA : Masse d'Eau Artificielle		Objectif d'état écologique	Bon Etat	Bon Potentiel	Bon Etat	Bon Etat	OMS	Bon Etat	Bon Etat	Bon Potentiel	Bon Etat	Bon Etat	Bon Etat	Bon Potentiel	Bon Etat	Bon Potentiel	Bon Potentiel	OMS	Bon Potentiel	Bon Etat	Bon Potentiel	OMS	OMS		Bon Etat quantitatif	Bon Etat quantitatif
OMS : Objectif Moins Strict		Échéance état écologique	2021	2015	2021	2027	2027	2015	2015	2021	2015	2027	2021	2027	2027	2027	2027	2027	2027	2015	2027	2027	2027		2015	2021
FT : Faisabilité technique		Échéance état chimique	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2027	2015	2015	2015	2015		2015	2015
		Motif de dérogation et éléments faisant l'objet d'une adaptation				FT	FT - Ichtyofaune					FT		FT	FT	FT	FT	FT - Ichtyofaune	FT		FT	FT - Faune benthique invertébrée	FT - Phytobenthos			

Problèmes à traiter	Numéro mesure - Intitulé mesure																									
1 - Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement																									
	ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)					prévu																				
	ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)		?											prévu												
2- Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0302 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation; au-delà des exigences de la Directive nitrates																									
3 - Pollutions par les pesticides	AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire																									
	AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles																									
4 - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement																				FAIT					
	IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)					en cours						en cours				en cours		en cours			en cours	en cours	en cours			
	IND0701 Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles					en cours						en cours				en cours		en cours			en cours	en cours	en cours			
	IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur		?			en cours						en cours				en cours		en cours			en cours	en cours	en cours			
5 - Prélèvements d'eau	RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture			16			16		16			16				16		16	16	16	16					
	RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités			15		15	15		15			15			15	15		15	15	15	15					
	RES0203 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat			en cours		en cours										en cours		en cours	en cours	en cours	en cours					
	RES0701 Mettre en place une ressource de substitution						13b														13b					
	RES1001 Instruire une procédure d'autorisation cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	13a													6	5 13c										
6 - Altération du régime hydrologique	MIA0303 Coordonner la gestion des ouvrages		en cours																							
	MIA0402 Mettre en oeuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau		?																							
	MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide			11		10																				
	MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide																									
	RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture			16			16		16			16				16		16	16	16	16					
	RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités			15		15	15		15			15			15	15		15	15	15	15					
	RES0203 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat			en cours												en cours		en cours	en cours	en cours	en cours					
	RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau					en cours																				
	RES0701 Mettre en place une ressource de substitution						13b																			
7 - Altération de la morphologie	MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau									4					en cours	5	prévu	7			3					
	MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes				?																					
	MIA0402 Mettre en oeuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau		2																							
	MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide			11		10								10		11		8 9 10	11		10					
	MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide																									
8 - Altération de la continuité écologique	MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)																									
	MIA0304 Cours d'eau - Aménagement ou suppression d'un ouvrage														6						en cours					

D) Gouvernance du Contrat

Le partage d'informations, la concertation, le débat technique et scientifique, l'analyse financière et le débat décisionnel s'effectueront selon le mode opératoire mis en place à l'occasion des trois contrats précédents. Cinq entités à part à entière participeront à cette gouvernance :

- Le comité syndical du CISALB (instance délibérative de la structure porteuse du contrat),
- Le Comité de bassin versant, composé de 110 membres (réuni à 31 reprises depuis mars 1999),
- Les comités techniques (COTECH) et comités de pilotage (COPIL) qui associent les acteurs spécifiques d'une thématique, d'une opération ou d'une démarche,
- Le conseil scientifique (20 membres) qui rend des avis sur les études et les sujets stratégiques.

D1 Le comité syndical du CISALB

Le comité syndical est le moteur de la gouvernance car c'est lui qui prend les délibérations autorisant l'engagement des actions du contrat.

Il est composé de 14 élu(e)s dont 5 de Grand Chambéry et 5 de Grand Lac.

Un travail étroit est fait en amont avec les services financiers des agglomérations pour vérifier la cohérence des investissements du CISALB avec les Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI).

D2 Le comité de bassin versant du lac du Bourget

Le comité de bassin est constitué par un arrêté préfectoral du 03 mars 1999, modifiée en date du 22 novembre 1999 puis du 16 juin 2004. Le comité de bassin versant du lac du Bourget est composé des **3 collèges** suivants :

- Le collège des **collectivités territoriales** (65 communes du bassin versant, EPCI, Conseil général, Conseil régional, etc.),
- Le collège des **usagers** (Chambres consulaires, CENS, AAPPMA, FNE, etc.),
- Le collège des **administrations** et **établissements publics** (services de l'Etat, Agence de l'eau, CNR, SNCF, etc.)

Il a pour mission de piloter l'élaboration, de suivre et d'animer les « contrats de milieux » engagés sur notre bassin versant. Le comité s'appuie sur le CISALB qui a en charge l'élaboration, l'animation et le suivi du contrat.

Chaque année, le Comité de bassin établit un suivi des actions menées et la programmation de l'année suivante. Cette programmation annuelle est organisée d'une année sur l'autre et s'efforce de respecter les engagements prévisionnels. Elle est transmise à l'agence de l'Eau en novembre de l'année n-1.

Il se réuni autant de fois que nécessaire, avec un minimum de 1 réunion annuelle.

D3 Les COTECH et COPIL d'opérations spécifiques

Certaines opérations nécessitent de mettre en place des outils de gouvernance spécifiques, comprenant un COTECH et un COPIL. Ce dernier associe les techniciens du COTECH et les élu(e)s. Ces opérations, pour la plupart, déjà identifiées, au vu de la complexité technique, de leur ambition ou de leur portée politique. On peut déjà citer les opérations suivantes :

- La restauration de la **Leysse aval**,
- La restauration du **Nant Petchi**,
- La restauration du **Tillet**,
- La restauration de la **Deysse**,
- La restauration de la **Fontaine à Janon**,
- L'opération « **EAU Climat, on agit** ».

Pour chacune de ces opérations, un COTECH et un COPIL sont ou seront mis en place.

Un COTECH est composé des instances suivantes :

- Le maître d'ouvrage,
- Le CISALB (s'il n'est pas maître d'ouvrage),
- L'agence de l'eau,
- Les services de l'Etat (DDT, OFB, DREAL),
- Tout autre organisme jugé concerné (CD73, associations, etc.).

Le COTECH a pour objectifs :

- D'orienter la méthodologie et les choix techniques,
- De trouver des solutions aux points de blocage,
- De fixer des objectifs.

Un COPIL est composé des instances suivantes :

- Les membres du COTECH,
- Les élu(e)s désigné(e)s.

Le COPIL a pour objectifs :

- D'associer les élu(e)s à l'avancement de l'opération,
- D'informer les élu(e)s pour promouvoir la nature, le coût, le financement, les objectifs et les résultats attendus de l'opération auprès des EPCI qu'ils (elles) représentent,
- De suivre la cohérence technique et financière.

D4 Le conseil scientifique

Le conseil scientifique a été constitué par un arrêté préfectoral du 28 octobre 1999. Il est réuni, a minima, une fois par an. Il est présidé par un chercheur et piloté par un ingénieur du CISALB.

Son travail et sa feuille de route sont adaptés, en fonction des thématiques émergentes. Parmi les sujets à traiter au cours du contrat, on retrouve :

- Le suivi des toxiques,
- La gestion des espèces exotiques envahissantes
- La résilience des milieux face au stress hydrique,
- Les effets du changement climatique sur l'écosystème lacustre,
- L'optimisation des suivis pour répondre à ces nouveaux enjeux.

E) Engagements des partenaires

E1 Engagement des maitres d'ouvrages

Les opérations **GEMAPI** sont portées par le **CISALB** et le **CENS**, à l'exception de la maîtrise foncière (portée par Grand Chambéry, Grand Lac et Entrelacs).

Les opérations **PGRE** sont portées par le **CISALB**, **Grand Chambéry**, **Grand Lac**, les **communes** du bassin versant et les **agriculteurs**.

Les opérations sur le « petit cycle de l'eau » sont portées par **Grand Chambéry** et **Grand Lac.**

Le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac ont délibéré au sein de leur assemblée délibérante pour confirmer leur engagement à réaliser les opérations visées dans le présent contrat (cf. les délibérations consignées en Annexe 2).

Le **CISALB**, **Grand Chambéry**, **Grand Lac** et le **CENS** s'engagent à réaliser le programme d'actions dont les fiches sont jointes en Annexe 1 du présent Contrat.

Le CISALB s'engage à mettre en place une instance de concertation ou un comité de pilotage intégrant dans la mesure du possible les principales parties prenantes du contrat.

Les titulaires des aides proposées dans le cadre de ce contrat s'engagent à faire connaitre sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maitre d'ouvrage : apposition du **logo** et référence à l'aide de l'agence,
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un pann**eau d'affichage temporaire** comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence,
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du **logo** et la référence à l'aide de l'agence,
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une **inauguration avec la presse** (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un **panneau permanent** comportant le **logo** et la référence à l'aide de l'agence.

E2 Engagement du CISALB, animateur du contrat

Le CISALB s'engage à :

- Assurer le suivi du contrat de bassin versant,
- Coordonner techniquement et administrativement le programme en s'appuyant autant que nécessaire sur les COTECH et COPIL,
- Préparer en lien avec les maîtres d'ouvrage la programmation annuelle à transmettre à l'agence de l'eau en novembre de chaque année, suivre l'avancement du contrat, et élaborer des bilans et tableaux de suivi,
- Préparer et animer le comité de bassin versant du lac du Bourget,
- Informer les partenaires et maîtres d'ouvrages du contrat,
- Porter les actions transversales du contrat (suivis écologiques, sensibilisation et communication), dans la limite des montants inscrits au contrat et du respect des plans de financement,
- Coordonner et soutenir les démarches des maîtres d'ouvrages, sans se substituer à eux.

Par ailleurs, au même titre que les autres maîtres d'ouvrage, il s'engage à animer et assurer les opérations ou démarches dont il a la charge : GEMAPI, PGRE, « EAU Climat, on agit ! », Plan de gestion du lac, Plan d'actions en faveur des zones humides.

E3 Engagement de l'Etat

Les services de l'Etat et de ses établissements publics pilotent la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE et s'assurent de l'émergence de projets déclinant les mesures et du bon déroulement des procédures administratives auxquelles ces projets sont soumis.

Le CISALB et l'Etat ont signé le PAPI 2021-2026, concourant au financement des actions de prévention des inondations sur le bassin versant du lac du Bourget. L'Etat cofinance ainsi deux opérations GEMAPI fléchées dans le présent contrat : la restauration de la Leysse (action n°3) et la restauration du Nant Petchi (action n°4).

Les services de l'Etat s'engagent également à participer aux COTECH, COPIL et comité de bassin versant du contrat et à soutenir et faciliter la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau notamment au travers de la révision des arrêtés de prélèvement, de l'instruction des études de détermination des consignes de restitution, de l'appui à la mise en place d'un OUGC, de la gestion de la conciliation des usages et de la mise en œuvre de restrictions si nécessaire.

E4 Engagement de l'agence de l'eau RMC

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat de bassin versant du lac du Bourget, sur une période couvrant les années 2023 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur les années 2023 et 2024 ne pourra pas excéder un montant total d'aide de **6 400 000 euros**.

Les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. Leur éligibilité est conditionnée à un démarrage effectif de l'opération aidée avant la fin de l'année 2024.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement d'opérations prioritaires listées ci-dessous :

- Travaux de restauration écologique du **Tillet** à Aix-les-Bains,
- Travaux de restauration écologique de la **Leysse aval** (Chambéry, La Motte-Servolex, Voglans).

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion des EEE selon les attendus de la stratégie de bassin.

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

❖ **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône Méditerranée, le contrat de bassin versant du lac du Bourget identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus dans

les fiches actions (cf. l'Annexe 1), dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

MOA	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt climatique	Année d'engagement (OS)	Montant de l'opération (€HT)	Assiette agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'agence (aide classique + bonus)
CISALB	Restauration écologique de la Leysse (pont A41 au pont du Tremblay)	OUI	OUI	**2024**	8 170 000	4 188 570	70 % (*)	2 932 000
TOTAL - garantie de taux					**8 170 000**	**4 188 570**	**70 %**	**2 932 000**

(*) sous réserve de la labellisation « action transversale » par l'agence.

❖ **Majorations de taux**

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

MOA	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt climatique	Année d'engagement (OS)	Montant de l'opération (€HT)	Assiette agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'agence (aide classique + bonus)		
								Aide classique	Majoration [1]	Total
CISALB	Restauration écologique du **Tillet** (traversée hippodrome Aix-les-Bains)	OUI	OUI	**2023**	300 000	300 000	70 %	150 000	60 000	210 000
CISALB	Restauration écologique de la **Deysse** (Entrelacs)	OUI	OUI	**2024**	300 000	300 000	70 %	150 000	60 000	210 000
CENS	Restauration des annexes humides de la **Deysse** (Entrelacs)	OUI	OUI	**2024**	102 800	102 800	70 %	51 400	20 560	71 960
CENS	Restauration de la Fontaine à Janon	OUI	OUI	**2024**	692 432	692 432	70 %	346 216	138 486	484 702
TOTAL – majoration					**1 395 232**	**1 395 232**	**-**	**697 616**	**279 046**	**976 662**

[1] dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

❖ **Financement des aides contractuelles exceptionnelles (opérations de valorisation socio-économique)**

Les actions susceptibles d'être aidées au titre des aides contractuelles exceptionnelles sont les suivantes :

MOA	Libellé détaillé de l'opération			Année d'engagement (OS)	Montant de l'opération (€HT)	Assiette agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'agence (aide classique + bonus)
CISALB	Cheminement piéton le long du Tillet restauré (hippodrome d'Aix les Bains)			**2023**	30 000	30 000	30%	9 000
TOTAL – aides exceptionnelles								

L'attribution des aides contractuelles exceptionnelles prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

❖ **Aides au titre du rattrapage structurel en ZRR**

Les actions susceptibles d'être aidées au titre du rattrapage structurel en ZRR sont les suivantes :

MOA	Libellé détaillé de l'opération	Année d'engagement (OS)	Montant de l'opération (€HT)	Assiette agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence)	Montant aide de l'agence
Grand Chambéry	Transfert des effluents **EU** Aillon-Station vers Aillon-Chef-Lieu	**2023**	450 000	350 000	70 %	245 000
	Maillage AEP Arith -Lescheraines	**2024**	120 000	120 000	70 %	84 000
	Maillage **AEP** Noyer/Plainpalais	**2024**	315 000	315 000	70%	220 500
TOTAL – ZRR			**885 000**	**785 000**		**549 500**

Compte tenu de l'objectif de rattrapage structurel spécifiquement identifié dans le 11ème programme d'intervention, les actions répondant à cet objectif, listées ci-dessus, bénéficient d'une garantie de financement aux taux prévus dans le contrat, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Les montants indiqués supra sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide, la dérogation aux coûts plafond étant exceptionnelle et soumise au cas par cas à la commission des aides de l'agence de l'eau. Les travaux doivent être localisés sur les communes situées en ZRR.

F) Suivi du contrat

F1 Suivi du contrat

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi, l'engagement de l'agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.

F2 Modalités de révision du contrat

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

F3 Résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

G) Signataires du contrat 2023-2024

Les signataires du contrat de bassin versant 2023-2024 sont :

- **L'agence de l'eau** Rhône Méditerranée Corse,
- Le comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (**CISALB**),
- La communauté d'agglomération **Grand Chambéry**,
- La communauté d'agglomération **Grand Lac**,
- Le Conservatoire des espaces naturels de la Savoie (CENS)
- L'Etat, représenté par le préfet de la Savoie.

A.....le.....

Présidente du CISALB
Marie Claire BARBIER

Directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Laurent ROY

Président du CENS
Michel DELMAS

Préfet de la Savoie
François RAVIER

Président de Grand Chambéry
Philippe GAMEN

Président de Grand Lac
Renaud BERETTI

Annexe 1

Fiches actions

Tableau de synthèse des fiches actions du Contrat 2023-2024

N	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage (HT ou TTC)	Nature	Plan de financement en euros			
				Montant	MOA	AERMC	Autre
0	Gouvernance, morphologie, continuité, zones humides	**CISALB** (HT)	Animation technique, suivi et gestion du contrat	480 000	240000	240000	
	Gestion quantitative			230 000	69000	161000	
	Animer le programme d'entretien des rivières			130 000	91000	39000	
				840,000	400,000	440,000	
1	Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau	**CISALB** (HT)	Travaux d'entretien	700 000	490 000	210 000	
2	Déterrage précoce de la renouée du Japon sur le lac	**CISALB** (HT)	Travaux d'arrachage	24 000	16 800	7 200	
3	Restauration écologique de la **Leysse aval**	**CISALB** (HT)	**Travaux** de restauration	8 170 000	1 634 000	2 932 000	3 604 000
4	Restauration écologique du **Nant Petchi**	**CISALB** (HT)	**Travaux** de restauration	1 800 000	450 000	450 000	900 000
5	Restauration écologique du **Tillet**	**CISALB** (HT)	**Travaux** de restauration	300 000	102 000	198 000	
6	Restauration de la continuité écologique de l'**Hyères** – seuil pont neuf	**CISALB** (HT)	Etude	25 000	7 500	17 500	
7	Restauration écologique de la **Deysse** à Entrelacs	**CISALB** (HT)	**Travaux** de restauration	300 000	90 000	210 000	
8	Définition de l'espace de bon fonctionnement de la **Deysse**	**CISALB** (HT)	Etude	30 000	9 000	21 000	
9	Restauration des annexes humides de la **Deysse** à Entrelacs	**CENS** (TTC)	Acquisitions foncières	20 000	6 000	14 000	
		Entrelacs		20 000	6 000	14 000	
		CENS (TTC)	**Travaux** de restauration	102 800	30 840	71 960	
10	Restauration de la **Fontaine à Janon**	**CENS** (TTC)	Etudes, travaux et suivi	692 432		484 702	207 730
	Acquisitions foncières		Etudes et suivi	30 000	9 000	21 000	
	Restauration autres ZH		Etudes travaux	157 000	31 400	78 500	47 100
11	Animation foncière	**CISALB** (HT)	Etude	25 000	12 500	12 500	
	Notices de gestion et travaux		Etudes travaux	125 000	25 000	62 500	37 500
	Suivi des gains écologiques		Etude	10 000	5 000	5 000	
	Acquisitions foncières	**Grand Chambéry**	Acquisition foncières	20 000	6 000	14 000	
		Grand Lac		10 000	3 000	7 000	
12	Animation Plan de gestion du lac et canal de Savières	**CISALB**	Animation	Financement « Milieux - gestion concertée »			
				12,561,232	2,934,040	4,830,862	4,796,330
13a	Débits de restitution	**CISALB** (HT)	Etudes et animation	Financement « animation gestion quantitative »			
13b	Aménagement des captages	**Grand Chambéry**	Etudes - travaux	95 000	47 500	47 500	
	T2 Epine		Travaux	630 000	570 000	60 000	
13c	Fiche Grand Lac	**Grand Lac**	Etudes - travaux	900 000	70 000	70 000	
14	Suivis hydrométriques,	**CISALB** (HT)	Etudes et animation	Financement « animation de la gestion quantitative »			
	Bilan ressource - besoin						
	Équipement des sources BV Chéran	**Grand Chambéry**	Etudes et travaux	90 000	27 000	63 000	
15	EAU Climat, on agit !	**CISALB** (HT)	Coordination d'opération	Financement « animation gestion quantitative »			
		Grand Chambéry	Conduite d'opération	22 400	22 400	**AD**	
		Grand Lac	Conduite d'opération	22 400	22 400	**AD**	
		CISALB (HT)	Communication et Journées techniques	40 000	12 000	28 000	
		Grand Chambéry	Communication et Journées techniques (BV Chéran)	10 000	3 000	7 000	
		Commune	Economies d'eau	350 000	280 000	70 000	
		Commune	Désimperméabilisation	3 000 000	3 000 000	**AD**	
		Commune	Stockage eaux pluviales	350 000	350 000	**AD**	
16	Ressource en eau et agriculture	**CISALB** (HT)	Coordination de l'action	Financement « animation gestion quantitative »			
		Agriculteur	Projet individuel irrigation	**AD**	**AD**	**AD**	
		Agriculteur	Projet individuel abreuvement	**AD**	**AD**	**AD**	
		Grand Chambéry	Etudes Noiray, Tremblay	70 000	70 000	**AD**	
			Schéma directeur « eau et agriculture »	50 000	50 000	**AD**	
		Grand Lac		**AD**	**AD**	**AD**	
17	Ressource en eau et prélèvements domest.	**CISALB** (HT)	Coordination de l'action	Financement « animation gestion quantitative »			
18	Lutte contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales	**CISALB**	Coordination de l'action	Financement « animation gestion quantitative »			
			Pochoirs et peinture	2 000	600	1 400	
			Macarons	21 000	6 300	14 700	
			Communication	1 000	300	700	
				5,653,800	4,531,500	362,300	-
19	Suivi écologique du lac	**CISALB**	Analyses et études	150 000	75 000	75 000	
20	Sensibilisation et communication	**CISALB**	Médiation pédagogique	196 046	58 814	137 232	
				346,046	133,814	212,232	-
21	Transfert effluents Aillon-Station vers Aillon-Chef-Lieu	Grand Chambéry	Travaux de pose réseaux EU	450 000	205 000	245 000	
22	Maillage Arith -Lescheraines	Grand Chambéry	Travaux de pose réseaux AEP	120 000	36 000	84 000	
	Maillage Noyer-Plainpalais			315 000	94 500	220 500	
				885,000	335,500	549,500	-
			TOTAUX	**20,286,078**	**8,334,854**	**6,394,894**	**4,796,330**

0 Animation technique, suivi et gestion du Contrat 2023-2024

2023 2024

Thématique	Animation	Code Masse d'eau	Tout le bassin versant		
Objectif		Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Tous les signataires et partenaires du Contrat				**840 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Le Contrat de bassin versant comprend plusieurs opérations et démarches nécessitant un important travail d'animation par les agents du CISALB.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Animer et coordonner le Contrat : 1- Définir la programmation pluriannuelle, 2- Garantir la cohérence du programme d'actions, 3- Contrôler l'enveloppe financière 4- Préparer, animer et restituer les réunions 5- Réunir régulièrement les différents échelons de la gouvernance.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux GEMAPI : 1- Rédiger des cahiers des charges techniques 2- Piloter les processus de passation et d'exécution des marchés publics 3- Lire et valider tous les documents techniques 4- Participer aux réunions de restitution d'études et/ou de chantier 5-Réceptionner les travaux.
- Animer et coordonner les actions du futur PTGE, notamment « EAU Climat, on agit ! », les études hydrologiques sur la ressource en eau, l'assistance technique sur les projets (communes et agriculteurs).
- Animer le plan de gestion du lac et du canal de Savières, le plan d'actions en faveur des zones humides, le plan pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières.
- Gérer les suivis écologiques.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Mettre en œuvre toutes les actions du Contrat 2023-2024.

→ INDICATEURS

- Nombre de réunions (COPIL, COTECH, Commissions, Comité de bassin),
- Livrables (études, compte rendu, PV de chantier, etc.).

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Nbre de jours /an	Coût sur 2 ans (€)	Financement sur 2 ans		
Gouvernance, Morphologie, continuité et zones humides	CISALB	Animation technique, suivi et gestion du Contrat	740	480 000	AERMC	50 %	240 000
					CISALB	50 %	240 000
Gestion quantitative de la ressource			450	230 000	AERMC	70 %	161 000
					CISALB	30 %	69 000
Animer le programme d'entretien des rivières			260	130 000	AERMC	30 %	39 000
					CISALB	70 %	91 000

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Animation de 2023 et de 2024.

1 Plan pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant du lac du Bourget — 2023 2024

Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du BV du Bourget		
Objectif	Entretien et restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Bassin versant du lac du Bourget			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Grand Chambéry et Grand lac	OF6A	Site internet, presse	Travaux	**700 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le CISALB est compétent en matière de GEMAPI depuis le 1er janvier 2019. Le service GEMAPI du CISALB assure par l'intermédiaire de la brigade bleue composé de 6 agents (délégués par Grand Chambéry) et par des entreprises, l'entretien et la restauration des cours d'eau du bassin versant du lac du Bourget. La programmation annuelle des travaux d'entretien se base sur un plan d'entretien des ripisylves et un plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives élaborés en 2018, pour une durée qui va jusqu'à fin 2024.

Une déclaration d'intérêt général, approuvée par arrêté préfectoral, encadre réglementairement la réalisation de ces travaux.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Démontage sélectif des embâcles.
- Traitement sélectif de la végétation des berges (abattage, plantation), à temps de retour pluriannuel.
- Le plan d'actions est conforme à la stratégie du bassin Rhône Méditerranée, avec une analyse de l'ensemble des espèces invasives susceptibles d'être présentes sur le territoire.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Limitation des risques d'inondation (gestion des embâcles) et d'érosion (élimination d'arbres vieillissants ou penchés).
- Diversification et entretien du boisement en limitant notamment les espèces invasives (robinier faux acacia, renouée du Japon, buddleia…).
- Diversification du lit et des berges dans le but d'améliorer l'habitat piscicole.
- Maintien de zones naturelles (entretien léger).
- Surveillance des cours d'eau.
- Plan d'actions en faveur de la ripisylve.

→ INDICATEURS

- Linéaires de cours d'eau traités.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Entretien 2023/24 et 2024/25 (2 x 350 000 €)	CISALB	Travaux	700 000	AERMC	30 %	210 000
				CISALB	70 %	490 000
Animation du plan de gestion des rivières par les deux techniciens de rivières		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Travaux hiver 2023/2024
- Travaux hiver 2024/2025

Plan de situation

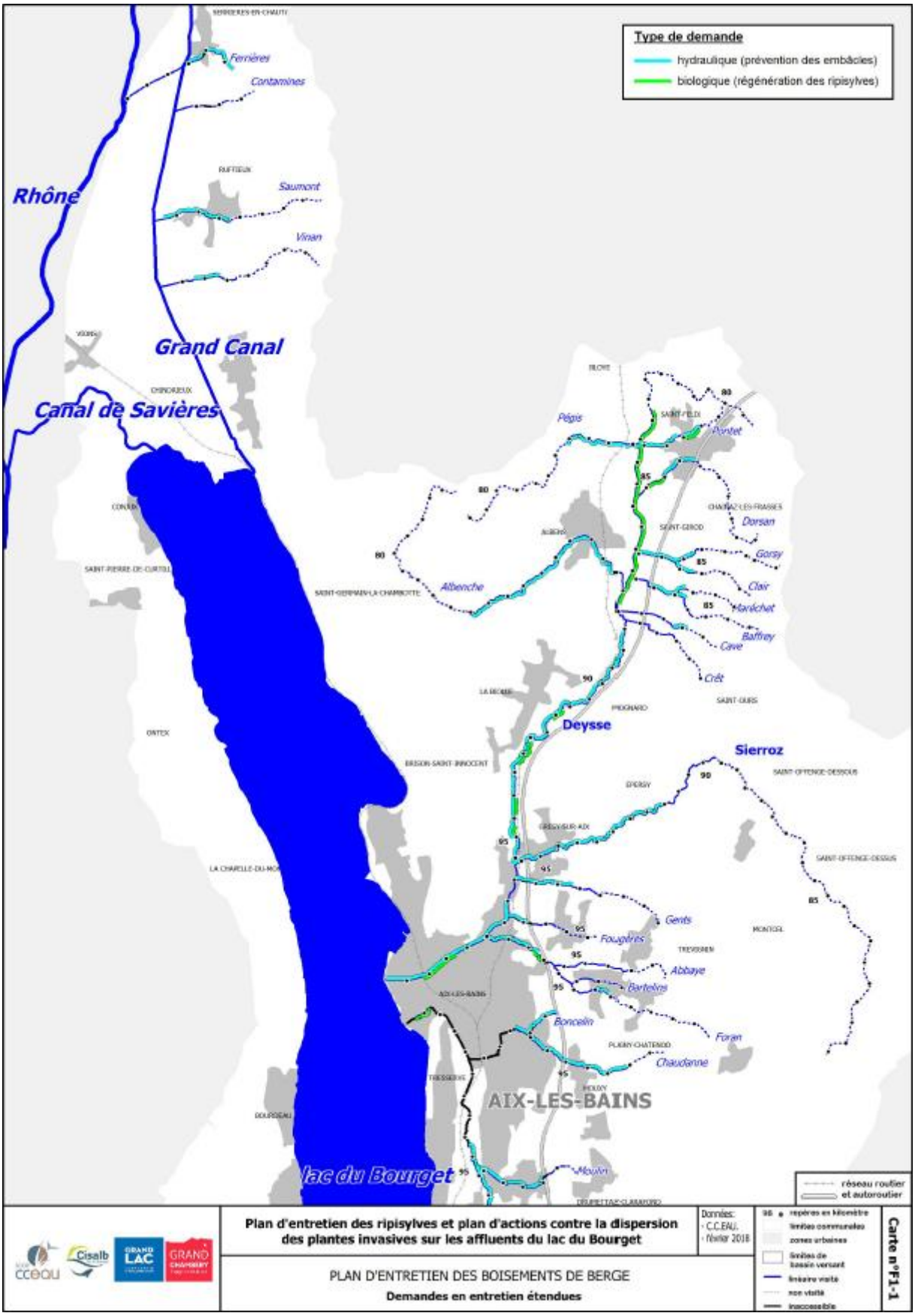

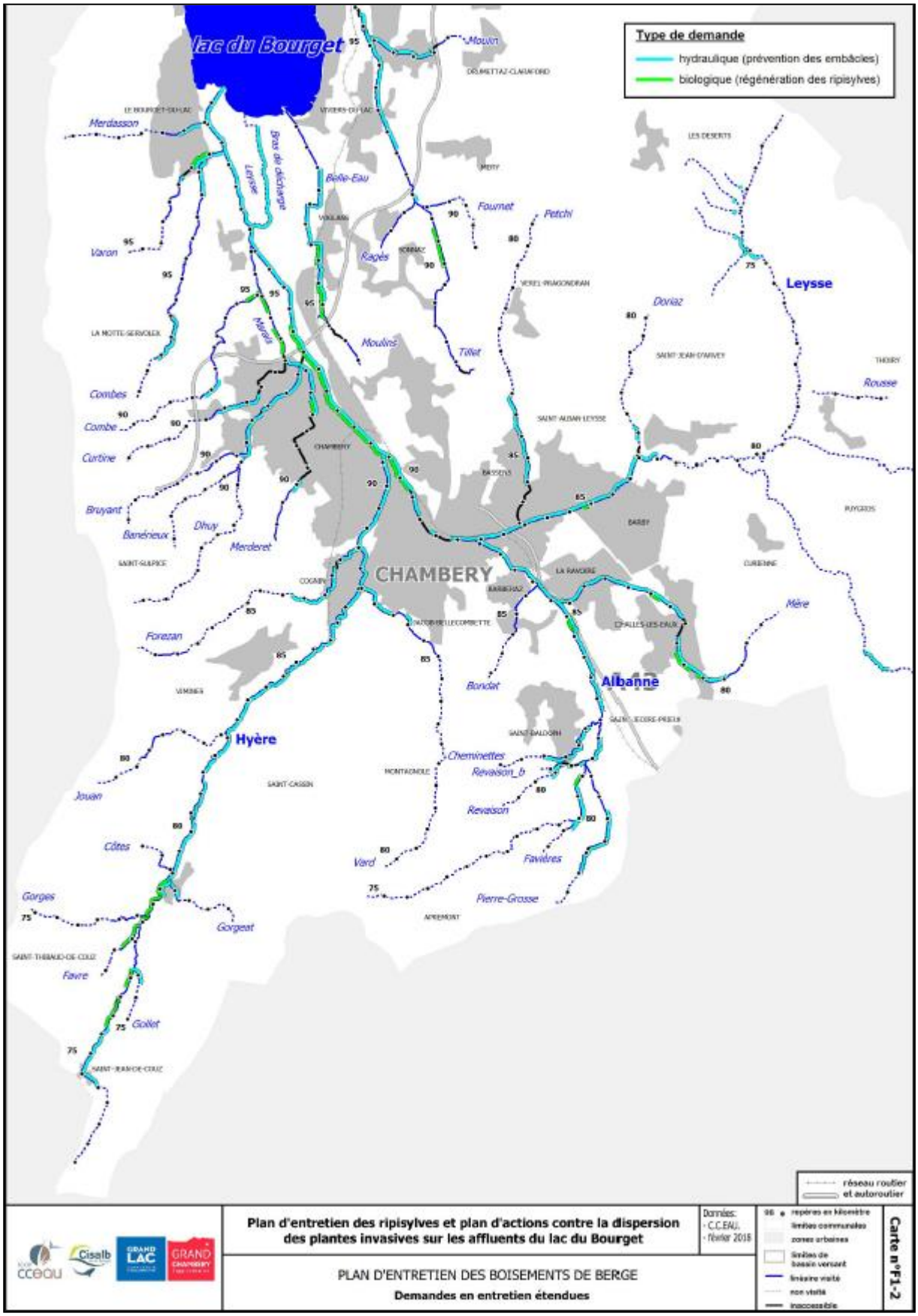
Type de demande
hydraulique (prévention des embâcles)
biologique (régénération des ripisylves)
lac du Bourget
Merdasson
Varon
Combes
Combe
Curtine
Bruyant
Banérieux
Dhuy
Merderet
Forezan
Jouan
Côtes
Gorges
Gorgeat
Faire
Gollet
Hyère
Leysse
Bras de décharge
Belle-Eau
Mouin
Fournet
Petchi
Ragès
Moulins
Tillet
Doriaz
Rousse
Mère
Albanne
Bondat
Cheminettes
Revaison_b
Revaison
Favières
Vard
Pierre-Grosse
CHAMBERY
réseau routier et autoroutier
Plan d'entretien des ripisylves et plan d'actions contre la dispersion des plantes invasives sur les affluents du lac du Bourget
Données: · C.C.EAU. · février 2018
PLAN D'ENTRETIEN DES BOISEMENTS DE BERGE
Demandes en entretien étendues
repères en kilomètre
limites communales
zones urbaines
limites de bassin versant
linéaire visité
non visité
inaccessible
Carte n°F1-2

2 Déterrage précoce de la renouée du Japon sur le littoral lacustre

2023 2024

Thématique	Milieux - lac	Code Masse d'eau	FRDL60		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Lac du Bourget			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Grand Lac	OF6A	Site internet, presse	Travaux	**24 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- La lutte contre les espèces invasives est une problématique partagée par les gestionnaires des milieux aquatiques. Parmi les plantes exotiques proliférantes, les renouées du Japon font partie des espèces ayant des impacts majeurs sur la biodiversité des hydrosystèmes.
- En 2010, un inventaire détaillé et précis de l'invasion des rivières du bassin versant et des bords du lac a été dressé.
- L'étude a permis d'identifier 296 massifs sur les rives du lac représentant un peu plus de 15 000 m². La renouée du Japon impacte souvent la partie terrestre des roselières lacustres (~ 7 000 m²) et colonise également des secteurs plus anthropisés tels que les rives de l'Abbaye d'Hautecombe (~ 4.000 m²) et de la baie de Mémard (~ 7.500 m²).
- Sur le rivage lacustre, les apports se font via les cours d'eau et la dispersion est essentiellement liée aux usages et aménagements du bord du lac (apport de remblai contaminé, entretien de la voie ferrée ou d'espace naturel par épareuse et broyage).
- La stratégie de lutte développée à l'échelle du bassin versant préconisait la surveillance des rives et le déterrage précoce des plantules de l'année afin de limiter l'installation de nouveaux massifs. Cette action est en place annuellement depuis 2012 et permet de déterrer 200 plantules par an.
- L'action sur la renouée du Japon a été confortée comme prioritaire dans le plan d'entretien des ripisylves et le plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives du BV du Bourget réalisé en 2019.
- Le plan d'actions est conforme à la stratégie du bassin Rhône Méditerranée, avec une analyse de l'ensemble des espèces invasives susceptibles d'être présentes sur le territoire.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Prospection en bateau et à pied des rives du lac en début ou en fin de saison végétative (mai, juin, septembre).
- Repérage et arrachage des plantules de l'année.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Limiter les risques d'introduction ou de dispersion au bord du lac.

→ INDICATEURS

- Nombre de plantules retirées.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Déterrage précoce de la renouée du Japon sur le littoral (2 x 12 000 €)	CISALB	Travaux	24 000	AERMC	30 %	7 200
				CISALB	70 %	16 800
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Travaux de déterrage en mai / juin 2023 et mai / juin 2024.

Plan de situation

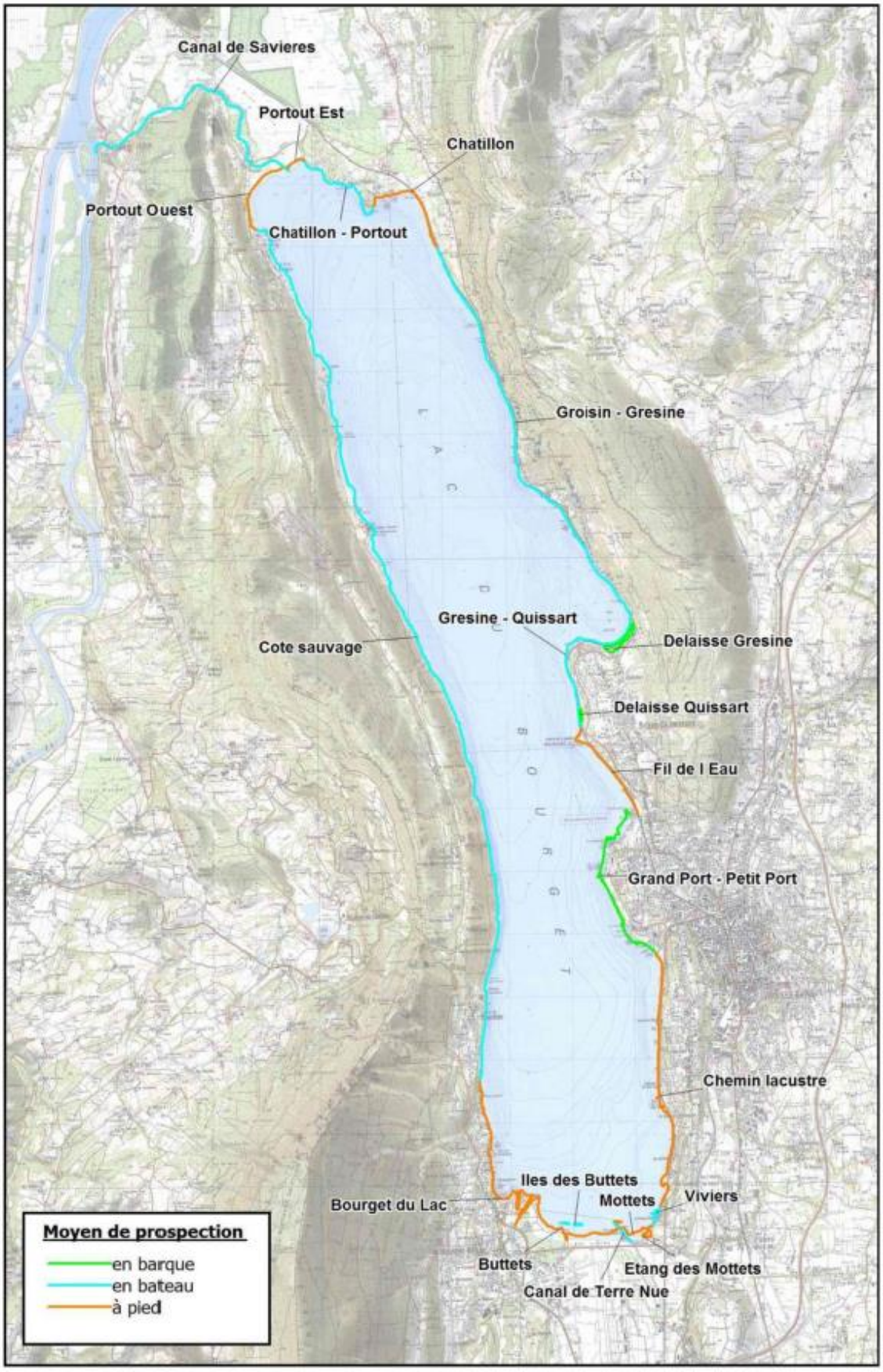

3 Restauration écologique de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay — 2024

Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR527b		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		La Motte Servolex / Voglans			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Grand Chambéry et Grand Lac pour le foncier	MIA0202	Site internet, presse	Etudes et Travaux	**8 170 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Ce tronçon de Leysse de **2,8 km** est l'avant dernier maillon d'un ensemble d'opérations de restauration et d'aménagements hydro-écologiques débuté en 2005, avec le bras de décharge de la Leysse, la confluence Leysse – Albanne, la découverture de la Leysse et la Leysse entre la sortie de Chambéry et l'aval du pont de l'A41. Il s'étend du pont de l'A41 au pont du Tremblay. Le dernier tronçon traitera du pont du Tremblay au lac, après 2025.

La Leysse se présente comme un cours d'eau à chenal unique, uniforme et aux habitats peu diversifiés, endigué sur les 2 rives. Ce linéaire présente logiquement un état écologique médiocre marqué notamment par un peuplement piscicole très affaibli. De plus, une étude de danger des systèmes d'endiguement a montré un risque de défaillance de la digue en rive droite exposant 1 000 personnes avec coupure des RD1201 et RD1504 et inondation des ZAE des Landiers et de la Prairie.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Recul de la digue rive gauche de 20 à 50 ml pour augmenter l'espace inter-digues,
- Reconnexion des annexes humides latérales dans le nouvel espace inter-digues,
- Aménagements de génie écologique pour diversifier les écoulements et restaurer le corridor écologique,
- Suivi de l'efficacité de l'opération (indicateurs biologiques) avec retour d'expérience.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Ces travaux ont un double objectif de protection des personnes et des biens contre le risque inondation (financé dans le cadre du PAPI) et de restauration écologique de la Leysse aval.
- Les travaux consisteront à sortir la Leysse de son espace inter-digues séculaire de 20 m pour lui offrir un lit plus large connecté avec des annexes humides. Ils créeront les conditions d'une restauration d'un lit s'apparentant à un lit à tresses avec une diversité d'écoulements, de hauteur d'eau et de granulométrie favorable à la faune invertébrée et piscicole,
- Le développement de végétation adaptée dans le nouvel espace inter-digues permettra également de resserrer le lit d'étiage et de diminuer l'effet d'étalement et de réchauffement de la lame d'eau lors d'épisodes d'étiage sévère,
- D'un point de vue hydraulique, le recul de la digue rive gauche permettra de soulager les sollicitations qui s'exercent sur la digue rive droite en période de crue.

→ INDICATEURS

- Linéaire de Leysse restaurée,
- Nombre de plantations,
- Surface d'annexes humides reconnectée avec la Leysse

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Restauration écologique de la Leysse sur 2,8 km	CISALB	Etudes et travaux	8 170 000[1] (460 000[1] + 7 710 000)	ETAT	2,8 %[2]	230 000
				ETAT	41,29 %[3]	3 374 000
				AERMC	36,2 %[4]	2 957 500
				CISALB	20 %	1 634 000
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

[1] Ce montant comprend le cout des travaux et de maîtrise d'œuvre (7 710 000 €HT) + le coût des études techniques (AVP, PRO) et réglementaires (360 000 €HT) ainsi que le coût des investigations géotechniques, d'animation foncière et de topographie (100 000 €HT).

[2] Ce taux correspond à 50% de 460 000 €HT, rapporté au montant global.

[3] Ce taux correspond à un taux d'aides cumulant 2 aides du PAPI : 50% de 2 900 000 € (axe 6) + 40% de 4 810 000 €HT (axe 7), rapporté au montant global.

[4] Ce taux correspond à un taux d'aide de 70 % (labellisation comme action transversale) sur une assiette éligible de 4 225 000 €HT (montant éligible évalué sur le stade PRO), rapporté au montant global.

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Etude au stade PRO : rendu été 2022
- Dossier LEMA et étude d'impact : rendu automne 2022
- Maitrise foncière : phase amiable (1er semestre 2022) ; phase DUP (juin 2022 à fin 2023)
- Travaux : Ordre de service des premiers travaux en juin 2024.

Plan de situation / coupes type

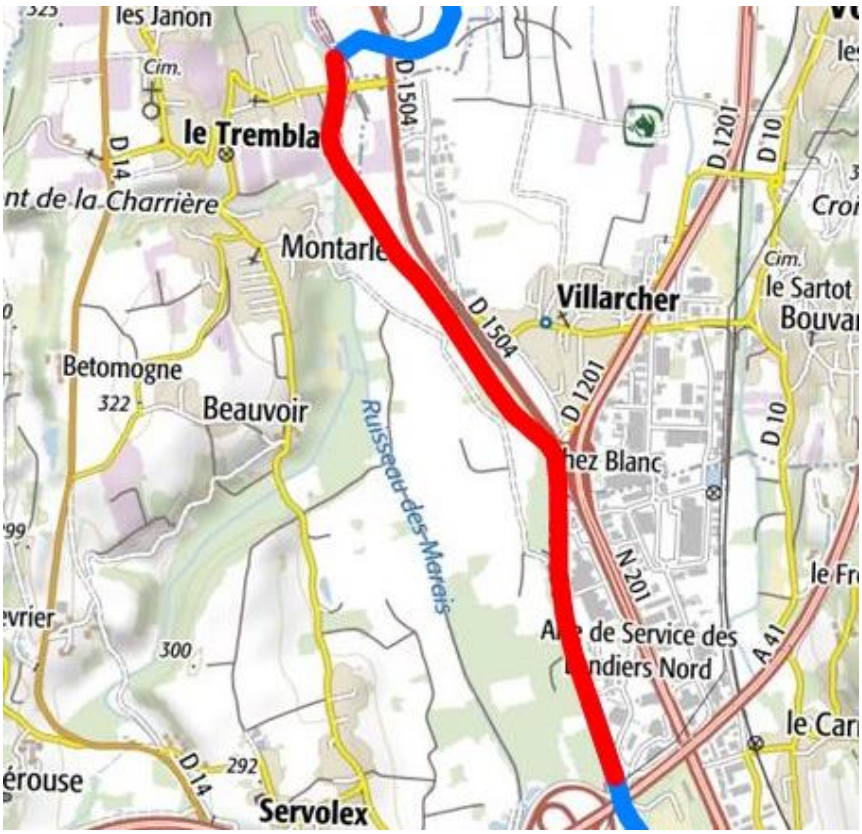

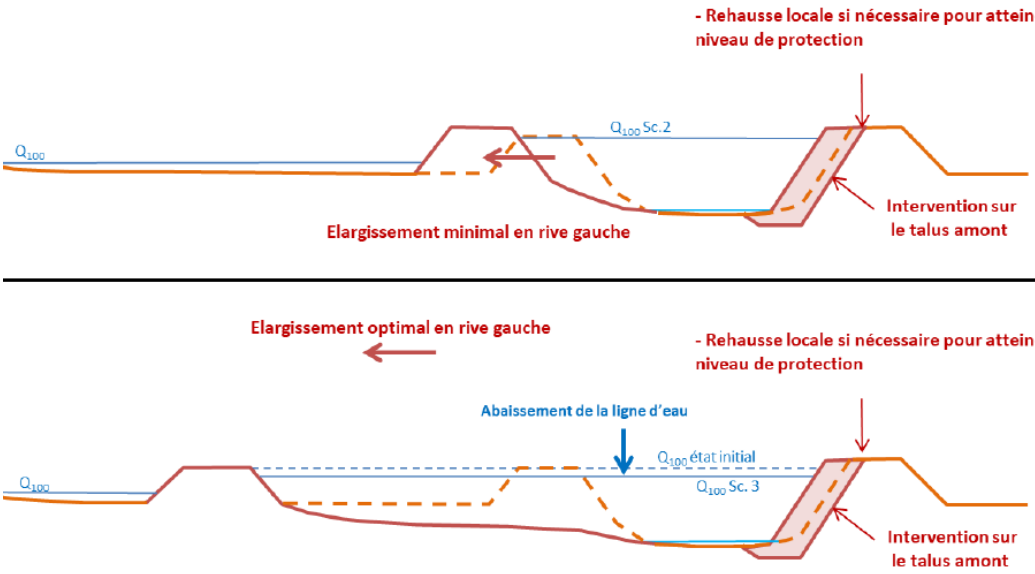

Coupe de l'élargissement de l'espace inter-digue pour reconnexion avec les annexes humides

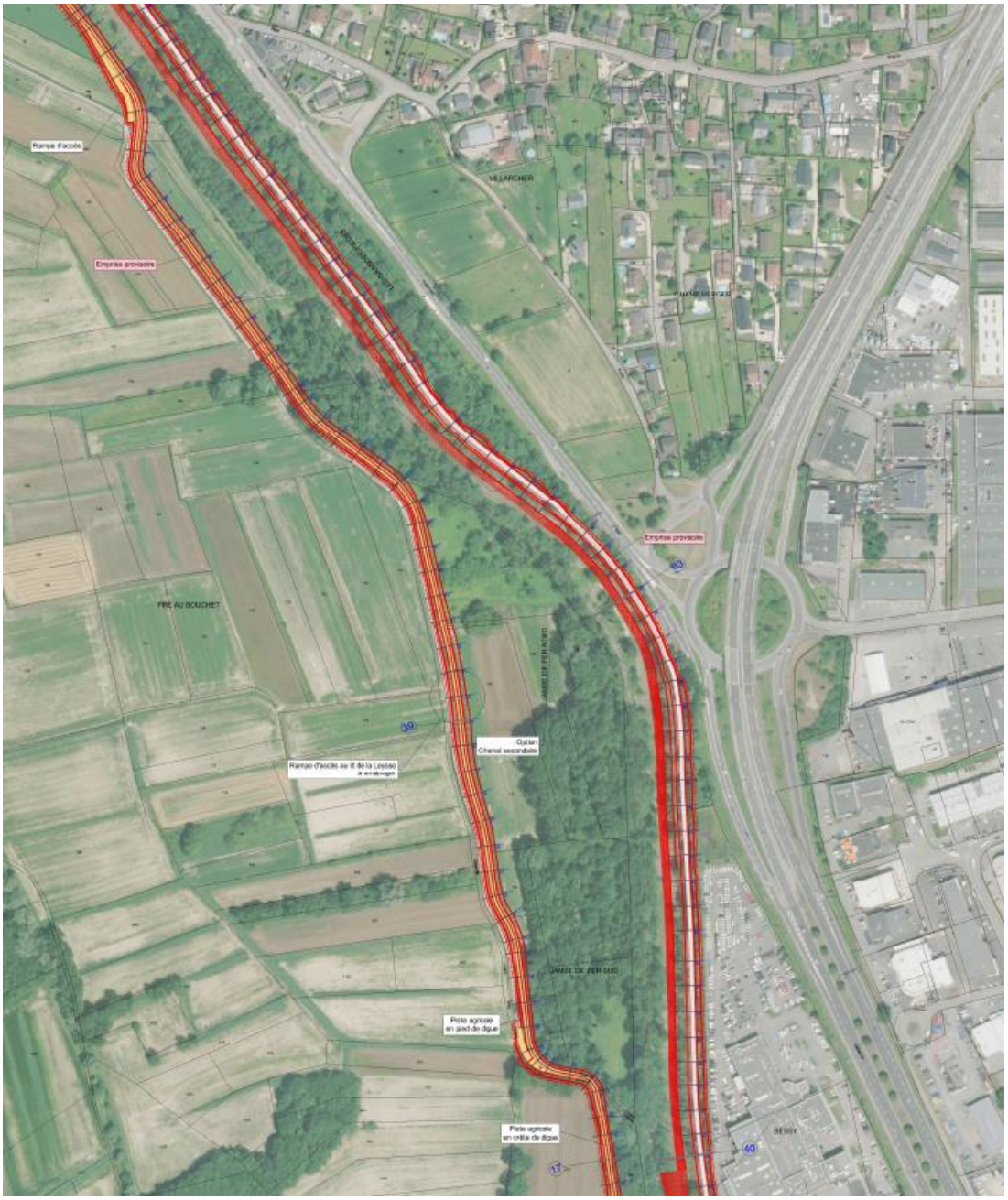

Vue en plan de l'élargissement de l'espace inter-digue pour reconnexion avec les annexes humides

4 Restauration écologique du Nant Petchi

2023 2024

Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR11972		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Saint Alban-Leysse / Bassens / Chambéry			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Saint-Alban-Leysse	Action non terminée sur cycle 2016-21	Site internet, presse	Etudes et travaux	**1 800 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le Nant Petchi est un torrent qui débouche dans la plaine sur un cône de déjection à la limite entre les communes de Saint-Alban-Leysse et Bassens. Il s'écoule sur un lit perché au-dessus du terrain naturel (parfois densément habité) puis dans un réseau d'eaux pluviales complexe. Sur la zone d'étude, le cours d'eau est artificiel et dangereux car le débit capable est nettement inférieur à la crue centennale. Une première tranche de travaux a permis de traiter l'aval. L'objectif de la présente tranche de travaux est de traiter le tronçon amont en couplant à l'objectif de protection contre les inondations et une ambition de restauration écologique. Les études de cette dernière tranche ont été définies dans le précédent SDAGE. Les contraintes réglementaires et foncières n'ont pas permis d'engager l'opération avant 2022.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- La création d'un nouveau lit sur un nouveau tracé non endigué, naturel et végétalisé, sur 750 m,
- La désaffectation de l'ancien tracé endigué avec maintien de la végétation en place,
- La reconnexion au nouveau lit réalisé en aval en 2013-2016.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- L'objectif de ces travaux est d'abandonner le lit perché actuel et recréer un lit non endigué et non perché sur son cône.
- Cette option permet de recréer une trame verte diversifiée (la végétation actuelle étant constituée à plus de 80% de robiniers faux-acacia), de redonner de l'espace au cours d'eau, de remplacer le caractère rectiligne du canal par un tracé plus méandriforme, tout en ne touchant pas la végétation du lit actuel. Le projet permettra de créer et de pérenniser un corridor écologique entre la plaine et le versant par une coulée verte sur le cône de déjection, déjà très urbanisé, et de transformer ce qui était un ouvrage industriel (canal d'amenée d'eau) en un cours d'eau naturel avec ses fonctionnalités propres Cette option n'est toutefois pas sans conséquences car elle nécessite d'importantes acquisitions foncières.

→ INDICATEURS

- Linéaire de Nant Petchi restaurée et nombre de plantations.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Restauration écologique du Nant Petchi sur 750 m	CISALB	Etudes et Travaux	1 800 000	AERMC	25 %(1)	450 000
				ETAT	50 %(2)	900 000
				CISALB	25 %	450 000
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

(1) Ce taux correspond à un taux de 50% sur une assiette éligible de travaux + MOE de 900 000 €HT (montant éligible évalué sur le stade PRO).

(2) Ce taux vaut pour un montant de dépenses de 1 800 000 €HT (travaux et MOE) bénéficiant d'une subvention de 50% du PAPI.

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Etude au stade PRO : rendu 1er semestre 2022
- Maitrise foncière : phase DUP terminée au 1er semestre 2022
- Consultations des entreprises en 2023
- Travaux : 2024

Plan de situation

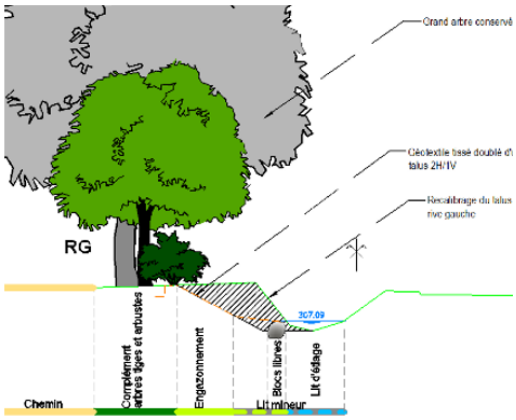

Sur 160 ml, la berge rive gauche est reculée. Le fond de lit reste préservé. Les principes suivants sont prévus :¶

Berge à 2H/1V pour diminuer les forces d'érosion en berge et protection avec un double géotextile coco biodégradable. Un engazonnement complètera la stabilisation du talus.¶

Une banquette en pied de berge sera reconstituée et protégée par un rang de blocs libres. Cette banquette maintiendra le lit d'étiage actuel adapté au faible débit.¶

Conservation des arbres les plus remarquables en adaptant les terrassements. Des plantations complémentaires permettront de densifier ce boisement rivulaire. Le chemin existant le long du boisement actuel sera pérennisé.¶

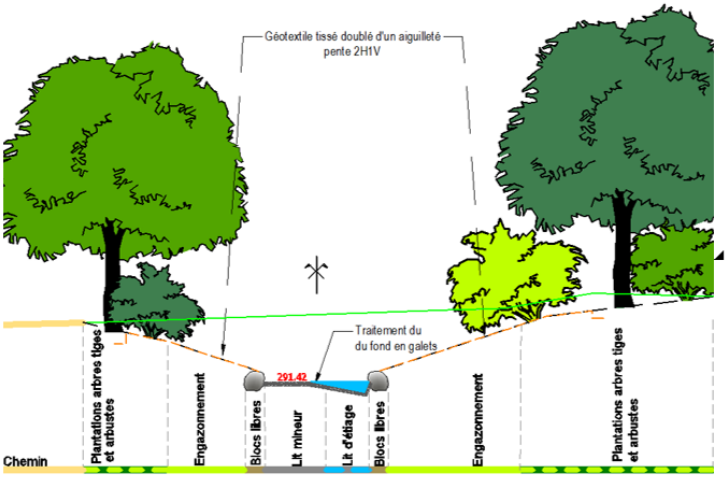

Un nouveau lit est créé sur environ 650 ml en court-circuitant 600 ml du lit actuel. Le lit actuel ne sera plus utilisé tout en conservant sa végétation rivulaire. Quelques adaptations ont été proposées pour améliorer le fonctionnement et l'ambiance paysagère du cours d'eau :¶

Le fond de lit sera reconstitué en galets de 10/15 cm de diamètre pour stabiliser le fond. Un lit d'étiage de 1 m de large environ sera dessiné dans le lit mineur pour concentrer les faibles débits. Il présentera au sein du lit mineur un tracé sinueux alternant d'une berge à l'autre.¶

5 Restauration écologique du Tillet dans la traversée de l'hippodrome d'Aix-les-Bains

2022 2023

Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR1491		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)	Aix-les-Bains		
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Aix-les-Bains	MIA0202	Site internet, presse	Etudes et travaux	**300 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le Tillet est un cours d'eau du bassin versant présentant des problèmes d'altération physique de son lit, de quantité d'eau et de pollutions aux substances dangereuses. Il a déjà fait l'objet de travaux de restauration sur 2 secteurs :

- En 2011-2012, le Tillet médian sur 1 km en amont du site de Savoie hexapole ;
- En 2013, le Tillet aval sur 500 m dans le parc de la Bognette.

Entre ces 2 sites restaurés, dans la traversée de l'Hippodrome à Aix-les-Bains, le Tillet connaît de nombreuses altérations sur un linéaire de **800 m** : ouvrage de dérivation barrant son lit, passage en sous terrain, habitats peu diversifiés, berges mises à nu. Le CISALB envisage donc d'étudier les possibilités de restauration de cette portion du Tillet.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- La reprise de l'ouvrage de dérivation vers le Lido afin que l'ensemble du débit du Tillet en régime stabilisé reste dans le lit principal et permette ainsi de laisser davantage d'eau en aval à l'étiage,
- La remise à ciel ouvert de 200 m de rivière busés,
- La restauration d'une ripisylve fonctionnelle aux endroits où la végétation est absente afin de restaurer une véritable trame verte,
- La suppression des quelques seuils disposés en travers de la rivière et la diversification des habitats et des écoulements,
- La suppression de traversées aériennes de tuyaux pouvant faire obstacles aux écoulements.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

L'objectif de ces travaux est d'améliorer les conditions hydrauliques en période de faibles débits, de restaurer un linéaire actuellement busé, de restaurer une trame bleue et une trame verte sur le linéaire concerné.

→ INDICATEURS

- Linéaire de Tillet restauré,
- Linéaire de Tillet remis à ciel ouvert.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Restauration écologique du Tillet sur 800 mètres	CISALB	Etudes et travaux de restauration	270 000[1]	AERMC	70 %[2]	189 000
				CISALB	30 %	81 000
		Cheminement	30 000	AERMC	30 %	9 000
				CISALB	70 %	21 000
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC « Gestion concertée des milieux »		

[1] 30 000 €HT d'études et 240 000 €HT de travaux.

[2] Majoration du taux de subvention de 20% dans le cadre du présent contrat, sous réserve du respect du calendrier.

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Travaux : hiver 2022-2023

Plan de situation

6 Restauration de la continuité écologique de l'Hyères - seuil du Pont Neuf (ROE 54027)

2023 2024

Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR1487		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Cognin			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Propriétaires du droit d'eau et des seuils	MIA0304 RES1001	Site internet	Etude	**25 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Dans le cadre des différents projets de restauration écologiques sur la Leysse et l'Hyères, la continuité piscicole a été améliorée sur ces rivières en supprimant plusieurs obstacles infranchissables. La faune piscicole en général, et la truite lacustre en particulier, peuvent à présent circuler librement sur près de 15 km sur la Leysse et un peu plus de 2 km sur l'Hyères. Le prochain obstacle infranchissable sur l'Hyères est le seuil du Pont Neuf à Cognin. Ce seuil constitue un obstacle infranchissable de près de 2 m de haut barrant la route à la truite pour l'accès à des zones potentielles de reproduction en amont.

Le canal des usiniers dérive l'Hyères sur un linéaire de 2 km jusqu'au seuil de restitution du Pont Neuf. La dérivation actuelle est particulièrement impactante pour les milieux aquatiques : jusqu'à 50% du débit de l'Hyères est dérivé en période de basses eaux. Dans le cadre du PGRE, cette dérivation a été ciblée pour la mise en place d'un débit réservé adapté au besoin des milieux aquatiques. L'étude de définition du débit minimum biologique (DMB) de l'Hyères sur le tronçon court-circuité a été menée par le CISALB en 2021. Il convient à présent de régulariser le prélèvement et d'étudier les aménagements nécessaires de la prise d'eau pour assurer le maintien du débit réservé. In fine, la combinaison des volets gestion quantitative et restauration de la continuité permettra un gain écologique conséquent pour l'Hyères.

A noter que ces ouvrages n'ont plus d'usage économique.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Etude coûts/bénéfices de l'aménagement du seuil du Pont Neuf ROE 54027
- Etude de réaménagement de la prise d'eau au niveau du seuil de dérivation (Pont Saint Charles).
- Régularisation administrative du prélèvement.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Etudier les différentes solutions d'aménagements du seuil du Pont Neuf (effacement, arasement partiel, rampes, passes à poissons…)
- Etudier les gains écologiques escomptés à la suite de l'aménagement du seuil du Pont Neuf (linéaire réouvert en amont, habitats de nouveau exploitables pour la truite…)
- Etudier les différentes solutions de réaménagement de la prise d'eau du canal
- Estimer le coût des études complémentaires, de la maîtrise d'œuvre et des travaux

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Restauration de la continuité du seuil et gestion du prélèvement du canal usinier	CISALB	Etude	25 000	AERMC	70 %	17 500
				CISALB	30 %	7 500
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux » et « Animation de la gestion quantitative »		

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Rendu de l'étude pour printemps 2024

Plan de situation

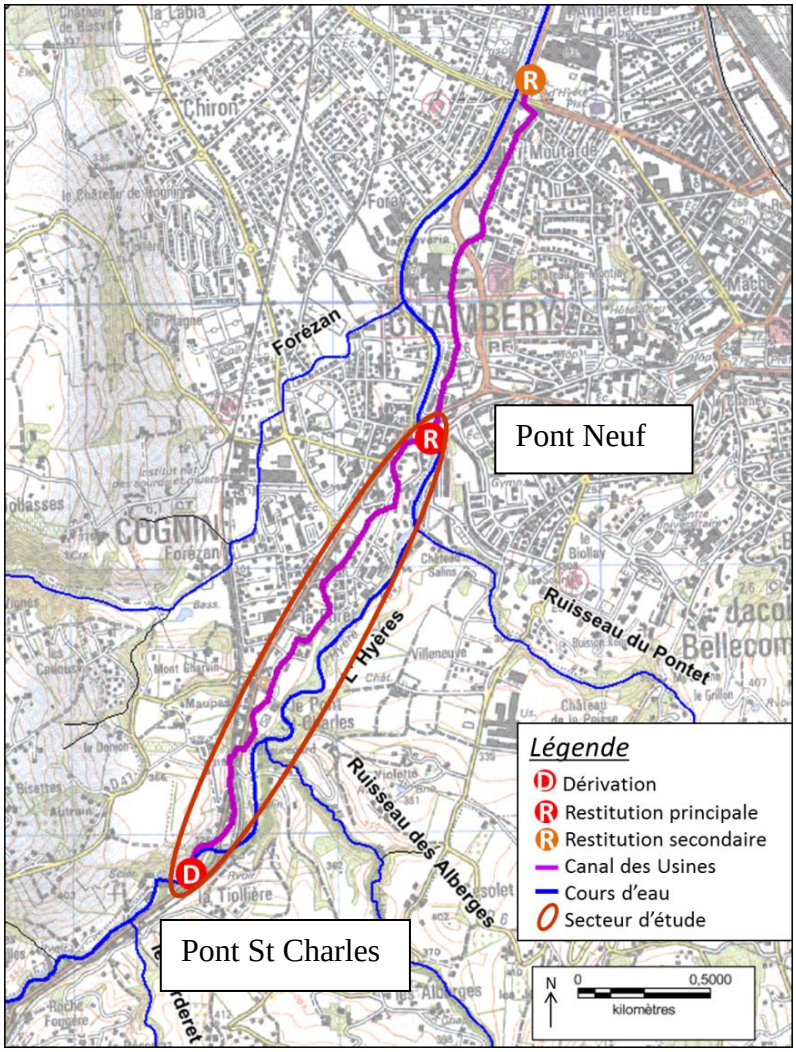

7 Restauration écologique de la Deysse à Entrelacs

2023 2024

Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR526a		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Entrelacs			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	CENS	MIA0202	Site internet, presse	Etudes et travaux	**300 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Initialement, la Deysse coulait de manière méandreuse dans une plaine très marécageuse. Au début des années 1940, le lit de la Deysse a été totalement redressé dans le but de drainer l'important marais qui bordait la rivière, dans un but de démoustication du secteur.

Le lit de la Deysse sur le secteur étudié présente un faciès de canal, de section rectangulaire et de tracé pseudo rectiligne.

En 2007, deux tronçons de 1 km chacun ont été restaurés, permettant d'améliorer les continuités écologiques latérales et longitudinales et de diversifier les habitats aquatiques. Le secteur concerné par ce projet est situé entre ces deux linéaires restaurés.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les types d'aménagements envisagés seront sensiblement les mêmes que ceux employés pour la 1ère tranche de travaux de restauration, à savoir :

- La démolition de rampes en béton difficilement franchissables pour améliorer la continuité écologique longitudinale,
- La diminution de la pente des berges et la création de risbermes humides pour favoriser le développement d'une ripisylve endémique,
- La diversification des nouveaux profils en travers avec la création d'îlots ou d'élargissements et la variation du profil en long avec la création de rampes et de fosses de dissipation induisant une diversité des écoulements et des substrats.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

L'objectif prioritaire est de restaurer les habitats sur 1 km, en créant des diversités physiques, par la variation des profils, et des diversités biologiques, par une gestion appropriée des boisements existants et un choix adapté de mesures de végétalisation.

Cette opération de restauration écologique de rivière est couplée à une action ambitieuse du CENS de restauration de la zone humide située en rive gauche du linéaire restauré (action n°18).

→ INDICATEURS

- Linéaire de Deysse restaurée,
- Nombre de plantations.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Restauration écologique de la Deysse sur 1 km	CISALB	Etudes et Travaux	300 000	AERMC	70 %(1)	210 000
				CISALB	30 %	90 000
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

(1) Majoration du taux de subvention de 20% dans le cadre du présent contrat, sous réserve du calendrier

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Etude PRO : rendu décembre 2022
- Consultations des entreprises en 2023
- Travaux : 2024

Plan de situation

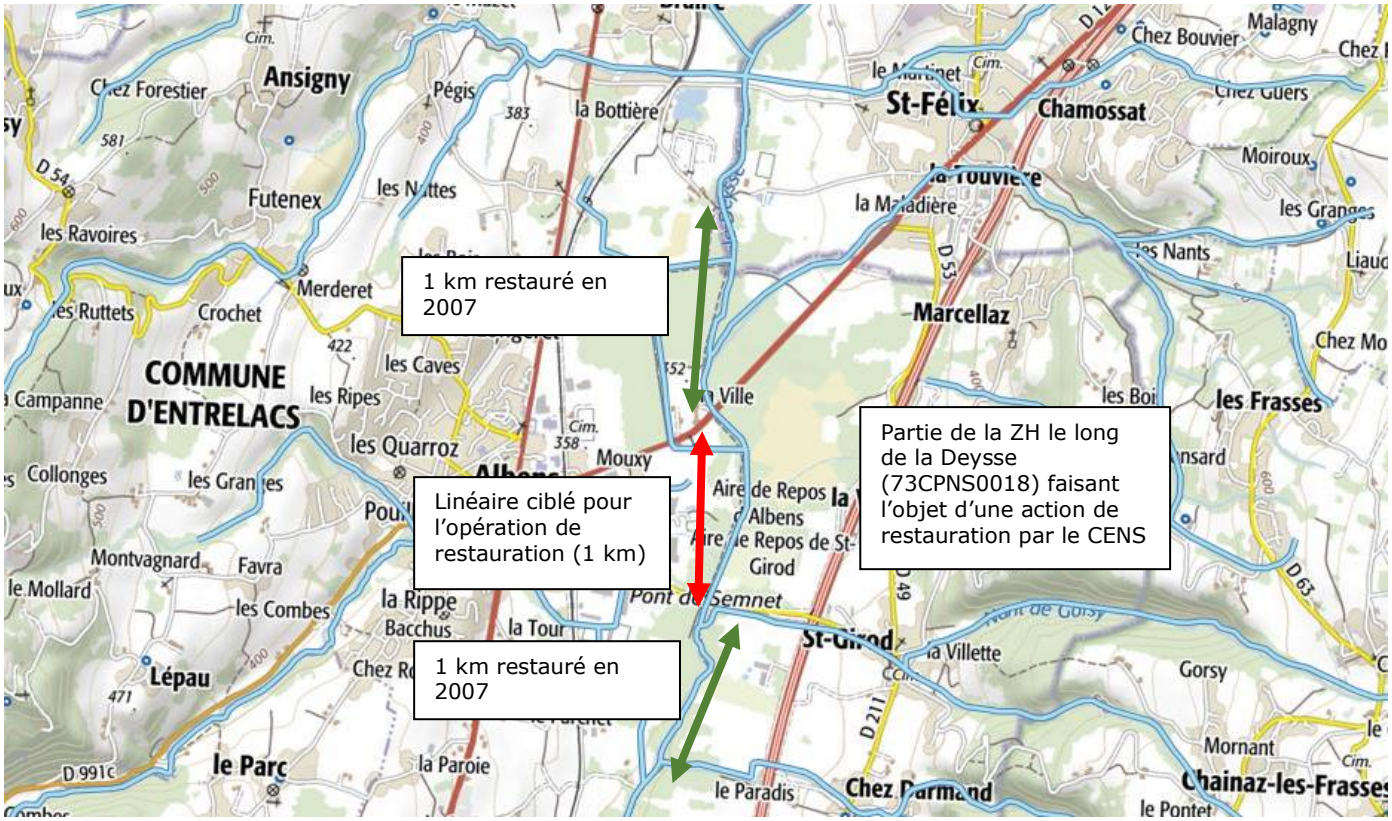

8 Définition de l'espace de bon fonctionnement de la Deysse

2023 2024

Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR526a		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Entrelacs			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	CENS / ONF	OF6A	Site internet	Etude	**30 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Initialement, la Deysse coulait de manière méandreuse dans une plaine très marécageuse. Au début des années 1940, le lit de la Deysse a été totalement redressé dans le but de drainer l'important marais qui bordait la rivière, dans un but de démoustication du secteur.

Le lit de la Deysse, depuis l'étang de Crosagny jusqu'à sa confluence avec l'Albenche, présente un faciès de canal, de section rectangulaire et de tracé pseudo rectiligne. Sur ce secteur amont, 2 tronçons d'1 km chacun ont fait l'objet de travaux de restauration écologique en 2007 qui ont permis d'améliorer les continuités écologiques latérales et longitudinales et de diversifier les habitats aquatiques. En aval de la confluence avec l'Albenche, la Deysse retrouve un tracé plus méandriforme avec des zones d'érosion et de dépôt (secteur d'Orly). Dans sa partie terminale avant sa confluence avec le Sierroz, la Deysse présente encore quelques méandres mais la présence d'infrastructures telles que la RD1201 et la voie ferrée limite son espace de liberté latéral.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'étude de définition de l'espace de bon fonctionnement de la Deysse comprendra les étapes suivantes (conformément au guide de l'agence de l'eau RMC) :

- Recensement et recueil des études et données mobilisables,
- Mise en place d'une démarche de concertation
- Définition des enjeux territoriaux
- Proposition et choix de périmètres
- Définition des actions à mettre en œuvre pour préserver l'EBF
- *NB : étude en synergie avec les travaux du CISALB (fiche 16) et du CENS (fiche action 18).*

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

L'objectif de l'étude est de définir l'espace de bon fonctionnement de la Deysse sur l'ensemble de son linéaire. L'identification de cet espace et à termes sa préservation doit permettre de garantir les principales fonctions de l'hydrosystème (morphologique, hydraulique, biologique, hydrogéologique et biogéochimique) en limitant voire supprimant tout aménagement pouvant les contrarier (endiguement, enrochement, drainage, défrichement, passage de réseaux…). Sa définition doit également permettre de se donner une règle du jeu commune pour les activités et usages qui se déroulent ou se dérouleront dans l'EBF (cheminement, activités agricoles, pêche…).

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Définition de l'espace de bon fonctionnement de la Deysse	CISALB	Etude	30 000	AERMC	70 %	21 000
				CISALB	30 %	9 000
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Etude : rendu 1er semestre 2023

Plan de situation

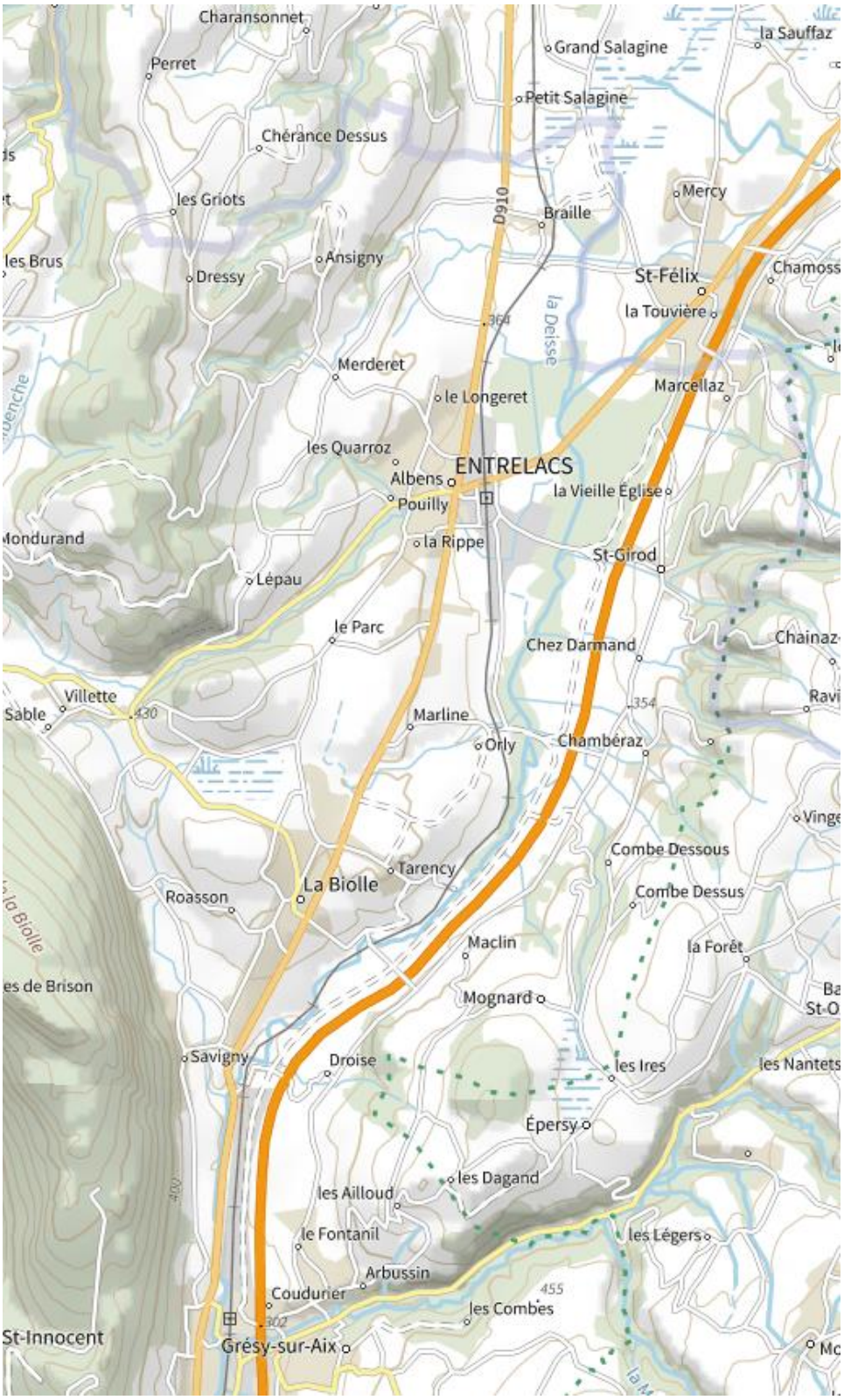

9 Restauration des annexes humides de la Deysse à Entrelacs

2023 2024

Thématique	Milieux – zones humides	Code Masse d'eau	FRDR526a		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Entrelacs			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€)
CENS	CISALB, Entrelacs et Grand Lac	MIA0601 MIA0602	Site internet, presse	Etudes et travaux	**142 800 €**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

La zone humide de la Deysse est l'une des plus étendues de Savoie. Elle subit toutefois de très fortes pressions : autoroute, porcherie, maïsiculture, projet de rocade. L'exclusion partielle de Natura 2000 traduit les volontés de valorisation économique potentielles des acteurs locaux.

Sur le marais, le document d'objectifs puis le plan gestion élaborés en 2016 par le CENS ont défini les grands objectifs pour le site en matière de conservation et de maîtrise foncière. Le plan de gestion est approuvé par la commune d'Entrelacs.

Après 3 ans d'animation foncière, le CENS maitrise plus de 20 ha de zones humides (par convention ou acquisition en indivision avec Entrelacs).

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- L'animation foncière est à finaliser sur au plus 10 ha complémentaires de boisements humides et de roselières embroussaillées.
- Les travaux en marais comporteront, en fonction du foncier maîtrisé, des obturations de drains.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Garantir l'intégrité et la fonction régulatrice et de cette zone humide.
- Restaurer sa capacité de rétention d'eau par engorgement du sol.
- Assurer ou accroître l'ambition de la restauration de la Deysse (latéralité accrue).

→ INDICATEURS

- Surface de zones humides restaurée.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	MOA	Nature	Montant	Financement		
Acquisition foncière	CENS	Foncier	20 000 € TTC	AERMC	70 %	14 000
				CENS	30 %	6 000
Acquisition foncière	Entrelacs	Foncier	20 000 € HT	AERMC	70 %	14 000
				Entrelacs	30 %	6 000
Restauration de la zone humide	CENS	Travaux	102 800 € TTC	AERMC	70 %(1)	71 960
				CENS	30 %	30 840

(1) Majoration du taux de subvention de 20% dans le cadre du présent contrat, sous réserve du respect du calendrier.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Animation foncière et acquisition sur 2022 et 2023
- Etudes : 2022
- Travaux : 2024

Plan de situation

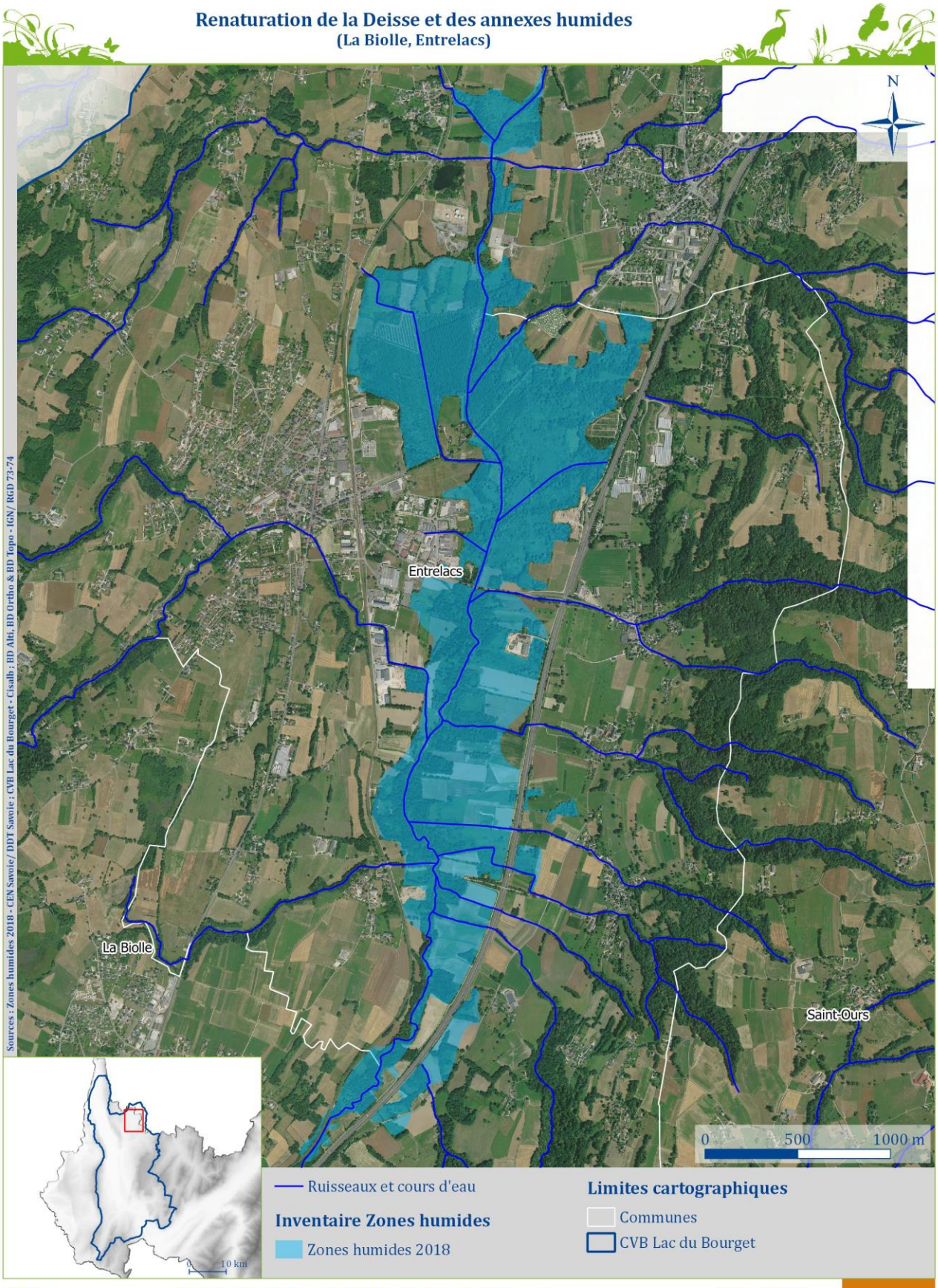

Conservatoire d'espaces naturels Savoie

Projet : Contrat vert et bleu du Lac du Bourget

Restauration de ZH

Mars 2019

cvb-lacb.qgs

04

10 Restauration de zones humides par le CENS (PAFZH)

2023 2024

Thématique	Milieux – zones humides	Code Masse d'eau	FRDR527b (Fontaine à Janon) et FRDR11021(les Noux et Chassettes)		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Bassin versant du lac du Bourget			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€TTC)
CENS	CISALB / DDT / CD73	MIA0601 MIA0602	Site internet, presse	Foncier, Etudes et Travaux	**879 432 €**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le CENS a entrepris la gestion de différentes zones humides : Chautagne (Chindrieux, Ruffieux...), Braille, Champoulet et Les Ires (Entrelacs), Le Parc et Les Villards (La Biolle), La Plesse (Saint-Offenge), La Marine (Le Montcel), Chevilly (Grésy-sur-Aix), Les Bauches et Les Potis (Drumettaz-Clarafond), Vuillerme (Méry), Sud du lac du Bourget (Le Bourget-du-Lac, Viviers-du-Lac), Fontaine des Janon (La Motte Servolex), Le Lavet (Saint Sulpice), Mas Duclos (Montagnole), Les Noux et Les Chassettes (Challes les Eaux), Le Lac et La Prairie (La Thuile), La Féclaz (Les Déserts).

De nouvelles maitrises foncières et/ou la réactualisation de plans de gestion permettent d'envisager la restauration de nouveaux marais ou de nouveaux secteurs sur les marais déjà gérés. Dans le cadre de ces actions, une convention de partenariat a été signée entre le CEN Savoie et le CISALB.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Animation foncière et acquisitions,
- Fontaine à Janon : déconstruction d'une ancienne piste en enrobée, renaturation d'anciens casiers de décantation,
- Autres zones humides (budget de 157 000 €TTC) : marais de Chautagne, marais des Ires, marais de Chevilly, marais des Chassettes, marais des Noux.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Restaurer la qualité hydrologique, géomorphologique et biologique des sites concernés.

→ INDICATEURS

- Surface de zones humides restaurée.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Nature	Montant (€TTC)	Financement		
Restauration de la Fontaine à Janon	CENS	Etudes, Travaux et suivi	692 432 €	AERMC	70 %(1)	484 702
				AURA	30 %	207 730
Acquisition foncière	CENS	Etudes et suivi des animations, acquisitions	30 000 €	AERMC	70 %	21 000
				CENS	30 %	9 000
Restauration autres zones humides (cf. la liste plus haut)		Etudes et travaux et suivi/entretien post travaux	157 000 €	AERMC	50 %	78 500
				AURA	30 %	47 100
				CENS	20 %	31 400

(1) Majoration du taux de subvention de 20% dans le cadre du présent contrat, sous réserve du respect du calendrier.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Fontaine à Janon : PRO et dossiers réglementaires en 2023 et travaux en 2024,
- Animation foncière et acquisitions : 2023 et 2024,
- Restaurations autres zones humides : 2023 et 2024.

Plan de situation des zones humides

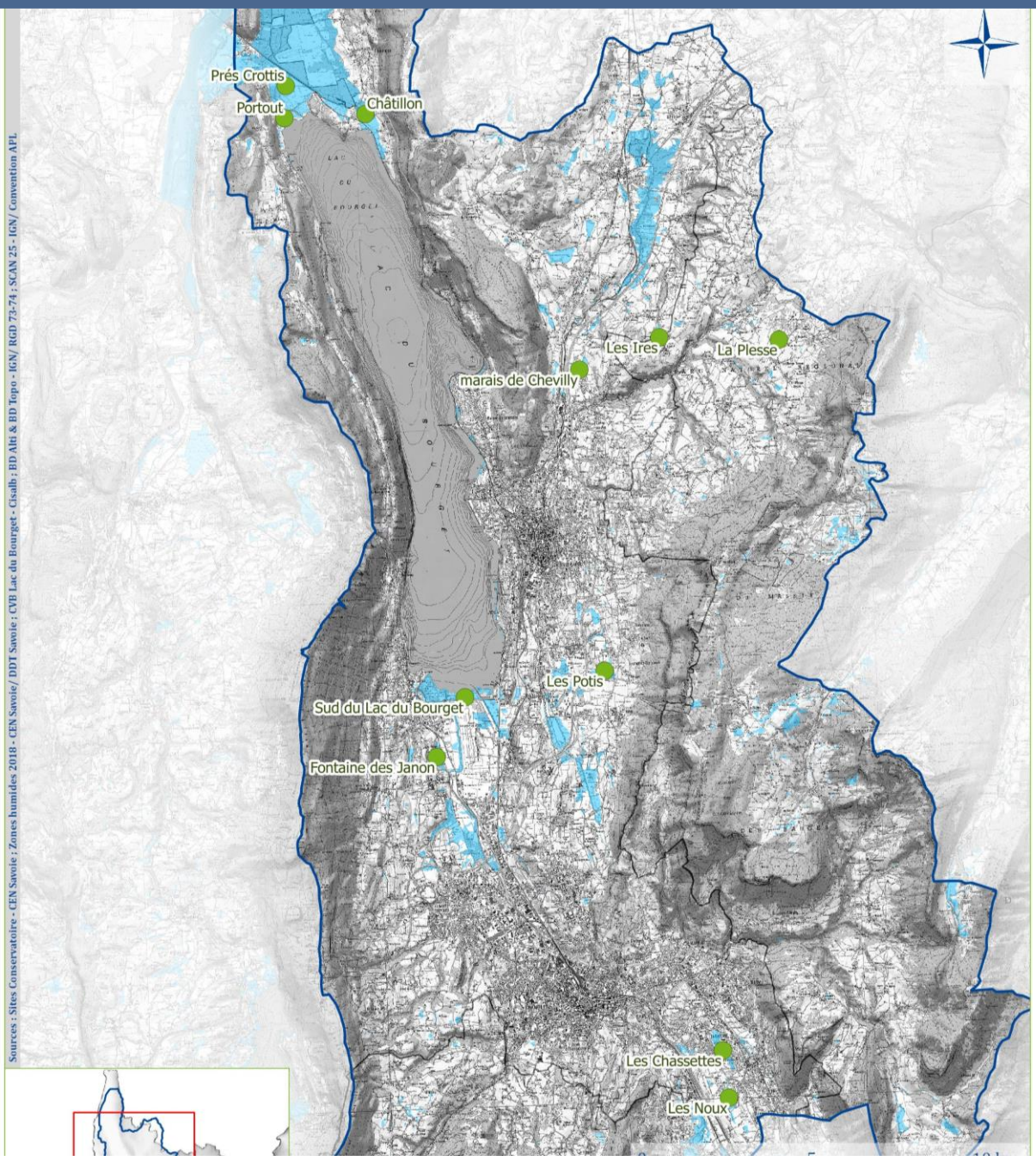

11 Restauration de zones humides par le CISALB (PAFZH) 2023 2024

Thématique	Milieux – zones humides	Code Masse d'eau	FRDR10403 (Longes), FRDR1491 (Roman et Mentens), FRDR526b (Pré Rosset)		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Bassin versant du lac du Bourget			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB Grand Chambéry Grand Lac	CENS / DDT / CD73	MIA0601 MIA0602	Site internet, presse	Etude et Travaux	**190 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le Plan d'action en faveur des zones humides, porté par le CISALB, ambitionne la restauration puis l'entretien de zones humides prioritaires afin d'améliorer leur fonctionnalité.

Depuis la prise de compétence GEMAPI (2019), le CISALB est maître d'ouvrage de l'animation du PAFZH (signé en 2014) et des travaux de restauration. En revanche, les acquisitions foncières sont faites par les EPCI.

Sur le territoire de Grand Chambéry, le potentiel de restauration de zones humides s'amenuise puisque les travaux réalisables sur le foncier maîtrisé par la collectivité ont tous été conduits. Une nouvelle démarche d'identification d'autres zones humides prioritaires doit être entreprise et sera suivie ensuite par la réalisation de notices de gestion et une étude de faisabilité foncière. Cette dernière pourra reprendre certaines zones humides du premier plan d'actions où le foncier a pu évoluer depuis le début des années 2010.

Sur le territoire de Grand Lac, des premiers travaux de restauration de zones humides vont être lancés suite aux acquisitions foncières obtenues sur le territoire de l'ex-CALB. Dans l'Albanais, la maîtrise foncière va être lancée suite à la réalisation de l'étude de faisabilité foncière.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Réalisation de notices de gestion et d'une étude de faisabilité foncière sur des ZHP de Grand Chambéry,
- Animation et acquisition foncière sur des zones humides de l'Albanais,
- Réalisation de travaux de restauration sur des ZH de Grand Lac : **Les Longes** (Drumettaz-Clarafond), **Roman** (Méry), **Pré Rosset** (Pugny-Chatenod), **Les Mentens** (Mouxy),
- Entretien post-travaux des ZH restaurées
- Suivi des gains écologiques des travaux de restauration.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Définir des zones humides prioritaires à restaurer,
- Maîtriser le foncier sur les zones humides prioritaires,
- Engager un programme de travaux de restauration des zones humides prioritaires dégradées.

→ INDICATEURS

- Surface de zones humides restaurée.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Animation foncière	CISALB	Etudes	25 000	AERMC	50 %	12 500
				CISALB	50 %	12 500
Notices de gestion Travaux restauration Entretien post travaux		Travaux	125 000	AERMC	50 %	62 500
				CD73 / AURA	30 %	37 500
				CISALB	20 %	25 000

Suivi gains écologiques des travaux		Etude	10 000	AERMC	50 %	5 000
				CISALB	50 %	5 000
Acquisitions foncières	Grand Chy	Foncier	20 000	AERMC	70 %	14 000
				Grand Chambéry	30 %	6 000
	Grand Lac		10 000	AERMC	70 %	7 000
				Grand Lac	30 %	3 000
Conduite des opérations	CISALB	Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Animation et acquisition foncière en 2022, 2023 et 2024,
- Etudes en 2023 et 2024,
- Travaux de restauration en 2023 et 2024

Plan de situation

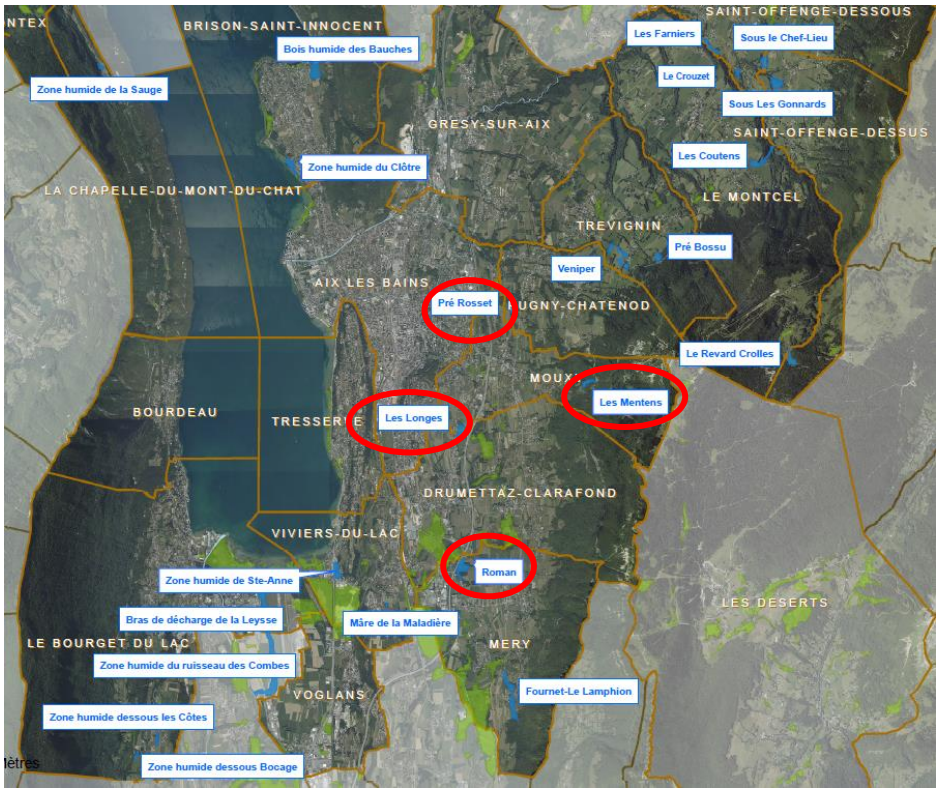

Zones humides prioritaires de Grand Lac ciblées pour la réalisation de travaux de restauration

12 Animation du Plan de gestion du lac du Bourget et du canal de Savières

2023 2024

Thématique	Milieux - lac	Code Masse d'eau	FRDL60		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Lac du Bourget et canal de Savières			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût
CISALB	DDT / CENS / CDL / OTI Usagers lac et canal	OF4	Site internet, presse	Animation plan de gestion	Pour mémoire

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- L'Etat, propriétaire du lac du Bourget, a élaboré en 1993 un schéma de cohérence servant de référence tant au développement des diverses activités lacustres qu'aux mesures de protection des espaces naturels.
- En 2012, le CISALB a initié une large concertation avec l'ensemble des structures gestionnaires et utilisatrices du lac afin de faire émerger un plan de gestion du lac et du canal de Savières permettant d'installer une gouvernance opérationnelle du lac et d'aboutir à un document cadre mettant à jour le schéma de cohérence de 1993.
- La gouvernance permettant de créer les conditions d'une gestion collective et concertée du lac est en place depuis 2015. Elle s'articule autour de 3 comités : un comité de lac (élus + Etat), un comité technique (Grand Lac, CISALB, DDT, CEN, CL, Oti) et un comité des usagers (clubs, associations, etc.). Grand Lac a confié l'animation de ces comités au CISALB. Le comité technique est le plus actif et a permis de mener une réflexion prospective concernant le lac à l'horizon 2030. Les enjeux qui ont été identifiés au cours de cette étude doivent à présent être déclinés en actions au travers de la révision du schéma de cohérence.
- Le canal de Savières requiert à lui seul un plan de gestion et un organe de gouvernance étant donné toutes les problématiques qu'ils concentrent : foncier, conflits d'usage, érosion de berges, entretien de la ripisylve. Un comité Savières a donc été créé afin de travailler sur ces différents sujets et élaborer un plan Savières.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Animation par le responsable GEMA du CISALB des 3 comités : comité de lac, comité technique et comité des usagers : préparation avec le/la président (e) du comité de lac des ordres du jour des comités, gestion des invitations, animation des réunions, rédaction des comptes-rendus,
- Participation à l'élaboration d'un nouveau schéma directeur porté par l'Etat et Grand Lac,
- Encadrement du travail du technicien GEMA et de l'agent environnemental sur des opérations spécifiques du Plan de gestion du lac,
- Assistance à maitrise d'ouvrage sur des opérations spécifiques de Grand Lac et de la CNR (canal de Savières) : rédaction de cahier des charges d'études, etc.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Gouvernance opérationnelle du lac et du canal de Savières dans le but de concilier les usages et activités lacustres avec la préservation de l'écosystème.

→ PLAN DE FINANCEMENT

- Ces missions sont réalisées en régie par un ingénieur et un technicien fléchés sur la ligne « Gestion concertée des milieux aquatiques » du financement de l'AERMC.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Travail en régie sur 2023 et 2024

13a Débits de restitution : études et régularisation administrative

2023 2024

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	FRDR 526a, FRDR 1491, FRDR 527a et FRDR 527b		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Grand Lac - Grand Chambéry			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB Grand Lac Grand Chambéry	DDT	RES0701 RES1001	Site internet	Etudes	Pour mémoire

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Les prélèvements AEP effectués aux sources peuvent s'avérer impactant pour les cours d'eau et les milieux connectés en période d'étiage et de sécheresse ; certaines sources sont notamment captées en totalité. L'usage AEP est la principale pression de prélèvement sur le bassin versant devant l'irrigation.
- Sur les sources ciblées dans les EVP, le PGRE prévoit la mise en place de consignes de restitutions.
- 8 sources ont déjà été étudiées (7 sur le BV de l'Epine et 1 sur le BV du Tillet). 5 sources restent à étudier sur le BV du Sierroz amont et du Tillet.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

Etudes de définition des débits de restitution (régie CISALB).

- Cette opération comprend les étapes suivantes : reconnaissance de terrain, collecte et traitement de données (sources et cours d'eau), réalisation des études et rédaction des rapports, réunions (validation en COPIL PGRE)
- Les sources concernées sont :
  - Bassin versant du Sierroz Amont : la Monderesse, la Gouille aux Moines, la Meunaz, les Fontanettes (selon connexion cours d'eau)
  - Bassin versant du Tillet : Sillien
- Des études sommaires ont été réalisées en 2022 sur la base des données disponibles (contraintes de planning relatives aux conditions de solde des aides de l'Agence de l'Eau pour le barreau Est). Les études de ces sources seront mises à jour progressivement avec l'acquisition de données suffisantes (3 ans à minima).
- Seule la source de Sillien disposant de suffisamment de données sera validée en 2023.

La régularisation administrative des arrêtés de prélèvement et mise en place de DUP.

- Il s'agit pour le CISALB de :
  - Fournir le débit de restitution validé en COPIL
  - Déterminer sur la base de la méthodologie validée par la DDT73, le volume maximum prélevable sur chaque captage
- Il s'agit pour Grand Lac et Grand Chambéry de fournir aux services instructeurs de la DDT73, l'ensemble des pièces administratives requises pour l'instruction des Arrêtés de prélèvement ou de mise en place de DUP. Ces pièces intègreront les valeurs du débit de restitution et du volume maximum prélevable à chaque source, fournis par le CISALB et préalablement validées en COPIL.
- Il s'agit pour la DDT 73 d'instruire l'ensemble de ces procédures de révision d'arrêté / mise en place de DUP avec les éléments signifiés précédemment.
- Procédures de révision des Arrêtés de prélèvement à mener :
  - Sur Grand Chambéry : le Lard, Pierre Rouge, la Dhuy, les Fées, Les 3 Murgiers, Les Creux, Saint-Saturnin
  - Sur Grand Lac : Monderesse, Fontanettes, Sillien
- Procédures complètes de DUP à mener :
  - Sur Grand Lac : la Roche Saint-Alban, la Meunaz, la Gouille aux Moines.

Le suivi du fonctionnement des consignes de restitution mises en place. Il s'agit pour le CISALB d'évaluer les effets sur le milieu et la gestion AEP (régie CISALB).

- Observations de terrain
- Retour du fonctionnement AEP auprès des services des eaux
- Eventuelles propositions d'ajustement de consignes de restitution.

Les travaux de substitution de ressource ainsi que les **études et travaux de réaménagement des captages** font l'objet des **fiches 13b pour Grand Chambéry et 13c pour Grand Lac.**

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Laisser en tout temps un débit minimum à l'aval des sources, cohérent avec les enjeux des milieux aquatiques (débits biologiques, têtes de bassins versant)
- Retour à l'équilibre quantitatif et tout du moins à un fonctionnement hydraulique naturel en période de sécheresse.
- Assurer la substitution des prélèvements par une ressource pérenne et non impactante vis-à-vis des milieux respectant le bilan quantitatif global du bassin versant d'attache.

→ INDICATEURS

- Nombre de sources disposant de débits de restitution et d'un arrêté.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement
Etudes et suivi débits de restitutions	CISALB	Etudes et animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « animation de la gestion quantitative »
Etude volumes maximums prélevables	CISALB	Etudes et animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « animation de la gestion quantitative »
Régularisation des arrêtés prélèvements	DDT Grand lac Grand Chambéry	Etudes et animation	Pour mémoire	RAS

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Les études des débits de restitution seront conduites en 2023 et 2024, et révisées les années suivantes.
- Les études de volumes maximums prélevables seront terminées en 2023.

13b Débits de restitution : études et travaux, substitution et réaménagement des captages

2023 2024

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	FRDR 527a et FRDR 527b		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Grand Chambéry			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
Grand Chambéry	CISALB	RES0701 RES1001	Site internet	Etudes et travaux	**725 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Les prélèvements AEP effectués aux sources peuvent s'avérer impactant pour les cours d'eau et les milieux connectés en période d'étiage et de sécheresse ; certaines sources sont notamment captées en totalité. L'usage AEP est la principale pression de prélèvement sur le bassin versant devant l'irrigation.
- Sur les sources ciblées dans les EVP, le PGRE prévoit la mise en place de consignes de restitutions.
- 8 sources ont déjà été étudiées sur le territoire de Grand Chambéry (7 sur le BV de l'Epine et 1 sur le BV du Tillet).
- Afin de compenser la diminution des prélèvements AEP sur les sources, une ressource pérenne de substitution doit être mobilisée : la nappe de Chambéry pour les sources de l'Epine. Pour cela des travaux de maillage des réseaux AEP sont en cours de réalisation : « travaux de substitution de l'Epine ». Les 2 premières tranches de travaux ayant été réalisées entre 2018 et 2023.
- La mise en place d'un débit de restitution sur chaque source ciblée, nécessite un réaménagement de l'ouvrage de captage permettant d'assurer la valeur de ce débit en tout temps. Aucune étude n'a à ce jour été réalisée afin de définir les modalités techniques de mise en œuvre des consignes de restitution

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les travaux de substitution :

- La première tranche consistant à renforcer les capacités de stockage du réservoir de Challot, de renforcer la station de pompage de Bataillarde vers Challot puis celle de Chamoux vers Bataillarde a été réalisée en 2018-19. À elle seule, cette tranche ne permet pas de substituer les sources de l'Epine. Elle permet la mise en œuvre de travaux de la tranche 3 : renforcement de la conduite entre Bataillarde et le surpresseur du Noiray, renforcement du surpresseur et de la station de pompage des Creux qui alimente le réservoir des 3 Murgiers.

  Ces deux premières tranches, déjà financées par l'agence de l'eau, dont les travaux s'achèveront en 2023, permettront la mise en place des consignes de restitution pour Les Creux, les Fées et les 3 Murgiers.
- La dernière étape, nommée **tranche 2**, consiste à renforcer la station de pompage de Lachat vers le réservoir de Pierrettes, de redimensionner ce réservoir et de renforcer sa station de pompage vers le Lard. Elle permettra de mettre en place les consignes de restitution des sources de Saint-Martin, Pierre Rouge et de garantir celle du Lard.

Les études et travaux d'aménagement des captages :

- Il s'agit d'engager les études et travaux d'aménagement des captages pour la mise en place physique du débit de restitution.
  - Description précise des captages. Cela consiste à relever les côtes des captages, étudier le fonctionnement des trop-pleins,
  - Analyse des contraintes métrologiques et définition de la solution technique,
  - Travaux et mise en œuvre de la consigne, suivi des débits restitués.
- Les captages nécessitant un réaménagement des ouvrages pour la mise en place du débit de restitution sur l'Epine sont les suivants : le Lard, la Dhuy, Pierre rouge, 3 Murgiers, les Creux, les Fées.
- L'étude du réaménagement des captages sera confiée à un bureau d'études.

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES**

- Laisser en tout temps un débit minimum à l'aval des sources, cohérent avec les enjeux des milieux aquatiques (débits biologiques, têtes de bassins versant)
- Retour à l'équilibre quantitatif et tout du moins à un fonctionnement hydraulique naturel en période de sécheresse.
- Assurer la substitution des prélèvements par une ressource pérenne et non impactante vis-à-vis des milieux respectant le bilan quantitatif global du bassin versant d'attache.

→ **INDICATEURS**

- Volume d'eau substitué.

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Substitution ressource AEP de l'Epine Tranche 2	Grand Chambéry	Travaux	630 000	AERMC	10 %	60 000(1)
				Grand Chambéry	90 %	570 000
Travaux de mise en œuvre et d'équipement de suivi pour 3 captages	Grand Chambéry	Travaux	95 000	AERMC	50 %	47 500
				Grand Chambéry	50 %	47 500

(1) : 50% de 120 000 € d'assiette restante

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Les travaux de substitution de la Tranche 2 sont programmés sur 2023-2024.
- Aménagement des captages :
  - Description et études en cours, finalisation 2022-23.
  - Les travaux d'aménagements de 3 captages seront réalisés en 2023 et 2024.
  - Les travaux d'aménagement des autres captages seront réalisés post 2024.

13c Débits de restitution : études et travaux, substitution et réaménagement des captages

2023 2024

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	FRDR526a – Sierroz amont – Deysse FRDR1491 – Le Tillet FRDR10403 Ruisseau de Drumettaz		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Grand Lac			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
Grand Lac	CISALB	RES0303	Site internet	Etudes et travaux	**900 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Les prélèvements AEP effectués aux sources peuvent s'avérer impactant pour les cours d'eau et les milieux connectés en période d'étiage et de sécheresse ; certaines sources sont notamment captées en totalité. L'usage AEP est la principale pression de prélèvement sur le bassin versant devant l'irrigation.
- Sur les sources ciblées dans les EVP, le PGRE prévoit la mise en place de consignes de restitution.
- Une fois ce débit défini, des travaux sont à réaliser afin de mettre en œuvre la consigne à la source.
- 4 sources sont concernées prioritairement sur Grand Lac : Gouille aux Moines, Monderesse, Meunaz et Silien.
- Les équipements permettant de substituer la source de la Roche-St-Alban sont opérationnels. La sécheresse 2022 met en avant la fragilité de la ressource en eau de substitution en provenance de la nappe de Chambéry. Afin de garantir la fonctionnalité du système de substitution de la Roche St-Alban, il convient d'assurer une alimentation en eau de substitution pérenne à partir du lac.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les études et travaux d'aménagement des captages :

- Les captages nécessitant un réaménagement des ouvrages pour la mise en place du débit de restitution du Bassin Versant du Sierroz et du Tillet sont les suivants : Gouille aux Moines, Meunaz, Monderesse, Silien.
- Il s'agit d'engager les études et travaux d'aménagement des captages pour la mise en place physique du débit de restitution.
  - Description précise des captages,
  - Analyse des contraintes métrologiques et définition de la solution technique,
  - Travaux et mise en œuvre de la consigne (automatisme, régulation, génie civil), suivi des débits restitués (métrologie, collecte, stockage, traitement de données).
- L'étude du réaménagement des captages sera confiée à un bureau d'études.

Les travaux de substitution :

- Le maillage consiste à poser une conduite de 1.6 km entre le Bourget-du-Lac et le Viviers-du-Lac, le long de l'aéroport.
- L'eau du lac traitée par l'usine de Mémard arrivant déjà au bord du lac au Viviers du Lac, ce maillage est suffisant pour alimenter les équipements de pompage prévus pour la substitution de la source jusqu'au réservoir de la Roche.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Laisser en tout temps un débit minimum à l'aval des sources, cohérent avec les enjeux des milieux aquatiques (débits biologiques, têtes de bassins versant),
- Retour à l'équilibre quantitatif et tout du moins à un fonctionnement hydraulique naturel en période de sécheresse,
- Assurer la substitution des prélèvements par une ressource pérenne et non impactante vis-à-vis des milieux respectant le bilan quantitatif global du bassin versant d'attache.

→ **INDICATEURS**

- Volume d'eau substitué.

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Travaux de mise en œuvre et équipement de suivi de la restitution pour 4 captages	Grand Lac	Travaux	140 000	AERMC	50 %	70 000
				Grand Lac	50 %	70 000
Substitution source de la Roche	Grand Lac	Travaux	760 000	AERMC	AD	
				Grand Lac	AD	

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Les études et travaux de substitution de la source de la Roche sont programmés sur 2023-2024.
- Aménagement des captages :
  - Description et études en cours, finalisation 2022-23.
  - Les travaux d'aménagements des 4 captages seront réalisés en 2023 et 2024.

14 Suivis hydrométriques, bilans ressource - besoins et bancarisation

2023 2024

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du BV		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Grand Chambéry – Grand Lac			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB et Grand Chambéry	Collectivités, usagers	OF7	Site internet	Etude	**90 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Entre les usages de l'eau et l'hydrologie des rivières, il est essentiel de disposer de suivis fins et réguliers permettant, au travers d'un bilan annuel ressource/besoins milieux, de :
  - Suivre l'évolution de la ressource et des pressions dans un objectif de retour à l'équilibre,
  - Prioriser, réaliser et adapter les actions du PGRE en fonction de ces évolutions,
  - Apprécier les résultats des actions mises en place.
- En période de sécheresse, le suivi quantitatif permet une gestion en temps réel des usages de l'eau dans le cadre des « Comités ressource en eau et étiages » pouvant déboucher sur la prise d'arrêtés préfectoraux de restriction des usages.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Poursuivre l'acquisition et le traitement des données des stations hydrométriques du bassin versant et de débit des sources exploitées pour l'AEP de Grand Chambéry,
  - Equiper le plateau de la Leysse avec une station hydrométrique (investissement)
  - Equiper certains captages AEP, notamment sur le bassin versant de l'Hyères (SIAEP du Thiers), plateau de la Leysse (Grand Chambéry), bassin versant du Chéran (Grand Chambéry) et autres selon nécessité.
- Assurer la bancarisation des données,
- Réaliser un bilan annuel ressource/besoins milieux sur les sous-bassins versants ciblés,
- Améliorer les connaissances sur les bassins versant de l'Hyères et du plateau de la Leysse,
- Réaliser des études EstimHab pour la définition des DMB sur les nouveaux cours d'eau suivis,
- Suivi sécheresse : campagnes de jaugeages, participation au réseau ONDE, comité départemental

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Améliorer la connaissance de la ressource en eau, des usages et des enjeux.
- Adapter les actions à mettre en place en fonction des enjeux découlant des suivis et des bilans.
- Réaliser les études hydrologiques
- Evaluer l'atteinte des objectifs quantitatifs.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Equipement de 3 captages du **BV du Chéran** (débit et trop plein) : Dhuy, Fontaine noire, Noyer	Grand Chambéry	Travaux	90 000	AERMC	70%	63 000€
				Grand Chambéry	30%	27 000€

- Les missions (suivi cours d'eau, bilan ressource-besoins, études), sont réalisées en régie par le chargé de mission et le technicien du CISALB fléchés sur la ligne « Animation gestion quantitative » du financement de l'AERMC.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Ces missions seront conduites en 2023 et 2024.

15 EAU climat, on agit ! 2023 2024

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	Masses d'eau du BV		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Toutes communes et collectivités, Priorité ZRE et BV déficitaires / équilibres précaires			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB, Grand Lac, Grand Chambéry et communes engagées		RES0202	Site internet, presse	Etudes et travaux	**3 794 800**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Mise en œuvre des actions du Plan de Gestion de la Ressource en Eau visant à résorber les déficits quantitatifs constatés sur le territoire et amplifiés par les prélèvements.
- Face à l'évolution climatique et la multiplication des arrêtés sécheresse, les collectivités, du fait de leurs divers usages de l'eau, doivent mettre en œuvre des actions d'économies d'eau, de substitution et de bonne gestion de la ressource.
- Les communes, véritables maillons de la stratégie d'adaptation au changement climatique, se doivent d'être exemplaires afin de favoriser l'action citoyenne.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Le CISALB, Grand Lac et Grand Chambéry portent l'opération ***EAU climat, on agit !*** visant l'engagement des 64 communes du bassin versant (et 14 communes de Grand Chambéry hors BV Bourget) dans un plan communal d'adaptation au changement climatique composé :
  - **D'actions obligatoires** : construire et animer le plan d'action, agir et communiquer en période de sécheresse, connaitre et suivre les consommations d'eau communales ;
  - **D'actions à la carte** : récupérer et utiliser les eaux pluviales, adapter les espaces verts et le fleurissement, désimperméabiliser les sols, économiser l'eau (matériels hydro économes, …), repenser le fonctionnement des fontaines publiques, réduire la pollution des rivières par les grilles d'eaux pluviales, sensibiliser les élèves, etc.
- Le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac accompagnent les communes dans le cadre de leurs compétences respectives en mettant notamment en œuvre :
  - Un accompagnement technique et administratif au montage des projets/dossiers (postes)
  - Des journées techniques thématiques : climat & ressource en eau, adaptation de la végétalisation, désimperméabilisation des sols, etc.,
  - Des pochoirs de marquages des grilles d'eaux pluviales,
  - Des supports et moyens de communication grand public,
  - Des supports et moyens de sensibilisation des scolaires.

  Le tableau ci-dessous présente les missions du « 0,5 ETP » de Grand Chambéry :

Thème	Action	Temps
Animation de Eau climat sur le BV du Chéran	Réunions d'information, réunions techniques pour établir le plan d'action communal, référent communal de Grand Chambéry	60 jours
Désimperméabilisation	Accompagnement technique, réalisation et suivi des dossiers de demande de subvention	0,2 ETP
Economie d'eau, réutilisation des eaux pluviales (hors arrosage)	Accompagnement technique, réalisation et suivi des dossiers de demande de subvention	0,15 ETP
Suivi des consommations communales	Analyse des consommations communales en eau, repérage de surconsommation	
Interventions sur réseau (pose compteur, recherche de fuites)	Usages de l'eau non comptabilisés des communes, recherche de fuite en amont des bâtiments	

Le tableau ci-dessous présente les missions du « 0,5 ETP » de Grand Lac :

Thème	Action	Temps
Animation de Eau climat	Réunions d'information, réunions techniques pour établir le plan d'action communal, référent communal de Grand Lac	0.5 ETP
Désimperméabilisation	Accompagnement technique, réalisation et suivi des dossiers de demande de subvention	
Economie d'eau, réutilisation des eaux pluviales	Accompagnement technique, réalisation et suivi des dossiers de demande de subvention	
Suivi des consommations communales	Analyse des consommations communales en eau, repérage de surconsommation	
Interventions sur réseau (pose compteur, recherche de fuites)	Usages de l'eau non comptabilisés des communes, recherche de fuite en amont des bâtiments	
Adaptation des consommations des bassins/fontaines aux épisodes de sécheresse	Accompagnement technique, réalisation et suivi des dossiers de demande de subvention, pose des équipements (compteurs, limiteurs, recirculation, vannes…	

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Un territoire résilient, des usages de l'eau des villes et villages adaptés au changement climatique
- Collectivités = relai essentiel pour la sensibilisation et le passage à l'acte des citoyens
- Substitution / économies d'eau : actions de résorption des déséquilibres quantitatifs
- Baisse de la pression de prélèvement sur les milieux, respect des débits objectifs (DMB, DOE)
- Critères de réussite de l'opération basés sur des indicateurs communaux

→ INDICATEURS

- Volume d'eau substitué et/ou économisé,
- Surface désimperméabilisée.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Coordination de l'opération	CISALB	Animation	Pour mémoire	Financement des postes « animation de la gestion quantitative »		
Conduite d'opération	Grand Chambéry	0,5 ETP	22 400	AERMC	AD	
				Grand Chambéry	AD	
Conduite d'opération	Grand Lac	0,5 ETP	22 400	AERMC	AD	
				Grand Lac	AD	
Communication et Journées techniques	CISALB	Différents outils et supports Formations et colloques	40 000	AERMC	70 %	28 000
				CISALB	30 %	12 000
Communication et Journées techniques	Grand Chambéry		10 000	AERMC	70 %	7 000
				Grand Chambéry	30 %	3 000
Economies d'eau	Commune	Travaux et investissements	350 000	AERMC	20 %(1)	70 000
				Commune	80 %	280 000
Désimperméabilisation	Commune	Travaux	3 000 000	AERMC	AD	
				Commune	AD	
Stockage eaux pluviales	Commune	Travaux et investissements	350 000	AERMC	AD	
				Commune	AD	

(1) estimation basée sur une subvention au taux de 50% sur 40% des dépenses, correspondant à une estimation du volume AEP provenant de ressource déficitaire sur le bassin versant.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- L'opération ***EAU climat, on agit !*** s'inscrit sur une durée qui va jusqu'au 31/12/2025.
- Le calendrier de réalisation des actions est propre à chaque commune, selon son niveau d'ambition et ses moyens techniques, humains et financiers :
  - Une priorité sera cependant donnée aux journées techniques en début d'opération,
  - Les investissements (études et travaux des communes) seront également fonction du programme d'aides en vigueur de l'Agence de l'Eau.

- Les actions de sensibilisation, communication et les journées techniques se dérouleront sur l'ensemble de la durée de l'opération. La nature de ces actions sera évolutive en fonction des attentes des communes.
- Les actions de lutte contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales sont inscrites dans la fiche 18 du contrat de bassin versant.

16 Ressource en eau et agriculture

2023 2024

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau déficitaires		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Priorité BV déficitaires et BV équilibres précaires			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB Grand Chambéry, Grand Lac, exploitants,	Grand Chambéry Grand Lac, Asso. agricoles, CASMB	RES0201 RES0701	Site internet, presse	Etudes et travaux	AD

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Mise en œuvre des actions agricoles du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (économies d'eau, substitution) visant à résorber les déficits quantitatifs constatés sur le territoire et amplifiés par les prélèvements. Les usages agricoles visés sont l'irrigation (arboriculture et maraichage) et l'abreuvement.
- Grand Lac et Grand Chambéry sont chacun engagés dans des schémas « eau et agriculture » qui devraient faire émerger des projets individuels et collectifs.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- CISALB : accompagnement technique et administratif des projets agricoles **individuels** (irrigation et abreuvement) : Investissements dans du matériel économe en eau, substitution des prélèvements sur les masses d'eau déficitaires ou en équilibre précaire (substitution temporelle et/ou substitution de ressources).
- Accompagnement et contrôle de la tarification agricole de l'eau de Grand Chambéry,
- Investissements des agriculteurs (matériel économe en eau, stockage de substitution),
- Grand Chambéry souhaite poursuivre sa politique d'accompagnement des agriculteurs pour garantir leurs besoins en eau en situation de sécheresse et favoriser les économies d'eau ainsi que la substitution de ressource. Cette dynamique passe par une meilleure connaissance des besoins actuels des agriculteurs sur le territoire afin de définir les solutions (collectives et individuelles) et l'accompagnement de la collectivité afin de garantir un usage pérenne mais économe de la ressource en eau. Deux secteurs sont d'ores et déjà ciblés. Ces derniers feront l'objet d'une étude des solutions à mettre en œuvre.
- Grand Lac a engagé une réflexion visant à identifier les besoins réels des agriculteurs du territoire en fonction des différents usages possibles de l'eau. La première étape de l'étude doit permettre d'identifier des secteurs à enjeux prioritaires avant d'engager une enquête terrain précise. L'objectif final est de permettre la mise en œuvre d'actions adaptés aux enjeux des différents secteurs de Grand Lac assurant une gestion pérenne, économe et en phase avec les projets agricoles du territoire.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Substitution / économies d'eau : actions de résorption des déséquilibres quantitatifs.
- Baisse de la pression de prélèvement sur les milieux, respect des débits objectifs (DMB, DOE).
- Adaptabilité des exploitations au changement climatique – sécurisation des productions.

→ INDICATEURS

- Volume d'eau substitué et/ou économisé.

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Coordination de l'opération, accompagnement technique, études	CISALB	Etudes et animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Animation de la gestion quantitative »		
Etude comparative des solutions pour le Noiray	Grand Chambéry	Etude	30 000	PDR	AD	
				Grand Chambéry	AD	
Schéma directeur « eau et agriculture »		Etude	50 000	PDR	AD	
				Grand Chambéry	AD	
Substitution secteur Tremblay		Etude	40 000	PDR	AD	
				Grand Chambéry	AD	
Projets individuels en irrigation	Exploitant	Etude et travaux	AD	PDR	70% max	
				Agriculteur	AD	
Projets individuels en abreuvement	Exploitant	Etude et travaux	AD	PDR	AD	
				Agriculteur	AD	
Etude eau et agriculture	Grand Lac	Etude	AD	PDR		
				Grand Lac		
				Etat (projet alimentaire territorial)	70% max	

17 Ressource en eau et prélèvements domestiques

2023 2024

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du BV		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Grand Chambéry – Grand Lac			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût €HT
CISALB	FSPPMA, AAPPMA, DDT	RES0202	Site internet	Etude	Pour mémoire

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Pour un partage équilibré de la ressource en eau, l'ensemble des usagers se doit d'être investi à hauteur des enjeux qui lui sont associés. Sur le bassin versant, l'urbanisation proche des cours d'eau offre aux riverains privés la possibilité de prélever de l'eau par pompage ou dérivation (prélèvements domestiques, usages de type arrosage, lavage, remplissage de piscines, etc.).
- En période d'étiage et de sécheresse, ces prélèvements peuvent s'avérer impactant pour les milieux et sont parmi les premiers à être interdits dès la prise d'un Arrêté Préfectoral Alerte sécheresse.
- De précédentes campagnes de recensement des prélèvements domestiques ont été effectuées (recensement, sensibilisation, réglementation et régularisation) sur une partie du bassin versant. Ces campagnes ont mis en évidence pas moins de 80 prélèvements sur seulement un linéaire réduit de cours d'eau.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Poursuivre les campagnes de recensement des prélèvements domestiques et amplifier la sensibilisation associée : flyers, information en boite aux lettres et étiquetage des tuyaux.
- Poursuivre la régularisation des prélèvements domestiques (déclaration pompages, forages) auprès des communes par la fourniture aux services communaux d'un protocole d'instruction type : lien commune-CISALB-DDT.
- L'opération ***EAU climat, on agit !*** se constituera comme une des portes d'entrée principales dans la responsabilisation des communes sur le volet instruction administrative et dans l'accompagnement des particuliers dans la mise en place de solutions de substitution (aides à l'achat de stockage d'eaux pluviales, sensibilisation...).

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Amélioration de la connaissance des usages de l'eau.
- Sensibilisation des riverains à la problématique de la ressource en eau.
- Respect des arrêtés sécheresse.
- Responsabilisation des communes vis-à-vis des déclarations de prélèvements/forages domestiques.

→ PLAN DE FINANCEMENT

- Ces missions sont réalisées en interne par le chargé de mission et le technicien gestion quantitative ».
- Le budget des supports de communication relative à cette fiche action est inclus dans l'action 15 « EAU Climat, on agit ! ».

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Ces missions sont réalisées sur 2023 et 2024, lors des périodes estivales.

18 Lutte contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales

2023 2024

Thématique	Qualité de l'eau	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du BV		
Objectif	Lutte contre les pollutions	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Communes, collectivités, entreprises			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	EPCI, communes et entreprises	ASS0201 IND0701	Site internet	Investissement Sensibilisation	**24 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Les grilles d'eaux pluviales sont les premières portes d'entrée des pollutions constatées dans les rivières puis dans le lac : pollutions liquides (eaux de lavage des voitures, de matériels, de sols, vidanges...) et solides (plastiques, mégots, déchets divers).
- La population a une méconnaissance totale de la destination après les grilles d'eaux pluviales, généralement considérées à tort comme la même que celle des « égouts ».

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Le CISALB, Grand Lac et Grand Chambéry s'associent pour sensibiliser la population au travers de différentes opérations telles que :
  - Le marquage temporaire et reproductible des grilles d'eaux pluviales avec le slogan « le lac commence ICI ne rien jeter » : distribution de pochoirs aux communes dans le cadre de ***EAU climat, on agit !*** (Participation citoyenne, scolaires, services techniques, associations...).
  - La mise en place de macarons permanents « le lac commence ICI ne rien jeter » sur les grilles d'eaux pluviales des secteurs les plus fréquentés.
  - La distribution de flyers de sensibilisation lors de ces opérations de marquage, mais également la distribution en boites aux lettres lors d'épisodes de pollutions ponctuelles.
  - Le marquage des grilles d'eaux pluviales au sein d'entreprises ciblées, via l'opération collective.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Sensibiliser les communes, les citoyens et les entreprises quant à la connexion directe des grilles d'eaux pluviales avec les rivières et le lac.
- Réduction des pollutions solides et liquides par l'arrêt des mauvais gestes.
- Atteinte du Bon Etat des cours d'eau.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Coordination de l'opération	CISALB	Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « animation de la gestion quantitative »		
Pochoirs et peinture marquage des grilles		Achat	2 000	AERMC	70%	1 400
				CISALB	30%	600
250 macarons Le lac commence ICI ne rien jeter		Achat	21 000	AERMC	70%	14 700
				CISALB	30%	6 300
Sensibilisation		Support de comm.	1 000	AERMC	70%	700
				CISALB	30%	300

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Marquage des grilles d'eaux pluviales par les communes dans le cadre de ***EAU climat, on agit !*** sur 2023 à 2025
- Mise en place de macarons permanents : 2023-2024.
- Marquage des grilles d'eaux pluviales des entreprises : au fur et à mesure des diagnostics de sites.

19 Suivi écologique du lac

2023 2024

Thématique	Suivi	Code Masse d'eau	FRDL60 (FRDR526a, FRDR526b, FRDR527a, FRDR527b)		
Objectif	Suivi écologique du lac	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Toutes communes du bassin versant			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	INRA Université de Savoie		Site internet	Etudes et frais divers	**150 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Le suivi écologique du lac du Bourget existe depuis 1980, après la mise en service de la galerie de rejet au Rhône. Ce suivi a évolué au fil des évolutions et interrogations scientifiques.
- Le suivi RCS réalisé par l'Agence de l'Eau (tous les 4 ans) répond à une volonté de déterminer l'état écologique et chimique du lac mais ne permet pas de suivre finement les évolutions interannuelles qualitatives. En effet, les évolutions écologiques du lac sont fortement influencées par les concentrations en matières phosphorée. Or, cette concentration dépend de deux paramètres : les apports externes et internes.
- Le suivi des apports au lac, mis en place depuis 2003, est donc une composante essentielle du suivi écologique du lac et permet une compréhension plus fine des évolutions interannuelles.
- Ces suivis sont synthétisés dans un « Observatoire de l'écologie » publié annuellement. Le suivi est « DCE compatible » afin d'assurer une comparabilité des résultats.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Réalisation du suivi écologique du lac (compartiments eau, phyto et zoo planctons, poissons) – 20 campagnes annuelles dont 4 DCE compatibles conformément au cahier des charges du suivi RCS,
- Réalisation du suivi quantitatif et qualitatif, notamment en période de hautes eaux, des apports au lac par l'analyse des flux de N et P de la Leysse et du Sierroz – 70 analyses annuelles,
- Rédaction et compilation des rapports, mise à jour de l'observatoire,
- Réalisation d'une campagne annuelle de photo-aérienne par drone afin de mesurer les gains écologiques de la baisse du niveau du lac (analyse de l'évolution des surfaces et densités).

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Evaluer l'état trophique du lac afin d'orienter les actions de la collectivité et de l'Etat (propriétaire),
- Evaluer apports en matières phosphorées au lac afin d'orienter les actions de réduction des flux (rejets de temps pluie, fertilisation, renaturation de cours d'eau),
- Valorisation des résultats obtenus.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Analyses apports au lac (2 x 6 000 €HT) Contrat INRA suivi du lac (2 x 50 000 €HT) Entretien du matériel (2 x 8 500 €HT) Observatoire écologique (2 x 2 500 €HT) Suivi gains écologiques (2 x 8 000 €HT)	CISALB	Etude, frais d'analyses, frais d'entretien graphisme	150 000	AERMC	50 %	75 000
				CISALB	50 %	75 000

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Campagnes 2023 et 2024

20 Sensibilisation et communication

2023 2024

Thématique	Sensibilisation Communication	Code Masse d'eau	*Toutes les masses d'eau du bassin versant*		
Objectif	Sensibiliser	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		toutes les communes			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût €HT
CISALB		-	Objet de la fiche	Médiation et communication	**196 046 €**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Les enjeux de sensibilisation-communication du Contrat s'inscrivent dans le contexte de changement climatique. Il s'agit donc d'accompagner les publics :

- Aux efforts d'une meilleure utilisation de l'eau (individuellement, collectivement),
- À la préservation des milieux aquatiques et de leurs biodiversités,
- À lutter contre les pollutions toxiques (substances dangereuses, micro et macro-polluants…),
- Dans leur lien au territoire (lacustre)

→ DESCRIPTION DES OPERATIONS

Le tableau suivant présente la synthèse chiffrée des actions pédagogiques avec l'intervention de l'équipe de médiateurs du CISALB, toutes actions techniques confondues :

THÈMES*	Nb jours d'activité jeune public scolaire	Nb jours d'activité jeune public non scolaire	Nb jours d'activité grand public	Coût d'animation / an	Coût externe / an	Coût total / an
Évolution climatique et ressource en eau	34	14	13	16 800	15 000	31 800
Restauration des rivières	8	4	2	3 856		3 856
Évolution climatique et biodiversité	42	18	13	20 105	500	20 605
Zones humides et biodiversité	52	21	16	24 512	500	25 012
Milieux aquatiques et substances dangereuses	34	14	11	16 250	500	16 750
TOTAL	**170**	**71**	**55**	**81 523**	**16 500**	**98 023**

Le nombre d'interventions intègre le temps préparatoire (coefficient de 0,5).

THÈMES	Type d'action					Support	Type de public
	Animation thématique	Conférence	Visite commentée	Atelier pédago	Escape game		
Évolution climatique et ressource en eau	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	UPEP, UDEP, STEP, Jeu de plateau, Aqualis, représentation théâtrale, réserve collinaire, Ambassadeurs du lac, Lab'eaux	Scolaires, grand public, jeunes
Restauration des rivières	**X**		**X**			Hyères, Leysse, Tillet, Lab'eaux, Aqualis	Scolaires
Évolution climatique et biodiversité	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	Lac, Aqualis, Lab'eaux, Les Cavettes, Bras de décharge de la Leysse	Scolaires, grand public, jeunes
Zones humides et biodiversité	**X**	**X**	**X**	**X**		Lac, Aqualis, UPEP, Lab'eaux, Les Cavettes, Bras de décharge de la Leysse, Mémars	Scolaires, grand public, jeunes
Milieux aquatiques et substances dangereuses	**X**		**X**	**X**	**X**	UDEP, STEP, Lab'eaux, Aqualis	Scolaires, grand public, jeunes

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES**

- Il est recherché une sensibilisation-communication de **nécessité** : ciblée, comptée, agissant comme une **plus-value qualitative** au Contrat, se distinguant des actions de communication classique.
- L'évaluation des actions de sensibilisation-communication donne lieu à un bilan annuel.

→ **INDICATEURS**

- Nombre d'activités et nombre de participants.

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	MOA	Nature	Montant	Financement		
Activités de sensibilisation tous publics	CISALB	Fonctionnement	2 x 98 023 = **196 046 €**	AERMC	70 %	137 232
				CISALB	30 %	58 814

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Animations sur 2023 et 2024

21 Rénovation de la conduite de transport des EU entre Aillon station et l'UDEP d'Aillon-le-Jeune

2023 2024

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR533 Nant d'Aillon		
Objectif	Améliorer le traitement des eaux usées	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Aillon-le-Jeune			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
Grand Chambéry		-	Site internet	Travaux	**450 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

La commune d'Aillon-le-Jeune située en ZRR, possède une station d'épuration (mise en service en 1999, à boues activées, d'une capacité de 4 100 EH) qui recueille l'ensemble des eaux usées de la commune. Le secteur d'Aillon station possède une population dense, avec des pointes estivales dues à l'activité touristique du territoire.

Le réseau de collecte du hameau de Correrie, d'une longueur de 950 mL, présente des désordres importants qui engendre la présence d'eaux claires parasites en grande quantité à l'UDEP d'Aillon chef-lieu (fréquent dépassement de la capacité hydraulique de la station – percentile 95 calculé à 703 m3/j en dépassement sur 28% du temps du débit nominal de 549 m3/j).

Les eaux usées d'Aillon Station et de Correrie transitent vers l'UDEP (situé au chef-lieu) via une conduite béton très vétuste (présence importante de racine, effondrements ponctuels du collecteur) et qui longe le Nant d'Aillon, petit cours d'eau de tête de bassin situé en zone sensible phosphore.

Ce collecteur est régulièrement obturé, sur un linéaire important, avec des risques de déversements dans le nant d'Aillon.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Création de 1000 mL de canalisation de transport entre Aillon station et Aillon-le-Jeune DN 200.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Protection du milieu récepteur.
- Elimination d'un point de rejet dans le milieu.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Rénovation collecteur transport Aillon station vers Aillon-le-Jeune	Grand Chambéry	Etudes et Travaux	450 000	AERMC	70%	315 000
				Grand Chambéry	30%	135 000

Les conditions préalables d'intervention de l'agence de l'eau (prix de l'assainissement, remplissage de SISPEA, ICGP…) sont remplies.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Etude au stade AVP : 2nd semestre 2022
- Travaux : 2023-2025

Plan de situation

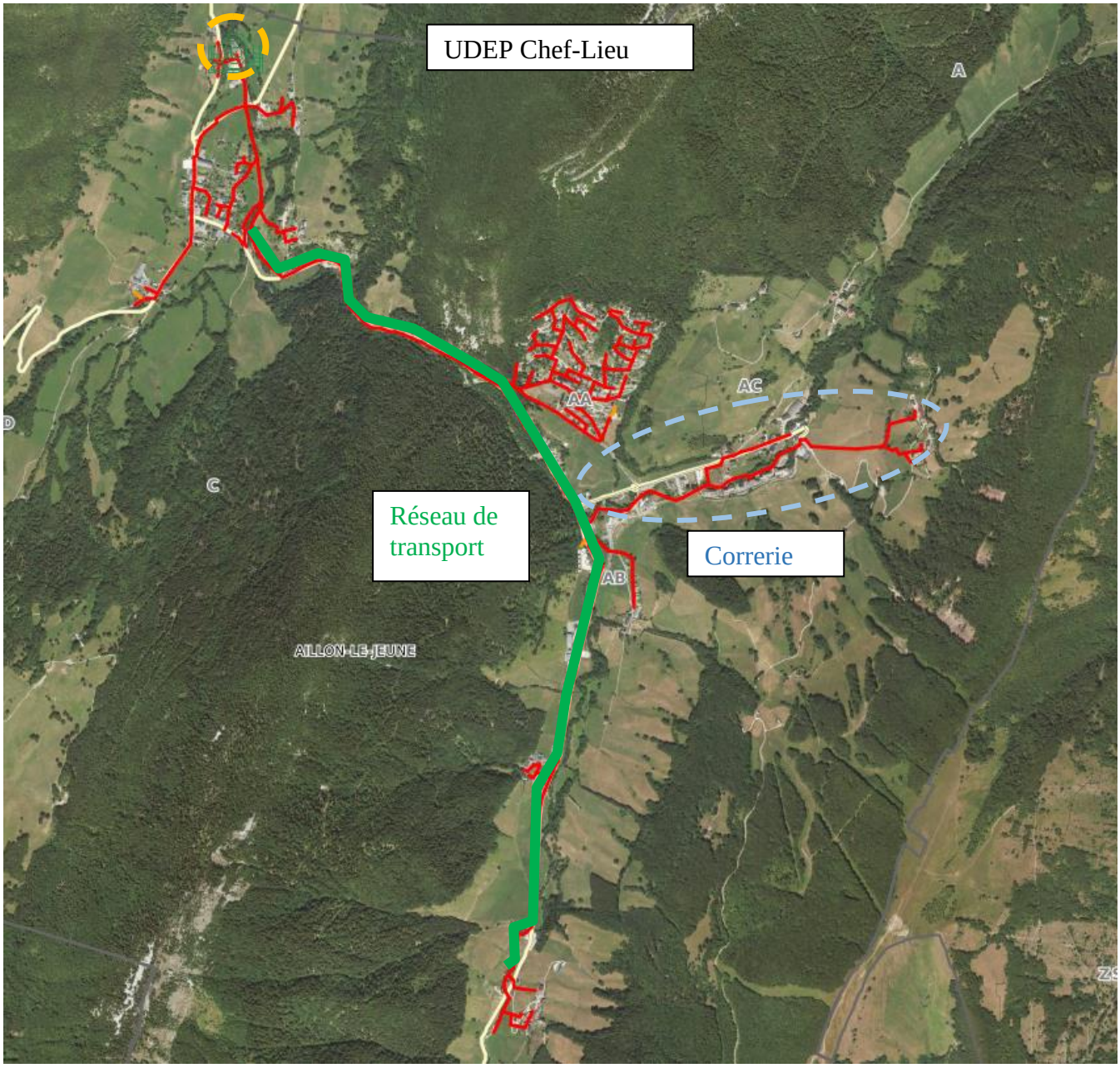

22 Travaux sur AEP en ZRR

2023 2024

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau déficitaires		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Priorité BV déficitaires et BV équilibres précaires			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
Grand Chambéry			Site internet, presse	Etudes et travaux	**315 000**

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Les communes des Bauges sont alimentées par diverses ressources dont certaines présentent des situations déficitaires à l'horizon 2030 quand d'autres sont excédentaires.

Les travaux de maillage engagés ces dernières années (conduite des Chaudannes, secours des Déserts et Bauges derrière) représentent les grands axes de l'interconnexion des ressources qui permettra d'alimenter en période critique les unités de distribution déficitaires par celles excédentaires.

Pour autant, ces axes majeurs ne suffisent pas, à eux seuls, à mettre en œuvre le secours de l'ensemble des secteurs déficitaires (La Motte en Bauges, Bellecombe en Bauges, Le Noyer, Arith et Lescheraines). En effet, des maillages secondaires et la création d'un nouveau réservoir sur l'unité de distribution de la Touvière sont nécessaires au bon fonctionnement de l'alimentation en eau potable de ce territoire.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Maillage de la commune du Noyer avec la conduite en provenance du réservoir de Plainpalais,
- Maillage de la commune d'Arith avec la commune de Lescheraines

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Substitution de ressources déficitaires : actions de résorption des déséquilibres quantitatifs
- Optimisation de l'usage des ressources locales

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Maillage AEP Noyer - Plainpalais	Grand Chambéry	Travaux	315 000	AERMC	70 %	220 500
				Grand Chambéry	30 %	94 500
Maillage AEP Arith - Lescheraines		Travaux	120 000	AERMC	70 %	84 000
				Grand Chambéry	30 %	36 000

Les conditions préalables d'intervention de l'agence de l'eau (prix de l'eau, remplissage de SISPEA, ICGP…) sont remplies.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Maillage Noyer – Plainpalais : dossier de subvention (sept. 2022) ; **travaux en 2023**
- Maillage Arith – Lescheraines travaux en 2024

Annexe 2

Délibérations
des maitres d’ouvrage

CISALB
42 rue du Pré Demaison
73000 CHAMBERY

Délibération **031-22**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de convocation : 22/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre 2022 à 16h15, les membres du comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget, légalement convoqués, se sont réunis à Savoie Technolac, bâtiment de l'horloge, salle mur de Jéricho.

Nombre de délégués en exercice : 14

Présents : 9
Pouvoirs : 1
Votants : 8
Majorité : 8
Abstention : 0

Présents :

	Délégué[e]s titulaires	Délégué[e]s suppléant[e]s
Cœur de Chartreuse		
Cœur de Savoie		
Grand Annecy	Alain BAUQUIS	
Grand Chambéry	Pierre BRUN	Arthur BOIS-NEVEU
Grand Lac	Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Jean-François BRAISSAND, Yves MERCIER	Daniel CARDE, Michel MOMMESSIN
Rumilly Terre de Savoie		

Pouvoirs : Michel FRUGIER donne pouvoir à Jean-François BRAISSAND

Secrétaire : Robert AGUETTAZ

Excusé : Michel FRUGIER

Assistaient à la réunion :
Renaud JALINOUX, Séverine HOULLETTE (CISALB) et Cyrille GIREL (Grand Chambéry)

cisalb
lac du Bourget

Réunion du **29 septembre 2022**

Délibération **031-22**

Démarche contractuelle avec l'Agence de l'eau RMC

Contrat de bassin versant 2023-2024

Vu le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2022 – 2027 et son programme de mesures sur le bassin versant du lac du Bourget

La présidente du CISALB rappelle que le bassin versant du lac du Bourget a déjà fait l'objet de trois démarches contractuelles avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2002-2009, 2011-2017, 2019-2022). Le contrat 2019-2022 arrivant à échéance, il a été décidé de bâtir un nouveau contrat pour la période 2023-2024 ; l'échéance de fin 2024 étant imposée par la fin du 11ème programme de l'Agence de l'eau.

A l'instar des démarches précédentes, ce nouveau contrat a été construit et rédigé par le CISALB, en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrage signataires (Grand Chambéry, Grand Lac et le CENS). Le CISALB est l'un des principaux maîtres d'ouvrage du contrat, au titre de ses compétences « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », « protection et conservation des eaux superficielles et souterraines », « lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques » et « animation pédagogique ».

Le contrat 2019 -2022 s'achève avec un taux de réalisation de 77 %. Pour autant de nombreuses opérations n'ont pas pu être engagées du fait des deux années de crise sanitaire. Ainsi, ce contrat 2023-2024 s'apparente à la prolongation du contrat 2019-2022, avec des opérations affinées techniquement et actualisées financièrement. De nouvelles actions sont également proposées.

Le programme d'actions comprend 2 grands axes d'intervention sur lesquels l'Agence de l'eau s'engage sur des taux et des montants d'aides :

- La **gestion des milieux aquatiques**, pour un montant d'opérations de **12,56 M€**, comprenant des travaux d'entretien et de restauration des rivières, des zones humides, ainsi que la gouvernance du plan de gestion du lac du Bourget et du canal de Savières,
- La **gestion de la ressource en eau**, pour un montant d'opérations de **5,65 M€**.

L'Agence de l'eau s'engage également sur l'animation du contrat (portage technique des actions, suivi administratif et financier), les suivis environnementaux et l'animation pédagogique.

Enfin, Grand Chambéry et Grand Lac ont établi un programme d'actions sur le « petit cycle de l'eau », avec des travaux sur l'assainissement et l'eau potable. L'Agence de l'eau pourra financer certaines des actions de ce programme mais ne s'engage pas sur des taux d'aides. Seules les opérations de Grand Chambéry situées en ZRR disposent d'un engagement de l'Agence de l'eau.

Au total, l'Agence de l'eau s'engage sur un montant d'aide de 6,3 M€. Les éléments chiffrés du contrat sont consignés ci-dessous :

Axe du Contrat	Maitre d'ouvrage (MOA)	Montant (en €)	Autofinancement MOA (€)	Montant d'aides de l'Agence (€)	Autre (€)
Gestion des milieux aquatiques	CISALB	11 484 000	2 829 300	4 113 200	4 541 500(1)
	CENS	1 027 232	89 740	682 662	254 830(2)
	Autres	50 000	15 000	35 000	0
Gestion de la ressource en eau	CISALB	64 000	19 200	44 800	0
	Grand Chambéry	967 400	789 900	177 500	0
	Grand Lac	922 400	92 400	70 000(3)	0
	Communes dans EAU Climat, on agit	3 700 000	3 630 000	70 000(3)	0
Animation contrat	CISALB	840 000	400 000	440 000	0
Suivis, sensibilisation	CISALB	346 046	133 814	212 232	0
Petit cycle de l'eau (en ZRR)	Grand Chambéry	885 000	335 500	549 500	0
		20 286 078	**8 334 854**	**6 394 894**	**4 796 330**

(1) La Leysse aval et le Nant Petchi sont cofinancées par l'Agence de l'eau (Contrat 2023-2024) et l'Etat (PAPI 2021-2026)

(2) La Fontaine à Janon est cofinancée par l'Agence de l'eau (Contrat 2023-2024) et la Région (Contrat Vert et Bleu).

(3) Sur plusieurs opérations, l'agence de l'eau ne s'engage pas sur un montant d'aides. Les taux d'aides seront définis au moment de l'instruction des dossiers.

Les opérations à maîtrise d'ouvrage du CISALB sont présentées en annexe de la délibération. Ces actions sont conformes à la Programmation Pluriannuelle des Investissements.

Par la signature du contrat, le CISALB s'engage à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions selon l'échéancier prévu au contrat, sous réserve des disponibilités financières.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites dans le présent Contrat, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence, indiqués dans les tableaux et fiches actions du contrat, sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

La signature du Contrat est projetée en fin d'année 2022.

Après examen des enjeux et du contenu technique et financier du programme actions inscrites au Contrat 2023-2024,

Après en avoir délibéré, **le comité syndical**,

Article 1 : approuve les objectifs et le contenu technique du programme d'actions du Contrat 2023-2024,

Article 2 : s'engage à être la structure porteuse du Contrat, à savoir coordonner le programme d'actions, préparer la programmation annuelle en lien avec les maîtres d'ouvrage, élaborer des bilans et tableaux de suivi, préparer et animer le Comité de bassin,

Article 3 : s'engage à réaliser les actions du Contrat pour lequel le CISALB est maître d'ouvrage, sous réserve de leur faisabilité technique, du respect des engagements des différents partenaires financiers et de la capacité financière de la collectivité,

Article 4 : autorise la présidente à signer le Contrat 2023-2024 et les documents à intervenir,

La Présidente

Marie-Claire BARBIER

Acte certifié exécutoire	Affiché le 4-10-2022

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

n° 149-22 C

Objet : ***RD - Approbation du 4e Contrat de bassin versant du lac du Bourget***

• date de convocation le 20 septembre 2022 **• nombre de conseillers en exercice : 82**

***L'an deux mille vingt-deux*, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze**, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Jean-François Beccu à Sophie Bourgade - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Claire Plateaux à Alain Caraco

• conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

délibération ***n° 149-22 C***

objet ***RD - Approbation du 4e Contrat de bassin versant du lac du Bourget***

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le bassin versant du lac du Bourget a déjà fait l'objet de trois démarches contractuelles avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : 2002-2009, 2011-2017, 2019-2022. Le contrat 2019-2022 arrivant à échéance, il a été décidé de bâtir un nouveau contrat pour la période 2023-2024, l'échéance étant imposée par la fin du 11e programme de l'Agence de l'eau.

A l'instar des démarches précédentes, ce nouveau contrat a été construit et rédigé par le CISALB, en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrage signataires (Grand Chambéry, Grand Lac et le Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie (CENS)). Le CISALB est l'un des principaux maîtres d'ouvrage du contrat, au titre de ses compétences « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », « protection et conservation des eaux superficielles et souterraines », « lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques » et « animation pédagogique ».

Le contrat 2019-2022 s'achève avec un taux de réalisation de 77 %. Pour autant, de nombreuses opérations n'ont pas pu être engagées du fait des deux années de crise sanitaire. Ainsi, ce contrat 2023-2024 s'apparente à la prolongation du contrat 2019-2022, avec des opérations affinées techniquement et réactualisées financièrement. De nouvelles actions sont également proposées.

Le programme d'actions comprend deux grands axes d'intervention sur lesquels l'Agence de l'eau s'engage sur des taux et des montants d'aides :
- la gestion des milieux aquatiques, pour un montant de 12,6 M€, comprenant des travaux d'entretien et de restauration des rivières, des zones humides, ainsi que la gouvernance du plan de gestion du lac du Bourget et du canal de Savières,
- la gestion de la ressource en eau, pour un montant de 4,7 M€.

L'Agence de l'eau s'engage également sur l'animation du contrat (portage technique des actions, suivi administratif et financier), les suivis environnementaux et l'animation pédagogique.

Enfin, Grand Chambéry et Grand Lac ont établi un programme d'actions sur le « petit cycle de l'eau », avec des travaux sur l'assainissement et l'eau potable. L'Agence de l'eau pourra financer certaines des actions de ce programme, mais ne s'engage pas sur des taux d'aides. Seules les opérations de Grand Chambéry situées en ZRR (zones de revitalisation rurale) disposent d'un engagement de l'Agence de l'eau.

Les éléments chiffrés du contrat sont consignés ci-dessous :

Axe du contrat	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€)	Autofinancement maître d'ouvrage (€)	Aides de l'Agence (€)	Autre (€)
Gestion des milieux aquatiques	CISALB	11 524 000	2 845 300	4 137 200	4 541 500(1)
	CENS	1 027 232	89 740	682 662	254 830(2)
	Autres	50 000	15 000	35 000	0
Gestion de la ressource en eau	CISALB	64 000	19 200	44 800	0
	Grand Chambéry	967 400	789 900	177 500	0
	Grand Lac	En cours d'étude			
	Communes dans « Eau Climat, on agit »	3 700 000	3 630 000	70 000	0
Animation du contrat	CISALB	840 000	400 000	440 000	0
Suivis, sensibilisation	CISALB	346 046	133 814	212 232	0
Petit cycle de l'eau (en ZRR)	Grand Chambéry	880 000	335 000	545 000	0
		19 398 678	**8 257 954**	**6 344 394**	**4 796 330**

(1) Deux opérations sont cofinancées par l'Agence de l'eau (contrat 2023-2024) et l'Etat (Programme d'actions et de prévention des inondations 2021-2026) : la Leysse aval et le Nant Petchi.

(2) Une opération est cofinancée par l'Agence de l'eau (contrat 2023-2024) et la Région (Contrat vert et bleu) : la Fontaine à Janon.

Les opérations concernant Grand Chambéry sont intégrées dans les tableaux joints en annexe et en très grande majorité inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements.
Par la signature du contrat, les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions selon l'échéancier prévu au contrat.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites dans le présent contrat, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières. Les montants et les taux d'aide de l'Agence indiqués dans les tableaux et fiches actions du contrat, sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'approuver le contrat de 2023-2024 avec un engagement de Grand Chambéry à réaliser les actions inscrites.
La signature du contrat est projetée en fin d'année 2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 6 septembre 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le 4e Contrat de bassin versant du lac du Bourget,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce contrat.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 septembre 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Arrivée après la 5ème délibération Départ après la 20ème délibération
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Michelle BRAUER	
4	AIX-LES-BAINS	T	Gilles CAMUS	
5	AIX-LES-BAINS	T	Daniel CARDE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Philippe LAURENT	
11	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marie MANZATO	
12	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
13	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14	AIX-LES-BAINS	T	Sophie PETIT GUILLAUME	
15	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Nicolas MERCAT	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Édouard SIMONIAN	Arrivé après la 4ème délibération
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
20	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
24	ENTRELACS	T	Claire COCHET	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	GRESY-SUR-AIX	T	Florian MAITRE	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Colette PIGNIER	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Patrick POURCHASSE	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Chrystel TROQUIER	
30	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
31	MERY	T	Stéphane ROULET	
32	MOTZ	T	Daniel CLERC	
33	MOUXY	T	Laurent FILIPPI	
34	MOUXY	T	Catherine RAVANNE	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Gérard DILLENSCHNEIDER	
39	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
40	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
41	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Arrivé après la 5ème délibération

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Marina FERRARI

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 septembre 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et xx projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 13 septembre 2022 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 42 présents et 45 votants. Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : 25 Année : 2022
Exécutoire le : 27 SEP. 2022
Publiée le : 27 SEP. 2022
Visée le : 27 SEP. 2022

EAU POTABLE

Contrat de Bassin Versant 2023-2024
Démarche contractuelle avec l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président rappelle que le bassin versant du lac du Bourget a déjà fait l'objet de trois démarches contractuelles avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2002-2009, 2011-2017, 2019-2022). Le contrat 2019-2022 arrivant à échéance, il a été décidé de bâtir un nouveau contrat pour la période 2023-2024, l'échéance de fin 2022 étant imposée par la fin du 11ème programme de l'Agence de l'eau.

A l'instar des démarches précédentes, ce nouveau contrat a été construit et rédigé par le CISALB, en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrages signataires (Grand Chambéry, Grand Lac et le CENS).

Le contrat 2019-2022 s'achève avec un taux de réalisation de 77 %. Pour autant de nombreuses opérations n'ont pas pu être engagées du fait des deux années de crise sanitaire. Ainsi, ce contrat 2023-2024 s'apparente à la prolongation du Contrat 2019-2022, avec des opérations affinées techniquement et actualisées financièrement. De nouvelles actions sont également proposées.

Le programme d'actions comprend 2 grands axes d'intervention sur lesquels l'Agence de l'eau s'engage sur des taux et des montants d'aides :

- La gestion des milieux aquatiques, pour un montant d'opération de 12,6 M€, comprenant des travaux d'entretien et de restauration des rivières, des zones humides, ainsi que la gouvernance du plan de gestion du lac du Bourget et du canal de Savières,

- La gestion de la ressource en eau, pour un montant d'opérations de 4,7 M€.

L'Agence de l'eau s'engage également sur l'animation du contrat (portage technique des actions, suivi administratif et financier), les suivis environnementaux et l'animation pédagogique.

Un programme d'actions Grand Lac avec des travaux sur l'assainissement et l'eau potable a été établi. L'Agence de l'eau pourra financer certaines des actions de ce programme mais ne s'engage pas sur des taux d'aides. Seules les opérations de Grand Chambéry situées en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) disposent d'un engagement de l'Agence de l'eau.

Les actions proposées par Grand Lac sont les suivantes :

Toutes ces actions devront faire l'objet d'un Ordre de Service de démarrage au plus tard en juin 2024.

	Intitulé de l'action	Détail de l'action	Objectif	Montant (€HT)
EU	Autosurveillance des Déversoirs d'Orage	Logiciels de collecte, validation, traitement de données : Calasys – Diagbox. Equipements : 100 K€ sur EU + 100 K€ sur AEP Télérelève : 250 K€ sur AEP	Equipement métrologie de mesure sur les DO en 2025	450 000
	Etude patrimoniale, diagnostic du réseau EU et AEP	Recensement et cartographie ouvrages et équipements		130 000

	Réduction des surverses des DO	Bd Russie : 415 K€ St Pol : 360 K€ Grimotière : 160 K€	Améliorer la qualité des masses d'eau concernées	935 000
	Transfert de l'UDEP et BSR Albens vers UDEP Aix-les-Bains	Réseau le long de la berge rive droite de la Deysse (avril 2023). 550 K€ inclus dans le dossier de subvention déjà instruit	Améliorer la qualité de l'eau de la Deysse, du Sierroz et du lac du Bourget	Pour mémoire
AEP	Barreau Est	Phase 1 de la T1 réalisée pour 1.5 M€. Phase 2 de la T1 (Baye-St-Simon) en 2022 pour 900 K€. Construction réservoirs : mise en concurrence 11/2022. Travaux 2023 : 3,6 M€. Travaux 2023 : Passage SNCF jusqu'au pompage du PAE des Sources 730 K€ + fonçage SNCF. Chiffrage en cours. **Fin de la T1 déposée : fin 2024**	Réduire les prélèvements AEP sur des ressources déficitaires en vue de garantir les débits minimums biologiques dans plusieurs masses d'eau Mobiliser une ressource de substitution	Pour mémoire
	Lutte contre les fuites (Aix-les-Bains)	Av. Verdun (2022) : 250 K€ Bd Anglais (2023) : 500 K€ Rte Pugny (2023-2024) : 520 K€	Economies d'eau	1 270 000
EU AEP	Etude financière eau et assainissement	Prospective renouvelée fin 2022		10 000
EU AEP	Etude patrimoniales, diagnostic du réseau EU et AEP	Recensement et cartographie des ouvrages et équipements		130 000
AEP	Mesures de protection du captage de Serrières-en-Chautagne	Etude préalable en cours (09/22). Selon résultat, étude complémentaire avec dossier subvention.		A Déterminer
AEP	Diagnostic UPEP d'Aix-les-Bains	Diagnostic de performance de l'UPEP. Démarche identique à l'étude menée sur UDEP Aix. Etude nécessaire préalable à Cyano + Quaga + maintenance patrimoniale	Améliorer la performance de l'UPEP.	100 000
AEP	Connaissance Patrimoniale	Modélisation réseau AEP (28 communes). Consultation AMO en cours puis consultation BE. Modélisation : 2ème trimestre 2023		250 000
EU AEP EP	Structuration du service EU / AEP / EP	**Gouvernance** Déploiement régie. Organisation et dimensionnement	Mettre en œuvre la disposition 1-02 et l'orientation fondamentale n°3 du SDAGE	40 000
		Technique Déploiement régie. Développement supervision,		A Déterminer

	acquisition véhicules, matériel, bâtiment		
			3 315 000

Au total, l'Agence de l'eau s'engage sur un montant d'aide de 6,3 M€. Les éléments chiffrés du contrat sont consignés ci-dessous :

Axe du Contrat	Maitre d'ouvrage (MOA)	Montant (en €)	Autofinancement MOA (€)	Montant d'aides de l'Agence (€)	Autre (€)
Gestion des milieux aquatiques	CISALB	11 524 000	2 845 300	4 137 200	4 541 500(1)
	CENS	1 027 232	89 740	682 662	254 830(2)
	Autres	50 000	15 000	35 000	0
Gestion de la ressource en eau	CISALB	64 000	19 200	44 800	0
	Grand Chambéry	967 400	789 900	177 500	0
	Grand Lac	900 000	22 400	A Déterminer	0
	Communes dans EAU Climat, on agit	3 700 000	3 630 000	70 000	0
Animation contrat	CISALB	840 000	400 000	440 000	0
Suivis, sensibilisation	CISALB	346 046	133 814	212 232	0
Petit cycle de l'eau (en ZRR)	Grand Chambéry	880 000	335 000	545 000	0
		20 298 678	**8 257 954**	**6 344 394**	**4 796 330**

(1) La Leysse aval et le Nant Petchi sont cofinancées par l'Agence de l'eau (Contrat 2023-2024) et l'Etat (PAPI 2021-2026)

(2) La Fontaine à Janon est cofinancée par l'Agence de l'eau (Contrat 2023-2024) et la Région (Contrat Vert et Bleu).

La signature du Contrat est projetée en fin d'année 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le dépôt du plan d'actions indiquées ci-dessus auprès de l'Agence de l'Eau pour la formalisation du contrat de bassin versant 2023 – 2024,
- DONNE DELEGATION au Président de Grand Lac pour signer le contrat de bassin versant 2023 – 2024.

Aix-les-Bains, le 20 septembre 2022

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 44
- Présents et représentés : 47
- Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,
Renaud BERETTI

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Eau - Contrat de Bassin Versant 2023-2024 - Démarche contractuelle avec l'Agence de l'Eau

Date de transmission de l'acte :	27/09/2022
Date de réception de l'accusé de réception :	27/09/2022
Numéro de l'acte :	d4315 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20220920-d4315-DE
Date de décision :	20/09/2022
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	8. Domaines de competences par themes 8.8. Environnement